



## Rapport financier

### Deuxième trimestre de 2024

## Le Mouvement Desjardins enregistre des excédents de 918 M\$ pour le deuxième trimestre de 2024

### MESSAGE DE LA DIRECTION

Lévis, le 9 août 2024 – Au terme du deuxième trimestre terminé le 30 juin 2024, le Mouvement Desjardins, plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord, a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 918 M\$, en hausse de 365 M\$ par rapport aux excédents de la période comparative. Cette augmentation est principalement attribuable aux résultats du secteur Assurance de dommages en raison de la diminution de la sinistralité combinée à la hausse des revenus provenant des activités d'assurance automobile et de biens. De plus, soulignons la très bonne performance du secteur Particuliers et Entreprises expliquée par la hausse du revenu net d'intérêts liée principalement à la croissance des affaires, ainsi que par la baisse des frais autres que d'intérêts. Globalement pour l'ensemble du Mouvement, ces derniers se situent à un niveau comparable à ceux du deuxième trimestre de 2023, découlant d'une gestion rigoureuse des dépenses.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui a procuré un apport aux excédents de 459 M\$. Les secteurs Assurance de dommages ainsi que Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ont procuré respectivement des apports aux excédents de 300 M\$ et de 231 M\$.

Pour le deuxième trimestre de 2024, la provision pour ristournes a atteint 110 M\$, soit un montant comparable à celui de la période correspondante de 2023. Les remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études se sont élevées à 33 M\$, comparativement à 37 M\$ pour la même période l'an dernier, dont 16 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses. À cela s'ajoute le montant des engagements de 11 M\$ pour le deuxième trimestre de 2024 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 198 M\$ en lien avec le Fonds du Grand Mouvement.

Le Mouvement Desjardins maintient une solide capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient respectivement de 21,2 % et de 23,2 % au 30 juin 2024, alors qu'ils étaient de 20,4 % et de 21,9 % respectivement au 31 décembre 2023.

« Je suis fier de ces résultats pour le deuxième trimestre 2024, soit des excédents avant ristournes de 918 M\$ en hausse de 365 M\$ par rapport aux excédents de l'an dernier pour la même période. Ces résultats suivent la même tendance à la hausse du premier trimestre. Elle permet à Desjardins de redonner à la collectivité notamment par notre implication dans un partenariat avec le gouvernement pour rendre disponibles plus de 1 750 logements abordables », a souligné le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier.

## INDEX DES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA DIVULGATION ACCRUE DES RENSEIGNEMENTS

Le groupe de travail sur la divulgation accrue des renseignements (*Enhanced Disclosure Task Force* ou EDTF) mis sur pied par le Conseil de stabilité financière a publié, le 29 octobre 2012, un rapport intitulé *Enhancing the Risk Disclosures of Banks* dans lequel il a émis 32 recommandations visant à rehausser la communication et la transparence de l'information sur les risques.

Les informations découlant des recommandations de l'EDTF sont présentées dans le rapport annuel 2023, le rapport financier intermédiaire du deuxième trimestre de 2024 ainsi que les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier*, qui sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/rerelations-investisseurs). Les documents *Informations financières complémentaires* et *Rapport au titre du troisième pilier* ne sont pas intégrés par renvoi à ce rapport de gestion.

Voici un sommaire des renseignements fournis en vertu des recommandations de l'EDTF ainsi que leur emplacement (numéro de page) :

Catégorie	Recommandation	Information à fournir	Deuxième trimestre de 2024			
			Rapport annuel 2023	Rapport financier intermédiaire	Informations financières complémentaires	Rapport au titre du troisième pilier
<b>Général</b>	1	Sommaire des informations en matière de risque	XXXI	Présente page		
	2	Glossaire des risques, des mesures de risques et des principaux paramètres	57-63, 111-118	55-62	11	92-94
	3	Principaux risques et risques émergents	45, 46, 53-56, 63-90	12, 13		
	4	Nouveaux ratios réglementaires	45, 46, 48, 83, 85-87, 231, 232	32-35, 43, 45-48		
<b>Gouvernance des risques, gestion des risques et modèles d'affaires</b>	5	Structure organisationnelle de la gestion des risques	57-63			
	6	Culture de gestion des risques	59-63			
	7	Risques inhérents au modèle d'affaires et appétit pour le risque	10, 26, 31, 35, 38, 45, 49-51, 57-64			
	8	Simulations de crise	45, 58, 63, 64, 79-81			
<b>Suffisance des fonds propres et actifs pondérés en fonction des risques</b>	9	Exigences minimales de fonds propres réglementaires	45, 46	32		14-16, 86, 87
	10	Rapprochement du bilan comptable et du bilan réglementaire	47-49, 231, 232	33		18, 19, 30, 31, 86
	11	Évolution des fonds propres réglementaires	46, 48, 49	35		
	12	Gestion et planification du capital	45-51	31-35		
	13	Actifs pondérés en fonction des risques par secteurs d'activité	50, 64			6-9
	14	Ventilation des exigences de fonds propres par catégories de risques et par méthodes de calcul	49, 50, 65, 66, 69, 70, 79-81	33-35		6-8, 10
	15	Risque de crédit	49-51	33-35		60-63, 66
	16	Évolution des actifs pondérés en fonction des risques par catégories de risques	50, 51	34, 35		6-10, 60
	17	Contrôles ex post et validation des modèles de crédit	69			66
<b>Liquidité</b>	18	Gestion des besoins de liquidités et réserve de liquidités	83-87	43-48		4
<b>Financement</b>	19	Actifs grevés et non grevés	83-86, 88-90, 236, 237	44-46		
	20	Échéances contractuelles résiduelles des actifs, des passifs et des engagements hors bilan	86-88, 238-241	48-52		
	21	Sources et stratégies de financement	43, 44, 83, 88, 89	43, 44, 48, 49		
<b>Risque de marché</b>	22	Rapprochement entre les mesures de risque de marché et le bilan	78, 79	40, 41		
	23	Facteurs de risque de marché	77-82, 213-217	40-43		
	24	Hypothèses, limites et procédures de validation des modèles de risque de marché	79-81	41, 42		
	25	Mesures de pertes extrêmes	45, 58, 79-81	42		
<b>Risque de crédit</b>	26	Profil de risque de crédit	43, 44, 55, 56, 58, 69, 70, 72-77	30, 36, 37, 39	6-10	33-66
	27	Politique de désignation des prêts dépréciés bruts	71, 133-155			
	28	Rapprochement des prêts dépréciés bruts et des provisions pour pertes de crédit	43, 44, 71-77, 133-155, 169-176	30, 37, 78-84		45-59
	29	Risque de contrepartie lié aux produits dérivés	76, 77, 219-228			67-79
	30	Mesures d'atténuation du risque de crédit	70, 71, 76, 77, 219-228			35-39
<b>Autres risques</b>	31	Gestion des autres risques	49-51, 53-56, 61-64, 90-97	35, 36		
	32	Événements publics ayant une incidence sur les risques	90-92, 236, 237			

## RAPPORT DE GESTION

Le Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins) regroupe les caisses Desjardins du Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (caisses), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rapport de gestion, daté du 9 août 2024, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan du Mouvement Desjardins pour la période terminée le 30 juin 2024, par comparaison avec les périodes antérieures. Le Mouvement Desjardins publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (Règlement 52-109) prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Contrairement à la Fédération, le Mouvement Desjardins n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujéti à ce règlement ou à toute autre réglementation sur les valeurs mobilières applicable. Conformément à la décision n° 2021-FS-0091 de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 23 avril 2021, les états financiers combinés et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins sont déposés par la Fédération en lieu et place des états financiers consolidés et des rapports de gestion de la Fédération afin de satisfaire ses obligations de divulgation financière, en tant qu'émetteur assujéti, en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, et la Fédération maintient à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins des contrôles et procédures conformes avec le Règlement 52-109. Depuis le 23 avril 2021 et conformément à la décision de l'AMF et des ACVM, la Fédération utilise les états financiers et les rapports de gestion du Mouvement Desjardins à toutes les fins pertinentes en vertu de la réglementation sur les valeurs mobilières applicable. De l'information sur les contrôles et les procédures à l'égard des états financiers combinés et des rapports de gestion du Mouvement Desjardins est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (états financiers combinés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 30 juin 2024 et le rapport annuel 2023 du Mouvement Desjardins (rapport annuel 2023), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers combinés annuels audités (états financiers combinés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur le Mouvement Desjardins sont disponibles sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com) (sous le profil de Capital Desjardins inc. pour les exercices clos antérieurement au 31 décembre 2021 et, depuis le premier trimestre de 2021, sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec). D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse [www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs](http://www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs). Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

Les états financiers combinés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'AMF, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les IFRS représentent les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Ces états financiers combinés intermédiaires du Mouvement sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels à l'exception de certains chiffres de la période précédente qui ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés intermédiaires de la période courante. Au cours du premier trimestre de 2024, une méthode comptable de présentation a été modifiée concernant les revenus et les frais d'intérêts comptabilisés sur les instruments financiers de Valeurs mobilières Desjardins inc. dorénavant présentés sous la rubrique « Revenu net d'intérêts » plutôt que sous la rubrique « Autres revenus ». Cette nouvelle présentation a été jugée préférable pour divulguer de l'information fiable et davantage pertinente. Ainsi, pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023, un montant net de 219 M\$ a été déplacé en deux montants bruts de la rubrique « Autres revenus » vers les postes de revenu et frais d'intérêts présentés dans la rubrique « Revenu net d'intérêts » (103 M\$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2023), faisant varier ces postes de 552 M\$ et 771 M\$ respectivement pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023, et de 282 M\$ et 385 M\$ respectivement pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2023. Ce changement n'a eu aucune incidence sur le revenu net total, ni sur les excédents nets de la période comparative.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers combinés annuels et intermédiaires du Mouvement Desjardins. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>4</b>	<b>Mise en garde sur les énoncés prospectifs</b>	<b>30</b>	<b>Revue du bilan</b>
<b>5</b>	<b>Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières</b>	30	Gestion du bilan
<b>8</b>	<b>Évolution du contexte réglementaire</b>	30	Actif
<b>10</b>	<b>Le Mouvement Desjardins en bref</b>	30	Passif
<b>11</b>	<b>Faits saillants financiers</b>	31	Capitaux propres
<b>12</b>	<b>Événements importants</b>	31	Gestion du capital
<b>12</b>	<b>Environnement économique et perspectives</b>	36	Arrangements hors bilan
<b>13</b>	<b>Revue des résultats financiers</b>	<b>36</b>	<b>Gestion des risques</b>
13	Analyse des résultats	36	Gestion des risques
13	Excédents	36	Risque de crédit
15	Revenu net d'intérêts	40	Risque de marché
15	Revenu net lié aux activités d'assurance	43	Risque de liquidité
17	Autres revenus	<b>53</b>	<b>Renseignements complémentaires</b>
17	Revenu net total	53	Contrôles et procédures
18	Dotations à la provision pour pertes de crédit	53	Information relative aux parties liées
18	Frais autres que d'intérêts bruts	53	Méthodes comptables critiques et estimations
19	Impôts sur les excédents	53	Modifications comptables futures
<b>19</b>	<b>Résultats des secteurs d'activité</b>	54	Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF
19	Secteur d'activité Particuliers et Entreprises	<b>55</b>	<b>Glossaire</b>
21	Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		
24	Secteur d'activité Assurance de dommages		
28	Rubrique Autres		
29	Sommaire des résultats intermédiaires		

## MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques du Mouvement Desjardins comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, notamment au Québec, au Canada et aux États-Unis. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. De plus, des représentants du Mouvement peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs du Mouvement Desjardins en matière de rendement financier, ses priorités, sa vision, ses activités, ses cibles et engagements, l'examen de la conjoncture économique et des marchés financiers, les perspectives concernant les économies québécoise, canadienne, américaine et mondiale, ses résultats et sa situation financière, ainsi que sur la conjoncture économique et celle des marchés financiers. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier », « projeter », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel, ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, des projections ou d'autres énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Bien que le Mouvement Desjardins soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables et basées sur un fondement valable, il ne peut garantir qu'elles se concrétiseront ou se révéleront exactes. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins, ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats, conditions, actions ou événements réels futurs diffèrent sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels, y compris l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Les facteurs pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion incluent ceux qui sont décrits dans la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le deuxième trimestre de 2024, et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation, le risque environnemental, social et de gouvernance, ainsi que les risques réglementaires.

Citons également, à titre de tels facteurs, ceux liés à l'atteinte à la sécurité (incluant la cybersécurité), au risque de fraude, au marché de l'habitation et à l'endettement des ménages et des entreprises, aux évolutions technologiques et réglementaires, incluant les modifications apportées aux lignes directrices sur la suffisance du capital et des liquidités ainsi qu'aux exigences relatives à leur présentation et à leur interprétation, à l'évolution des taux d'intérêt, à l'inflation, aux changements climatiques et aux incertitudes géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par le Mouvement Desjardins, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché du Mouvement Desjardins, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats et à la capacité d'en réaliser les avantages prévus, aux changements aux cotes de crédit attribuées au Mouvement, à la dépendance envers les tiers, à la capacité de recruter les talents et de les maintenir en poste, et au risque fiscal. Mentionnons aussi la réforme des taux d'intérêt de référence, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux, de crises sanitaires, comme les pandémies et les épidémies, incluant la pandémie de COVID-19, ou toute autre maladie similaire touchant l'économie locale, nationale ou mondiale, ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Des renseignements supplémentaires sur ces facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le deuxième trimestre de 2024.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient entraîner des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le deuxième trimestre de 2024 et peuvent être mis à jour dans les rapports de gestion trimestriels subséquents.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans ce document sont décrites à la section « Environnement économique et perspectives » du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement et du présent rapport de gestion pour le deuxième trimestre de 2024 et peuvent être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels déposés par la suite. Nos lecteurs sont priés de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de cette section. Pour établir les prévisions en matière de croissance économique, en général et pour le secteur des services financiers en particulier, le Mouvement utilise principalement les données économiques historiques fournies par des organismes reconnus et fiables, les relations empiriques et théoriques entre les variables économiques et financières, le jugement d'experts ainsi que les risques haussiers et baissiers identifiés pour l'économie au pays et à l'échelle mondiale.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter la situation financière du Mouvement Desjardins aux dates indiquées, ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates, ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques tels qu'envisagés en date des présentes. Ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Le Mouvement Desjardins ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par lui ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

## MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET AUTRES MESURES FINANCIÈRES

Afin d'évaluer sa performance, le Mouvement Desjardins utilise diverses mesures financières conformes aux PCGR (IFRS) ainsi que diverses autres mesures financières, dont certaines d'entre elles ne sont pas prescrites par les PCGR. Le *Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières* (Règlement 52-112) fournit des indications aux émetteurs divulguant des mesures financières déterminées, s'appliquant aux mesures suivantes utilisées par le Mouvement Desjardins :

- mesures financières non conformes aux PCGR;
- ratios non conformes aux PCGR;
- mesures financières supplémentaires.

### Mesures financières et ratios non conformes aux PCGR

Les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR utilisés par le Mouvement Desjardins et pour lesquels il n'existe pas de définition normalisée ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les PCGR. Le Règlement 52-112 précise, entre autres, que tout ratio constitué d'au moins une mesure financière non conforme aux PCGR correspond à la définition d'un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures financières et ratios non conformes aux PCGR peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse de la performance globale ou de la situation financière du Mouvement Desjardins. Ils sont définis ci-après :

#### Marge nette d'intérêts

La marge nette d'intérêts des trimestres de 2023 a été redressée afin que son calcul soit conforme à celui du trimestre courant. Ces modifications adoptées au premier trimestre de 2024 visent l'exclusion de l'incidence des activités de négociation dans le calcul de ce ratio afin d'améliorer sa comparabilité avec l'information publiée par l'industrie et aide le lecteur à mieux comprendre comment la direction évalue la performance de l'actif principal portant intérêt.

La marge nette d'intérêts, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière du Mouvement Desjardins et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen, les actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts et certains autres éléments, dans le calcul de la marge nette d'intérêts. Elle correspond à la moyenne des soldes de fin de mois de la période. L'actif principal moyen portant intérêt exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, les actifs liés aux activités de négociation ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts.

#### Marge nette d'intérêts

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023 <sup>(1)</sup>	30 juin 2024	30 juin 2023 <sup>(1)</sup>
Actif moyen – présenté	440 084 \$	429 380 \$	404 081 \$	434 369 \$	404 035 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	87 819	86 155	79 897	86 436	78 331
Actif moyen portant intérêt	352 265	343 225	324 184	347 933	325 704
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	30 199	27 671	21 367	28 659	23 302
<b>Actif principal moyen portant intérêt</b>	<b>322 066 \$</b>	<b>315 554 \$</b>	<b>302 817 \$</b>	<b>319 274 \$</b>	<b>302 402 \$</b>
Revenu net d'intérêts – présenté	1 861 \$	1 733 \$	1 666 \$	3 594 \$	3 207 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	(9)	(28)	(108)	(37)	(212)
<b>Revenu net d'intérêts sur l'actif principal</b>	<b>1 870 \$</b>	<b>1 761 \$</b>	<b>1 774 \$</b>	<b>3 631 \$</b>	<b>3 419 \$</b>
<b>Marge nette d'intérêts<sup>(2)</sup></b>	<b>2,34 %</b>	<b>2,24 %</b>	<b>2,35 %</b>	<b>2,29 %</b>	<b>2,28 %</b>

<sup>(1)</sup> Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

<sup>(2)</sup> Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

#### Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

La marge nette d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises, qui est un ratio non conforme aux PCGR, est utilisée comme mesure de rentabilité de l'actif principal portant intérêt diminuée du coût de financement. Elle correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

L'actif principal moyen portant intérêt constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui reflète la situation financière du secteur Particuliers et Entreprises et est utilisée afin d'exclure de l'actif moyen, les actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts et certains autres éléments, dans le calcul de la marge nette d'intérêts. Elle correspond à la moyenne des soldes de fin de mois de la période. L'actif principal moyen portant intérêt exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

Le revenu net d'intérêts sur l'actif principal constitue une mesure financière non conforme aux PCGR et est utilisée afin d'exclure du revenu net d'intérêts, le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul de la marge nette d'intérêts pour le secteur Particuliers et Entreprises.

### Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2024	31 mars 2024 <sup>(1)</sup>	30 juin 2023 <sup>(1)</sup>	30 juin 2024	30 juin 2023 <sup>(1)</sup>
Actif moyen – présenté	338 303 \$	330 980 \$	319 997 \$	334 635 \$	317 725 \$
Moins : Actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts	6 380	4 263	2 420	4 969	2 359
Actif moyen portant intérêt	331 923	326 717	317 577	329 666	315 366
Moins : Actifs liés aux activités de négociation	38 095	35 471	34 581	36 400	34 916
Moins : Autres déductions <sup>(2)</sup>	43 317	41 293	42 321	44 658	41 900
<b>Actif principal moyen portant intérêt</b>	<b>250 511 \$</b>	<b>249 953 \$</b>	<b>240 675 \$</b>	<b>248 608 \$</b>	<b>238 550 \$</b>
Revenu net d'intérêts – présenté	1 778 \$	1 680 \$	1 586 \$	3 458 \$	3 074 \$
Moins : Revenu net d'intérêts de l'actif non principal	124	84	67	208	145
<b>Revenu net d'intérêts sur l'actif principal</b>	<b>1 654 \$</b>	<b>1 596 \$</b>	<b>1 519 \$</b>	<b>3 250 \$</b>	<b>2 929 \$</b>
<b>Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises<sup>(3)</sup></b>	<b>2,66 %</b>	<b>2,57 %</b>	<b>2,53 %</b>	<b>2,63 %</b>	<b>2,48 %</b>

<sup>(1)</sup> Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

<sup>(2)</sup> Proviens des actifs liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités.

<sup>(3)</sup> Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

### Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

Le ratio des sinistres des trimestres de 2023 a été redressé afin que son calcul soit conforme à celui du trimestre courant. Un ratio combiné non actualisé a également été ajouté. Ces modifications, adoptées au premier trimestre de 2024, visent l'exclusion de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus dans le calcul de ces ratios. L'utilisation de ratios non actualisés améliore leur comparabilité notamment entre les périodes, mais également avec l'information publiée par l'industrie.

Les ratios non conformes aux PCGR suivants, qui sont nets de la réassurance, sont utilisés comme mesure d'analyse de la performance des activités du secteur Assurance de dommages, plus précisément :

- Ratio des sinistres (non actualisé) : utilisé comme mesure d'évaluation de la qualité des affaires.
- Ratio des frais : utilisé comme mesure de l'efficacité de la gestion des frais autres que d'intérêts en excluant certains éléments, dont les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres.
- Ratio des pertes sur contrats déficitaires : utilisé comme mesure d'évaluation de l'effet des contrats déficitaires sur la rentabilité.
- Ratio combiné (actualisé et non actualisé) : utilisé comme mesure de la rentabilité des affaires en excluant l'incidence du résultat financier d'assurance net et certains autres revenus.

Le ratio des sinistres correspond aux charges afférentes aux sinistres nets exprimées en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les charges afférentes aux sinistres nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les coûts attribuables aux polices et les frais d'acquisition, l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires ainsi que l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus et afin de tenir compte des sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés.

Les revenus des activités d'assurance nets constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'exclure les primes payées liées aux activités de réassurance et représente le dénominateur dans le calcul des ratios suivants : ratio des sinistres, ratio des frais et ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, à l'exclusion des frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours et ceux liés à l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres considérant l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance détenue y afférente.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, exprimés en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. Les frais autres que d'intérêts, excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments, constituent une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin de considérer tous les frais excluant les frais de gestion de placements et certains autres éléments particuliers.



Le ratio des pertes sur contrats déficitaires correspond à l'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets exprimé en pourcentage des revenus des activités d'assurance nets. L'effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets constitue une mesure financière non conforme aux PCGR. Elle est utilisée afin d'inclure les pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires nets ainsi que les diminutions de l'élément de perte relatives aux services passés, nette de la réassurance.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio des pertes sur contrats déficitaires.

Le ratio combiné actualisé correspond au ratio combiné incluant l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR avec les mesures financières présentées conformément aux PCGR dans les états financiers combinés et utilisées dans le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais, du ratio des pertes sur contrats déficitaires et des ratios combinés pour le secteur Assurance de dommages.

#### Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio des pertes sur contrats déficitaires – Ratios combinés

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023
Revenus des activités d'assurance – présentés	1 790 \$	1 749 \$	1 634 \$	3 539 \$	3 203 \$
Moins : Primes payées liées aux activités de réassurance <sup>(1)</sup>	84	85	72	169	139
<b>Revenus des activités d'assurance nets</b>	<b>1 706 \$</b>	<b>1 664 \$</b>	<b>1 562 \$</b>	<b>3 370 \$</b>	<b>3 064 \$</b>
Charges afférentes aux activités d'assurance – présentées	1 296 \$	1 492 \$	1 459 \$	2 788 \$	3 052 \$
Moins : Coûts attribuables aux polices et frais d'acquisition	342	339	315	681	627
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	(22)	92	19	70	125
Moins : Effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus	(83)	(78)	(82)	(161)	(167)
Moins : Sinistres survenus et coûts attribuables aux sinistres cédés <sup>(1)</sup>	56	94	49	150	96
<b>Charges afférentes aux sinistres nets<sup>(2)(3)</sup></b>	<b>1 003 \$</b>	<b>1 045 \$</b>	<b>1 158 \$</b>	<b>2 048 \$</b>	<b>2 371 \$</b>
Frais autres que d'intérêts bruts – présentés	260 \$	248 \$	268 \$	508 \$	525 \$
Moins : Frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres <sup>(4)</sup> et certains éléments <sup>(5)</sup>	109	107	118	216	225
Plus : Frais d'acquisition et certains coûts attribuables aux polices inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance	286	283	256	569	511
<b>Frais autres que d'intérêts excluant les frais autres que d'intérêts afférents aux sinistres et certains éléments</b>	<b>437 \$</b>	<b>424 \$</b>	<b>406 \$</b>	<b>861 \$</b>	<b>811 \$</b>
Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires	(22) \$	92 \$	19 \$	70 \$	125 \$
Moins : Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires cédés <sup>(1)</sup>	(5)	3	3	(2)	16
<b>Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires nets</b>	<b>(17) \$</b>	<b>89 \$</b>	<b>16 \$</b>	<b>72 \$</b>	<b>109 \$</b>
<b>Ratio des sinistres<sup>(2)(3)</sup></b>	<b>58,8 %</b>	<b>62,8 %</b>	<b>74,1 %</b>	<b>60,8 %</b>	<b>77,4 %</b>
<b>Ratio des frais</b>	<b>25,6</b>	<b>25,5</b>	<b>26,0</b>	<b>25,5</b>	<b>26,5</b>
<b>Ratio des pertes sur contrats déficitaires</b>	<b>(1,0)</b>	<b>5,3</b>	<b>1,0</b>	<b>2,1</b>	<b>3,6</b>
<b>Ratio combiné<sup>(2)(3)</sup></b>	<b>83,4</b>	<b>93,6</b>	<b>101,1</b>	<b>88,4</b>	<b>107,5</b>
<b>Ratio combiné actualisé</b>	<b>78,5</b>	<b>88,9</b>	<b>95,9</b>	<b>83,6</b>	<b>102,0</b>

<sup>(1)</sup> Ces éléments sont inclus dans le poste « Revenus (charges) nets des activités de réassurance ».

<sup>(2)</sup> Donnée ou ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

<sup>(3)</sup> Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

<sup>(4)</sup> Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés aux règlements des sinistres qui sont présentés sous la rubrique « Charges afférentes aux activités d'assurance ».

<sup>(5)</sup> Proviennent des frais de gestion de placements ainsi que certains autres éléments particuliers.

#### [Retour aux membres et à la collectivité](#)

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière. Le retour aux membres et à la collectivité, qui est utilisé afin de présenter le montant global retourné à la communauté, est composé des ristournes aux membres et des commandites, dons et bourses d'études et constitue une mesure financière non conforme aux PCGR.

Le tableau « Faits saillants financiers » à la page 11 de ce rapport de gestion fournit des renseignements plus détaillés sur le retour aux membres et à la collectivité.

#### Mesures financières supplémentaires

Selon le Règlement 52-112, les mesures financières supplémentaires sont utilisées afin de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus. De plus, ces mesures ne sont pas présentées dans les états financiers. Le Mouvement Desjardins utilise certaines mesures financières supplémentaires, et la composition de celles-ci est présentée dans le glossaire aux pages 55 à 62.

## ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité, notamment en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités et de respecter de saines pratiques en la matière. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Contexte réglementaire » du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement Desjardins. La section « Gestion du capital » du présent rapport de gestion pour le deuxième trimestre de 2024 présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Depuis la publication du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement Desjardins, l'évolution du contexte réglementaire ci-dessous est également à considérer :

### Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

Le 10 juillet 2019, des modifications ont été annoncées à la LRPCFAT et à ses règlements. La majeure partie de celles-ci sont entrées en vigueur entre 2021 et 2023, à l'exception des obligations relatives aux déclarations d'opérations douteuses qui sont entrées en vigueur en avril 2024 et celles relatives aux déclarations de téléversements qui sont entrées en vigueur en juin 2024. Les travaux se poursuivent pour se conformer aux nouvelles exigences dans les délais de transition impartis par le régulateur. Le 7 juin 2023, le ministère des Finances du Canada a lancé une consultation sur la revue parlementaire de la LRPCFAT, laquelle doit s'effectuer aux 5 ans. Les entités déclarantes et parties prenantes avaient jusqu'au 1<sup>er</sup> août 2023 pour lui transmettre leurs commentaires, ce que le Mouvement Desjardins a fait dans un mémoire qu'il a produit. De nouveaux changements réglementaires ont également été publiés dans la Gazette du Canada le 11 octobre 2023. Après analyse, les seuls changements affectant les entités déclarantes du Mouvement Desjardins portent sur la cotisation à verser au Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) pour couvrir leurs frais d'examen, les déclarations, les demandes d'inscription et les relations de correspondants bancaires. Le 21 novembre 2023, le gouvernement fédéral a publié l'*Énoncé économique de l'automne 2023*, dans lequel il souligne entendre adopter des mesures législatives pour continuer à renforcer le régime de la LRPCFAT, notamment en luttant contre le contournement des sanctions, les risques de fraude et la criminalité environnementale. De nouveaux changements réglementaires, avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2024, prévoient que des entités déclarantes tierces pourront se transmettre des renseignements entre elles afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes.

### Protection des renseignements personnels

En raison de l'évolution rapide des technologies de l'information, la protection de la vie privée et la sécurité des données sont des domaines d'actualité en pleine ébullition. À la suite de son adoption et de sa sanction par l'Assemblée nationale en septembre 2021, la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* entre en vigueur de façon progressive sur une période de trois ans. Le Mouvement a complété les travaux de mise en conformité aux nouvelles exigences entrées en vigueur le 22 septembre 2022 et le 22 septembre 2023.

Le 15 mai 2024, le gouvernement provincial a adopté le *Règlement sur l'anonymisation des renseignements personnels*, qui vient encadrer ce processus au Québec. Les nouvelles obligations introduites par ce règlement confirment les critères devant être respectés par les organisations lors de l'anonymisation des renseignements personnels. Les requis permettant d'anonymiser des renseignements personnels au sens de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* étant maintenant connus, le Mouvement Desjardins pourra mener à terme ses travaux visant à mettre en place ce processus.

Le Mouvement Desjardins demeure à l'affût des changements réglementaires annoncés concernant les autres lois canadiennes en matière de protection des renseignements personnels et a notamment effectué l'étude des articles du projet de loi fédéral C-27, *Loi édictant la Loi sur la protection de la vie privée des consommateurs, la Loi sur le Tribunal de la protection des renseignements personnels et des données et la Loi sur l'intelligence artificielle et les données et apportant des modifications corrélatives et connexes à d'autres lois*, qui a été déposé en juin 2022. Le 11 octobre 2023, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a lancé une consultation publique sur son *Document d'orientation provisoire sur le traitement des données biométriques*, sur lequel le Bureau du Chef de la protection des renseignements personnels (BCPRP) a commenté.

En matière d'intelligence artificielle (IA), le gouvernement fédéral a publié le 27 septembre 2023 son *Code de conduite volontaire visant un développement et une gestion responsables des systèmes d'IA générative avancés*. Ce code permet de donner un aperçu sur des types d'obligations que les entreprises qui développent ou utilisent des systèmes d'IA devront respecter dans l'éventualité où la *Loi sur l'intelligence artificielle et les données* était adoptée. Le 12 février 2024, l'AMF a à son tour publié un *Document de réflexion et de discussion – Meilleures pratiques pour l'utilisation responsable de l'IA dans le secteur financier* qui présente les réflexions de l'AMF sur ce qu'elle considère comme étant les meilleures pratiques à adopter en matière d'IA dans le secteur financier. Desjardins participe aux discussions et a soumis ses commentaires le 14 juin 2024. En raison de la montée en popularité de l'IA, Desjardins a également mis en place un cadre de gouvernance de l'IA afin de mitiger les risques, notamment en matière de protection des renseignements personnels, de sécurité et de propriété intellectuelle.

Finalement, suivant l'intention annoncée du gouvernement fédéral de mettre en place les mesures législatives et le cadre de gouvernance nécessaires à un système bancaire ouvert et à la proposition du *Cadre canadien des services bancaires pour les gens* lors du dépôt du budget 2024, le BCPRP contribue aux travaux en cours pour analyser les incidences sur les activités du Mouvement.



## Intérêt marqué des régulateurs pour les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

- Les autorités réglementaires et normatives continuent de clarifier leurs attentes sur les sujets ESG avec le développement d'encadrements et de normes :
- Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a publié en mars 2024, une nouvelle version de sa ligne directrice B-15, *Gestion des risques climatiques*. Les attentes suivent dorénavant celles de la version finale de la norme IFRS S2, *Informations à fournir sur les changements climatiques* du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité, permettant de simplifier les informations à fournir et favorisant la transparence des risques climatiques, en plus, des attentes générales en matière de gouvernance et de gestion des risques, et la communication d'informations financières en lien avec les changements climatiques publiées dans la version initiale de mars 2023. Sa mise en application se fera de manière progressive pour les exercices 2024 à 2026.
  - Le 4 juillet 2024, l'AMF a publié sa *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques* et celle-ci a pris effet dès sa publication au Bulletin de l'AMF. En outre des attentes générales décrites dans la ligne B-15 du BSIF et celles qui suivent les normes d'exigences de divulgation sur le développement durable (IFRS S1) et sur le climat (IFRS S2), celle-ci a la particularité d'énoncer des attentes portant sur les saines pratiques commerciales.
  - L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a inclus la gestion des risques climatiques dans sa *Ligne directrice sur les risques opérationnels et la résilience* pour les caisses et les coopératives de crédit. De plus, l'ARSF évalue leurs initiatives ESG (en particulier en matière de risque climatique) comme partie intégrante de leur cote de résilience.
  - À la suite de la publication, sur la scène internationale, en juin 2023, des normes IFRS S1 et S2 du Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (*International Sustainability Standards Board* ou ISSB), le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité a publié en mars 2024 des documents de consultation qui présentent les critères de modification qu'il propose d'appliquer sur les normes IFRS d'information sur la durabilité en vue de leur intégration au Canada, soit la Norme canadienne d'information sur la durabilité (NCID) 1, *Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité*, et la NCID 2, *Informations à fournir en lien avec les changements climatiques*. Desjardins a participé à la consultation à laquelle les commentaires étaient attendus pour le 10 juin 2024.

Ces éléments confirment le renforcement à venir des exigences de prise en compte et de divulgation en lien avec les changements climatiques aux niveaux international, national et provincial. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près l'évolution de ce dossier et répond, s'il y a lieu, aux consultations sur ce sujet directement ou par l'entremise des associations de l'industrie. Le Mouvement Desjardins s'assure, de plus, de suivre de saines pratiques sur le plan de l'intégration, du suivi et en matière de divulgation portant sur les facteurs ESG. Cette divulgation se retrouve dans le rapport annuel de responsabilité sociale et coopérative qui est aligné notamment avec les normes de la *Global Reporting Initiative* (GRI), du SASB et des recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Les éléments clés de la divulgation liée aux recommandations GIFCC sont résumés à la section 4.2.10 « Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) » du rapport de gestion annuel 2023 et détaillés dans le rapport *En mouvement pour le climat – Rapport 2023 sur les risques et opportunités du Mouvement Desjardins liés aux changements climatiques*.

## Mesures fiscales canadiennes

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 intitulé *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023* a obtenu la sanction royale. Les modifications apportées prévoient, notamment, une nouvelle règle visant à refuser aux institutions financières la déduction à l'égard de certains dividendes reçus après le 31 décembre 2023, sur des actions canadiennes, lorsque celles-ci sont des biens évalués à la valeur du marché aux fins fiscales, mais à l'exception des dividendes reçus sur certaines actions privilégiées ou celles détenues en lien avec des contrats d'assurances émis. Ces propositions auront un effet limité sur le montant d'impôt que le Mouvement devra acquitter à compter de 2024. Dans son budget du 16 avril 2024, le gouvernement du Canada a proposé d'augmenter le taux d'inclusion du gain en capital pour le faire passer de 50 % à 66,67 % pour les dispositions réalisées à compter du 25 juin 2024. À ce jour, ce changement n'est pas encore inclus dans un projet de loi. Le ministère des Finances du Québec a confirmé son intention de s'harmoniser à ces deux mesures qui seront applicables aux mêmes dates.

## Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts

Le 29 février 2024, l'AMF a publié le *Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* pour augmenter la prime payable par une institution de dépôts autorisée. Le taux de la prime passe de 5 à 7,5 points de base du montant des dépôts que le Mouvement Desjardins détient et qui sont garantis par l'AMF. Ce règlement est entré en vigueur le 30 avril 2024 et la prime payée par Desjardins pour l'exercice 2024 reflétera ce changement.

## Ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité

Le BSIF a publié le 31 janvier 2024 la version finale de sa *Ligne directrice sur l'intégrité et la sécurité*. Cette version tient compte des commentaires reçus lors de la période de consultation publique tenue entre le 13 octobre et le 24 novembre 2023. Cette ligne directrice précise les attentes, pour toutes les institutions financières fédérales, relatives aux politiques et aux procédures sur l'intégrité et la sécurité. Au moment de mettre en application les attentes de la ligne directrice, les institutions financières doivent prendre en considération leur sensibilité à l'influence indue, à l'ingérence étrangère et aux activités malveillantes. À la suite de la publication de sa ligne directrice, le BSIF a fait parvenir aux entités assujetties à cette ligne directrice du Mouvement Desjardins, un questionnaire pour fins d'auto-évaluation en lien avec l'intégrité et la sécurité, qui a été complété et remis au BSIF. Des travaux sont en cours pour identifier les écarts entre les attentes de la ligne directrice et les contrôles en place. Le BSIF pourrait procéder à des travaux supplémentaires et potentiellement envoyer des lettres de surveillance.

## Traitement des plaintes

Le *Règlement sur le traitement des plaintes et le règlement des différends dans le secteur financier* a été approuvé le 14 février 2024 par le ministre des Finances du Québec. Ce nouveau règlement a pour objectif d'harmoniser et de renforcer le traitement équitable des insatisfactions et plaintes. Les principales modifications concernent la définition d'une plainte, le délai de traitement et le mécanisme d'escalade de l'insatisfaction en plainte. Les nouvelles exigences entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Divers travaux de modernisation et de mise en conformité du processus de gestion des insatisfactions et des plaintes sont en cours. Ces travaux permettront de se conformer aux nouvelles exigences dans les délais impartis.

## Projet de loi n° 30, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier

Le 7 juin 2023, le ministre des Finances du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n° 30, *Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier* (projet de loi 30). Le projet de loi 30 est un projet de loi omnibus qui modifie notamment, la *Loi sur les assureurs* (chapitre A-32.1), la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* (chapitre D-9.2) et la *Loi sur les coopératives de services financiers* (chapitre C-67.3) (LCSF). Le projet de loi 30 est entré en vigueur le 9 mai 2024, à l'exception de certaines dispositions qui entreront en vigueur d'ici 2026. Le Mouvement Desjardins se conforme aux dispositions applicables au fur et à mesure de leur entrée en vigueur.

## LE MOUVEMENT DESJARDINS EN BREF

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord avec un actif de 444,3 G\$. Au 30 juin 2024, il regroupe 203 caisses au Québec et la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., la Fédération des caisses Desjardins du Québec et ses filiales ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins. Plusieurs de ses filiales et composantes sont actives à l'échelle du Canada, tandis que la présence du Mouvement Desjardins est assurée aux États-Unis par Desjardins Bank, National Association et Desjardins Florida Branch.

Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses membres et clients une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins. Au nombre des employeurs les plus importants au pays, le Mouvement Desjardins mise sur la compétence de plus de 55 000 employés et sur l'engagement de plus de 2 200 administrateurs dans les caisses.

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadiens et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération agit comme organisme de surveillance et de contrôle des caisses, et a pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins, et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la LCSF. La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien. La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard Inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

La LCSF prévoit que les entités composant le Groupe coopératif Desjardins peuvent être fusionnées en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées. Précisons que la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. est exclue de cette fusion-liquidation prévue par la loi.

De l'information complémentaire sommaire sur les entités qui ne font pas partie du Groupe coopératif Desjardins ou des filiales des entités le composant, mais qui sont incluses dans les états financiers du Mouvement Desjardins, se retrouve à la section « Informations complémentaires requises en vertu de la décision n° 2021-FS-0091 de l'AMF ».

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS

(en millions de dollars et en pourcentage)	Aux ou pour les périodes de trois mois terminées le			Aux ou pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023 <sup>(1)</sup>	30 juin 2024	30 juin 2023 <sup>(1)</sup>
<b>Résultats</b>					
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>1 861 \$</b>	<b>1 733 \$</b>	<b>1 666 \$</b>	<b>3 594 \$</b>	<b>3 207 \$</b>
Résultat des activités d'assurance	620	409	288	1 029	397
Résultat financier d'assurance net	237	310	177	547	300
<b>Revenu net lié aux activités d'assurance</b>	<b>857</b>	<b>719</b>	<b>465</b>	<b>1 576</b>	<b>697</b>
<b>Autres revenus</b>	<b>1 035</b>	<b>1 112</b>	<b>1 108</b>	<b>2 147</b>	<b>2 002</b>
<b>Revenu net total</b>	<b>3 753</b>	<b>3 564</b>	<b>3 239</b>	<b>7 317</b>	<b>5 906</b>
Dotation à la provision pour pertes de crédit	87	133	66	220	171
Frais autres que d'intérêts					
Frais autres que d'intérêts bruts	2 697	2 556	2 680	5 253	5 025
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance <sup>(2)</sup>	(250)	(245)	(246)	(495)	(495)
Frais autres que d'intérêts nets	2 447	2 311	2 434	4 758	4 530
Impôts sur les excédents	301	265	186	566	310
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>918 \$</b>	<b>855 \$</b>	<b>553 \$</b>	<b>1 773 \$</b>	<b>895 \$</b>
<b>Apport aux excédents par secteurs d'activité<sup>(3)</sup></b>					
Particuliers et Entreprises	459 \$	401 \$	302 \$	860 \$	496 \$
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	231	169	155	400	247
Assurance de dommages	300	280	56	580	31
Autres	(72)	5	40	(67)	121
	918 \$	855 \$	553 \$	1 773 \$	895 \$
<b>Retour aux membres et à la collectivité<sup>(4)</sup></b>					
Ristournes aux membres	110 \$	110 \$	109 \$	220 \$	215 \$
Commandites, dons et bourses d'études <sup>(5)</sup>	33	27	37	60	63
	143 \$	137 \$	146 \$	280 \$	278 \$
<b>Indicateurs</b>					
Marge nette d'intérêts <sup>(4)</sup>	2,34 %	2,24 %	2,35 %	2,29 %	2,28 %
Rendement des capitaux propres <sup>(6)</sup>	10,2	9,8	6,8	10,0	5,6
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit <sup>(6)</sup>	0,13	0,21	0,10	0,17	0,14
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts <sup>(6)</sup>	0,77	0,80	0,57	0,77	0,57
Ratio de liquidité à court terme <sup>(7)</sup>	160	152	143	160	143
Ratio structurel de liquidité à long terme <sup>(7)</sup>	129	125	125	129	125
Indice de productivité – Particuliers et Entreprises <sup>(6)</sup>	70,8	70,3	78,9	70,6	80,5
Primes d'assurance et de rentes – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes <sup>(6)</sup>	1 783 \$	1 607 \$	1 434 \$	3 390 \$	2 741 \$
Marge sur services contractuels (MSC) totale – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes <sup>(6)</sup>	2 587	2 630	2 643	2 587	2 643
Primes souscrites directes – Assurance de dommages <sup>(6)</sup>	2 082	1 556	1 910	3 638	3 350
<b>Bilan et hors bilan</b>					
Actif	444 348 \$	435 819 \$	409 558 \$	444 348 \$	409 558 \$
Prêts et acceptations nets	276 996	269 012	257 743	276 996	257 743
Dépôts	290 085	281 189	265 539	290 085	265 539
Capitaux propres	36 488	35 169	32 943	36 488	32 943
Biens sous administration <sup>(6)</sup>	557 902	549 580	492 638	557 902	492 638
Biens sous gestion <sup>(6)</sup>	88 202	83 289	80 229	88 202	80 229
Actif moyen <sup>(6)</sup>	440 084	429 380	404 081	434 369	404 035
<b>Mesures des fonds propres</b>					
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A <sup>(9)</sup>	21,2 %	21,0 %	20,9 %	21,2 %	20,9 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1 <sup>(9)</sup>	21,2	21,0	20,9	21,2	20,9
Ratio du total des fonds propres <sup>(9)</sup>	23,2	22,0	22,4	23,2	22,4
Ratio TLAC <sup>(10)</sup>	30,9	29,8	29,7	30,9	29,7
Ratio de levier <sup>(9)</sup>	7,6	7,4	7,6	7,6	7,6
Ratio de levier TLAC <sup>(10)</sup>	10,9	10,4	10,6	10,9	10,6
Actifs pondérés en fonction des risques <sup>(9)</sup>	147 074 \$	142 266 \$	135 499 \$	147 074 \$	135 499 \$
<b>Autres renseignements</b>					
Nombre d'employés	55 028	55 188	59 389	55 028	59 389

(1) Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

(2) Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

(3) Le détail par poste est présenté à la note complémentaire 11 « Information sectorielle » des états financiers combinés intermédiaires.

(4) Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

(5) Dont 16 M\$ proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses (11 M\$ au premier trimestre de 2024, 15 M\$ au deuxième trimestre de 2023, 27 M\$ au premier semestre de 2024 et 23 M\$ au premier semestre de 2023).

(6) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 55 à 62.

(7) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, voir la section « Gestion des risques ».

(8) MSC totale de 2 795 M\$ (2 895 M\$ au 30 juin 2023) présentée nette de la réassurance d'un montant de 208 M\$ (252 M\$ au 30 juin 2023). Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires.

(9) En vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers, voir la section « Gestion du capital ».

(10) En vertu de la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC) émise par l'AMF et fondée sur les actifs pondérés en fonction des risques et sur les expositions aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc., voir la section « Gestion du capital ».

## ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS

### Évolution du modèle de gouvernance du Mouvement Desjardins

Le 16 mai 2024, Desjardins a annoncé l'élection de M. Louis Babineau à titre de président de son conseil d'administration. Cette nomination s'inscrit dans le nouveau modèle de gouvernance du Mouvement Desjardins entré en vigueur le 23 mars 2024 à l'issue de son assemblée générale annuelle (AGA). Rappelons que lors de l'AGA de mars 2023, les délégués des caisses avaient adopté la séparation des fonctions de présidence du conseil d'administration et de présidence et chef de la direction. M. Babineau siège au conseil d'administration du Mouvement depuis 2016 et préside le conseil d'administration de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. depuis 2021. Guy Cormier continue de diriger Desjardins comme président et chef de la direction jusqu'au plus tard en mars 2026.

### Acquisition de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard

Le 31 mai 2024, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., filiale de la Fédération, a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI). Le Mouvement Desjardins détenait une participation minoritaire dans ICPEI depuis février 2023. ICPEI est un assureur canadien qui propose des gammes de produits d'assurance des particuliers et des entreprises exclusivement par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers. Cette acquisition vise à consolider la présence du Mouvement Desjardins en assurance de dommages, particulièrement en matière d'assurance des entreprises, afin de renforcer sa position à l'échelle du Canada.

## ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

### Économie mondiale

L'économie mondiale a ralenti à la fin de 2023, mais certains indicateurs montrent une légère amélioration jusqu'à présent. En Europe, les PIB réels ont augmenté de façon modeste au premier trimestre et l'inflation continue de se rapprocher de la cible de 2 % de la Banque centrale européenne. Les débordements de la guerre à Gaza sur le transport maritime en mer Rouge ont provoqué une augmentation des coûts de transport maritime en début d'année, mais la situation s'est un peu apaisée depuis. En Chine, le PIB réel s'est accéléré au premier trimestre, mais les problèmes du marché immobilier persistent malgré les mesures d'appui du gouvernement. L'inflation chinoise a commencé l'année 2024 en territoire négatif et affiche toujours des croissances de prix très faibles.

La croissance devrait demeurer relativement lente en 2024 dans la plupart des principales économies d'outre-mer. L'inflation est en baisse presque partout bien que les progrès se fassent généralement moins rapides du côté des coûts des services comparativement aux prix des biens qui ont davantage ralenti. La diminution de l'inflation a tout de même permis à certaines banques centrales de commencer à réduire leurs taux directeurs. Cela devrait amener une progression un peu plus rapide de l'économie mondiale en deuxième moitié de 2024. Après une croissance de 3,1 % en 2023, le PIB réel mondial devrait encore progresser de 3,1 % en 2024 et en 2025.

Les marchés boursiers mondiaux ont affiché une forte volatilité au cours de l'été, après de très forts gains en début d'année. Les premières baisses de taux directeurs de plusieurs grandes banques centrales et les signes plus clairs d'une réduction à venir de la Réserve fédérale américaine n'ont pas suffi à rassurer les investisseurs alors que les craintes de récession ont rapidement repris de l'ampleur. La croissance des indices en début d'été a amené les valorisations de nombreuses entreprises à des niveaux très élevés, augmentant ainsi le risque de nouvelles corrections, en particulier aux États-Unis. Les taux d'intérêt sur les obligations gouvernementales ont chuté fortement en réponse aux inquiétudes accrues concernant une récession aux États-Unis. Bien que la volatilité ait fait un retour en force, les bons gains de la première moitié de l'année pourraient quand même assurer des rendements positifs en 2024. Les rendements des marchés obligataires seront alimentés par le recul important des taux sur les obligations gouvernementales, mais l'élargissement des écarts de crédit sur les titres plus risqués pourrait limiter les gains.

### États-Unis

Certains indicateurs économiques américains ont été un peu moins vigoureux depuis le début de 2024 et le PIB réel a augmenté de 1,3 % à rythme annualisé au premier trimestre. Le marché du travail américain est demeuré relativement solide avec un total de plus de 1 305 000 emplois créés au cours des six premiers mois de 2024, on remarque toutefois que les offres d'emplois se font moins nombreuses, ce qui est un signe de rééquilibrage du marché. Ainsi, le mois de juillet s'est soldé par un gain de seulement 114 000 emplois. Il y a encore des progrès du côté de l'inflation américaine, mais ceux-ci se font plus lents qu'ailleurs.

On anticipe des croissances légèrement plus fortes du PIB réel américain au cours des prochains trimestres comparativement au résultat de l'hiver dernier. Le début des baisses des taux directeurs est prévu pour septembre. Sur l'ensemble de l'année, le PIB réel devrait afficher une croissance de 2,4 %, suivi d'un gain de 2,0 % en 2025.

### Canada

Après une remontée vigoureuse des taux d'intérêt, tant par son ampleur que par sa rapidité, les consommateurs et les entreprises commencent à avoir un peu de répit alors que la Banque du Canada a annoncé le 5 juin une première réduction de ses taux d'intérêt directeurs et une seconde réduction le 24 juillet. Malgré ces baisses, la politique monétaire canadienne demeure très restrictive et d'autres réductions seront graduellement nécessaires pour ramener les taux directeurs dans une zone plus neutre. Si l'inflation continue dans la bonne direction, nous prévoyons deux autres baisses des taux directeurs canadiens d'ici la fin de l'année, suivies par de nouvelles réductions en 2025 et 2026.

Même si les taux d'intérêt risquent de baisser à nouveau au cours des prochains trimestres, des vents contraires souffleront sur la croissance. Parmi ceux-ci, on trouve notamment une vague de renouvellements hypothécaires en 2025 et en 2026 à des taux d'intérêt nettement plus élevés que lorsque les ménages ont contracté les prêts pendant la pandémie. La hausse des coûts du service de la dette se traduira par une réduction de la part du revenu des ménages consacré aux autres dépenses. Nous anticipons donc que la consommation des ménages et l'investissement résidentiel seront plus modérés qu'ils ne le seraient autrement. De plus, la croissance de la population ralentira maintenant que le gouvernement fédéral limite le nombre de nouveaux arrivants au Canada. Au bout du compte, le PIB réel du Canada devrait croître de 1,0 % en 2024 et de 1,8 % en 2025.

## Québec

La relance de l'économie du Québec est amorcée. Un rebond annualisé du PIB réel de 3,6 % a même été observé au premier trimestre de 2024. La phase de contraction de l'économie québécoise survenue du printemps 2023, jusqu'à la fin de l'année dernière, semble donc terminée. Le ciel se dégage enfin et plusieurs signes de reprise économique s'accumulent depuis quelques mois. Du côté des ménages, les ventes de biens durables, qui sont plus sensibles à l'évolution du contexte économique ainsi qu'à celle des taux d'intérêt, sont à la hausse. Les achats d'automobiles continuent de pointer vers le haut alors que la disponibilité de plusieurs marques et modèles de véhicules s'est améliorée. De plus, les ventes de meubles, d'appareils ménagers et électroniques se relèvent depuis le début de 2024, en parallèle avec l'amélioration du marché immobilier résidentiel. Après avoir atteint le fond du baril, les ventes de propriétés existantes et la construction neuve ont rebondi depuis quelques mois. Alors que l'économie québécoise émet des signaux positifs après une baisse de régime l'an dernier, le marché du travail continue d'en subir les contrecoups. Après avoir atteint un creux de 3,9 % en novembre 2022, le taux de chômage a lentement augmenté au fil des derniers mois. Il avoisine désormais 5,7 % et devrait approcher les 6 % dès la fin de 2024.

Les entreprises qui en ont la capacité financière rivalisent afin d'être mieux positionnées pour répondre à la reprise éventuelle de la demande. La confiance des PME s'est améliorée depuis quelques mois, même si le niveau demeure relativement faible. Les intentions d'investissement tardent à remonter en raison de l'incertitude géopolitique mondiale, des difficultés d'emprunt attribuables à des taux d'intérêt élevés et au faible niveau de rentabilité de plusieurs entreprises. Le nombre de cas d'insolvabilité poursuit sa tendance haussière et le niveau s'avère maintenant plus élevé que celui précédant la pandémie. Bref, les difficultés financières persistent pour plusieurs ménages et entreprises au Québec, notamment en raison du niveau élevé des taux d'intérêt et de la forte inflation des dernières années. Toutefois, l'économie du Québec se relève et la croissance du PIB réel devrait atteindre 0,7 % en 2024 et 1,5 % en 2025.

# REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Excédents

#### Comparaison des deuxièmes trimestres de 2024 et de 2023

Pour le deuxième trimestre terminé le 30 juin 2024, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 918 M\$, en hausse de 365 M\$ par rapport aux excédents de la période comparative. Cette augmentation est principalement attribuable aux résultats du secteur Assurance de dommages en raison de la diminution de la sinistralité combinée à la hausse des revenus provenant des activités d'assurance automobile et de biens. De plus, soulignons la très bonne performance du secteur Particuliers et Entreprises expliquée par la hausse du revenu net d'intérêts liée principalement à la croissance des affaires, ainsi que par la baisse des frais autres que d'intérêts. Globalement pour l'ensemble du Mouvement, ces derniers se situent à un niveau comparable à ceux du deuxième trimestre de 2023, découlant d'une gestion rigoureuse des dépenses.

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et clients dans leur autonomie financière, mission qu'il a poursuivie au deuxième trimestre de 2024.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité<sup>(1)</sup> de 143 M\$, comparativement à 146 M\$ au deuxième trimestre de 2023.
  - Provision pour ristournes de 110 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2024, soit un montant comparable à celui de la période correspondante de 2023.
  - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 33 M\$, comparativement à 37 M\$ pour la même période l'an dernier, dont 16 M\$ au deuxième trimestre de 2024 et 15 M\$ au deuxième trimestre de 2023, proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 11 M\$ au deuxième trimestre de 2024 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement, qui vise notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques. Depuis 2017, le Mouvement Desjardins a pris des engagements d'un montant total de 198 M\$.
- **Contribution des secteurs d'activité aux excédents :**
  - Particuliers et Entreprises : **excédents de 459 M\$**, en hausse de 157 M\$ par rapport à la même période en 2023 en raison principalement des éléments suivants :
    - Augmentation du revenu net d'intérêts.
    - Diminution des frais autres que d'intérêts à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité.
    - En contrepartie, hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 231 M\$**, en hausse de 76 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2023. La variation est attribuable aux éléments suivants :
  - Augmentation du résultat financier d'assurance net liée au gain sur disposition d'immeubles et à l'incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt compensée, en partie, par un ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
  - Hausse des autres revenus liée au gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.
  - En contrepartie, augmentation des coûts provenant essentiellement de la hausse des actifs sous administration ainsi que des frais d'administration, incluant ceux liés au personnel.
- Assurance de dommages : **excédents de 300 M\$**, en hausse de 244 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2023. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Baisse des charges liées aux sinistres.
  - Hausse des revenus des activités d'assurance en assurance automobile et de biens.
- **Rendement des capitaux propres de 10,2 %**, comparativement à 6,8 % pour le trimestre terminé le 30 juin 2023, en raison principalement de l'augmentation des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.

Le tableau suivant présente le calcul du rendement des capitaux propres.

### Rendement des capitaux propres

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023
Excédents avant ristournes aux membres	918 \$	855 \$	553 \$	1 773 \$	895 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	(35)	(34)	(11)	(69)	(14)
<b>Part revenant au Groupe avant ristournes aux membres</b>	<b>883 \$</b>	<b>821 \$</b>	<b>542 \$</b>	<b>1 704 \$</b>	<b>881 \$</b>
<b>Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe</b>	<b>34 898 \$</b>	<b>33 860 \$</b>	<b>32 195 \$</b>	<b>34 423 \$</b>	<b>31 967 \$</b>
<b>Rendement des capitaux propres<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>10,2 %</b>	<b>9,8 %</b>	<b>6,8 %</b>	<b>10,0 %</b>	<b>5,6 %</b>

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 55 à 62.

<sup>(2)</sup> Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

### Comparaison des premiers semestres de 2024 et de 2023

Pour les six premiers mois terminés le 30 juin 2024, le Mouvement Desjardins a enregistré des excédents avant ristournes aux membres de 1 773 M\$, en hausse de 878 M\$ par rapport à ceux de la même période en 2023. Tous les secteurs d'activité ont contribué à l'atteinte de ces excellents résultats. Mentionnons notamment la diminution de la sinistralité ainsi que la hausse des revenus des activités d'assurance pour le secteur Assurance de dommages. On constate également une croissance du résultat financier d'assurance net du côté des activités d'Assurance de personnes et de dommages. De plus, on observe une progression des excédents pour le secteur Particuliers et Entreprises, attribuable à la hausse du revenu net d'intérêts en lien notamment avec la croissance des affaires. Par ailleurs, soulignons que l'augmentation des frais autres que d'intérêts a été limitée grâce à des mesures déployées à travers l'organisation visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité.

- Montant total retourné aux membres et à la collectivité<sup>(1)</sup> de 280 M\$, soit un montant comparable à celui du premier semestre de 2023.
  - Provision pour ristournes de 220 M\$ en hausse de 5 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023.
  - Remises sous forme de commandites, de dons et de bourses d'études de 60 M\$, comparativement à 63 M\$ pour la même période l'an dernier, dont 27 M\$ pour les six premiers mois de 2024 et 23 M\$ pour les six premiers mois de 2023, proviennent des Fonds d'aide au développement du milieu des caisses.
- Engagements de 16 M\$ pour les six premiers mois de 2024 pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement.
- **Contribution des secteurs d'activité aux excédents :**
  - Particuliers et Entreprises : **excédents de 860 M\$**, en hausse de 364 M\$ par rapport aux six premiers mois de 2023 en raison principalement des éléments suivants :
    - Augmentation du revenu net d'intérêts et des autres revenus.
    - Diminution des frais autres que d'intérêts à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité.
    - En contrepartie, hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
  - Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **excédents de 400 M\$**, en hausse de 153 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023, principalement attribuable aux éléments suivants :
    - Hausse des autres revenus liée, notamment, à l'augmentation des actifs sous administration et sous gestion ainsi qu'au gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.
    - Augmentation du résultat financier d'assurance net liée au gain sur disposition d'immeubles et à l'incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt compensée, en partie, par un ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
    - En contrepartie, augmentation des coûts provenant de la hausse des actifs sous administration et des frais d'administration, incluant ceux liés au personnel.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.



- Assurance de dommages : **excédents de 580 M\$**, en hausse de 549 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Baisse des charges liées aux sinistres.
  - Hausse des revenus des activités d'assurance en assurance automobile et de biens.
  - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
- **Rendement des capitaux propres de 10,0 %**, comparativement à 5,6 % pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023, en raison principalement de l'augmentation des excédents, comme cela a été expliqué précédemment.

## Revenu net d'intérêts

### [Comparaison des deuxièmes trimestres de 2024 et de 2023](#)

Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts et des obligations subordonnées. Il est sensible aux variations des taux d'intérêt et des volumes, aux stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers, ainsi qu'à la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

**Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 1 861 M\$**, en hausse de 195 M\$, ou de 11,7 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Croissance de l'encours moyen du portefeuille de prêts, principalement au niveau des prêts aux entreprises.
- Incidence favorable sur le revenu net d'intérêts provenant du contexte de hausse des taux d'intérêt.
- **Marge nette d'intérêts de 2,34 %** pour le trimestre terminé le 30 juin 2024, soit un ratio comparable à celui de la période correspondante de 2023.

### [Comparaison des premiers semestres de 2024 et de 2023](#)

**Le revenu net d'intérêts s'est élevé à 3 594 M\$**, en hausse de 387 M\$, ou de 12,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :

- Croissance de l'encours moyen des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires résidentiels.
- Incidence favorable sur le revenu net d'intérêts provenant du contexte de hausse des taux d'intérêt.
- **Marge nette d'intérêts de 2,29 %** pour les six premiers mois terminés le 30 juin 2024, soit un ratio comparable à celui de la période correspondante de 2023.

## Revenu net lié aux activités d'assurance

### [Comparaison des deuxièmes trimestres de 2024 et de 2023](#)

**Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à 857 M\$<sup>(1)</sup>**, en hausse de 392 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2023. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Résultat des activités d'assurance de 147 M\$, en hausse de 14 M\$, ou de 10,5 %, attribuable principalement à l'expérience plus favorable et à la croissance des affaires. De façon plus détaillée, l'augmentation du résultat des activités d'assurance s'explique par les éléments suivants :
  - Ajustement de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
  - Expérience plus favorable en assurance collective, essentiellement pour la garantie d'invalidité longue durée.
  - Croissance des affaires en assurance collective.
  - En contrepartie, effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective.
- Résultat financier d'assurance net de 167 M\$, en hausse de 53 M\$ provenant essentiellement des éléments suivants :
  - Gain sur disposition d'immeubles.
  - Incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.
  - En contrepartie, ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.

<sup>(1)</sup> La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

## Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance de 460 M\$, en hausse de 306 M\$.
  - Revenus des activités d'assurance de 1 790 M\$, en hausse de 156 M\$, ou de 9,5 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 84 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 144 M\$, ou de 9,2 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens.
  - Charges afférentes aux activités d'assurance de 1 296 M\$, en baisse de 163 M\$, ou de 11,2 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 50 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la baisse est de 162 M\$, ou de 11,5 %, attribuable aux éléments suivants :
    - Charges liées aux sinistres en baisse comparativement au trimestre comparatif de 2023 essentiellement expliquées par les éléments ci-dessous :
      - Absence de catastrophes et d'événements majeurs alors que le deuxième trimestre de 2023 avait été marqué par deux événements majeurs, soit une tempête de verglas au Québec et en Ontario ainsi que des feux de forêt en Nouvelle-Écosse.
      - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours inférieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2023 attribuables à l'assurance automobile et de biens, notamment en raison d'une diminution de la fréquence des sinistres.
    - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires favorable alors qu'un effet défavorable avait été constaté au deuxième trimestre de 2023, attribuable à l'assurance automobile.
    - En contrepartie, variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
- Résultat financier d'assurance net de 58 M\$, en hausse de 24 M\$.
  - Revenus nets de placement d'assurance de 151 M\$, en hausse de 127 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
    - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative avait été constatée au trimestre comparatif de 2023, notamment en raison de l'effet de la baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours du deuxième trimestre de 2024, alors qu'une hausse était survenue au deuxième trimestre de 2023.
    - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux du trimestre comparatif de 2023.
  - Charges financières d'assurance nettes de 102 M\$, comparativement à des revenus de 11 M\$ au trimestre comparatif. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 9 M\$ (charges de 1 M\$ au deuxième trimestre de 2023), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 93 M\$, comparativement à des revenus de 10 M\$ au trimestre comparatif. La variation est attribuable à l'incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une hausse des taux avait été constatée au trimestre comparatif de 2023.

[Comparaison des premiers semestres de 2024 et de 2023](#)

**Le revenu net lié aux activités d'assurance s'est établi à 1 576 M\$<sup>(1)</sup>**, en hausse de 879 M\$ par rapport aux six premiers mois de 2023. La variation de cette rubrique, qui est constituée du résultat des activités d'assurance et du résultat financier d'assurance net, s'explique par les éléments provenant des secteurs suivants :

## Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Résultat des activités d'assurance de 289 M\$, en hausse de 6 M\$, ou de 2,1 %, attribuable principalement à la croissance des affaires. De façon plus détaillée, l'augmentation du résultat des activités d'assurance s'explique par les éléments suivants :
  - Ajustement de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
  - Croissance des affaires en assurance collective.
  - En contrepartie, effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective.
- Résultat financier d'assurance net de 295 M\$, en hausse de 120 M\$ provenant essentiellement des éléments suivants :
  - Gain sur disposition d'immeubles.
  - Incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.
  - En contrepartie, ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.

<sup>(1)</sup> La différence entre ce résultat et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles qui sont éliminées dans la rubrique Autres.

## Secteur Assurance de dommages

- Résultat des activités d'assurance de 730 M\$, en hausse de 607 M\$.
  - Revenus des activités d'assurance de 3 539 M\$, en hausse de 336 M\$, ou de 10,5 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 169 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 306 M\$, ou de 10,0 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens.
  - Charges afférentes aux activités d'assurance de 2 788 M\$, en baisse de 264 M\$, ou de 8,7 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 148 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la baisse est de 301 M\$, ou de 10,2 %, attribuable aux éléments suivants :
    - Charges liées aux sinistres en baisse comparativement aux six premiers mois de 2023 expliquées par les éléments ci-dessous :
      - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours inférieures à celles constatées à la période comparative de 2023 essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens, en raison d'une diminution de la fréquence des sinistres s'expliquant notamment par des conditions météorologiques plus clémentes.
      - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée au semestre comparatif de 2023 principalement attribuable à l'assurance de biens.
      - Absence de catastrophes et d'événements majeurs alors que le premier semestre de 2023 avait été marqué par deux événements majeurs, soit une tempête de verglas au Québec et en Ontario ainsi que des feux de forêt en Nouvelle-Écosse.
    - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires moins défavorable que celui constaté au semestre comparatif de 2023 attribuable à l'assurance automobile.
    - En contrepartie, variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
- Résultat financier d'assurance net de 227 M\$, en hausse de 100 M\$.
  - Revenus nets de placement d'assurance de 333 M\$, en hausse de 109 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
    - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux du semestre comparatif de 2023.
    - Gains nets sur actions privilégiées alors que des pertes nettes avaient été constatées pour les six premiers mois de 2023.
  - Charges financières d'assurance nettes de 116 M\$, en hausse de 8 M\$. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 10 M\$ (11 M\$ à la période comparative de 2023), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 106 M\$, comparativement à 97 M\$ à la période comparative. La variation est essentiellement attribuable à l'incidence de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus moins favorable que celle constatée au premier semestre de 2023.

## Autres revenus

[Comparaison des deuxièmes trimestres de 2024 et de 2023](#)

**Les autres revenus se sont élevés à 1 035 M\$**, en baisse de 73 M\$, ou de 6,6 %, par rapport au deuxième trimestre de 2023, en raison notamment des variations de taux du marché et de l'évolution des positions de couverture qui ont eu un effet défavorable sur les autres revenus (pertes) nets de placement. Cette baisse a été atténuée, en partie, par les éléments suivants :

- Gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.
- Augmentation des revenus de services de courtage et de fonds de placement en lien principalement avec la bonne performance des activités de marché des capitaux.
- Hausse des frais de service sur les dépôts et les paiements.

[Comparaison des premiers semestres de 2024 et de 2023](#)

**Les autres revenus se sont élevés à 2 147 M\$**, en hausse de 145 M\$, ou de 7,2 %, par rapport à la période correspondante de 2023, en raison des éléments suivants :

- Augmentation des revenus de 56 M\$ liée aux activités de Worldsource<sup>(1)</sup> acquises au 1<sup>er</sup> mars 2023.
- Augmentation des revenus de services de courtage et de fonds de placement en lien principalement avec la bonne performance des activités de marché des capitaux.
- Revenus des réseaux spécialisés supérieurs liés à l'augmentation des actifs sous administration.
- Hausse des revenus provenant des actifs sous gestion supérieurs à ceux de la période comparative.
- Gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.
- Hausse des frais de service sur les dépôts et les paiements.

## Revenu net total

Pour le deuxième trimestre de 2024, **le revenu net total a atteint 3 753 M\$**, en hausse de 514 M\$, ou de 15,9 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2023.

Pour le premier semestre de 2024, **le revenu net total a atteint 7 317 M\$**, en hausse de 1 411 M\$, ou de 23,9 %, par rapport à celui qui avait été enregistré à la période correspondante de 2023.

<sup>(1)</sup> Le 1<sup>er</sup> mars 2023, par l'entremise de Groupe de compagnies Worldsource inc. (antérieurement nommée 9479-5176 Québec Inc.), une filiale en propriété exclusive indirecte de la Fédération, le Mouvement Desjardins a fait l'acquisition notamment de la totalité des actions en circulation du Réseau d'assurance IDC Worldsource inc., de Gestion financière Worldsource inc. et de Valeurs mobilières Worldsource inc. (collectivement désignées « Worldsource »).

## Dotation à la provision pour pertes de crédit

### Comparaison des deuxièmes trimestres de 2024 et de 2023

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 87 M\$, en hausse de 21 M\$, ou de 31,8 %, par rapport à la même période en 2023, l'évolution des informations prospectives du trimestre en cours ayant eu un effet moins favorable qu'au trimestre correspondant de 2023. La dotation du deuxième trimestre de 2024 reflète également des radiations nettes en hausse.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,13 % pour le deuxième trimestre de 2024, comparativement à 0,10 % pour la période correspondante de 2023.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,77 %, comparativement à 0,57 %, au 30 juin 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement du côté des prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit.

### Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023
Dotation à la provision pour pertes de crédit totale	87 \$	133 \$	66 \$	220 \$	171 \$
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières	—	(9)	—	(9)	(4)
<b>Dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan</b>	<b>87 \$</b>	<b>142 \$</b>	<b>66 \$</b>	<b>229 \$</b>	<b>175 \$</b>
Prêts bruts moyens	274 197 \$	268 674 \$	256 104 \$	271 836 \$	254 304 \$
Acceptations brutes moyennes	—	—	7	—	13
<b>Prêts et acceptations bruts moyens<sup>(1)</sup></b>	<b>274 197 \$</b>	<b>268 674 \$</b>	<b>256 111 \$</b>	<b>271 836 \$</b>	<b>254 317 \$</b>
<b>Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit<sup>(1)(2)</sup></b>	<b>0,13 %</b>	<b>0,21 %</b>	<b>0,10 %</b>	<b>0,17 %</b>	<b>0,14 %</b>

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 55 à 62.

<sup>(2)</sup> Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

### Comparaison des premiers semestres de 2024 et de 2023

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 220 M\$, en hausse de 49 M\$, ou de 28,7 %, par rapport à la même période en 2023. Cette variation s'explique principalement par une dotation relative aux portefeuilles de cartes de crédit et de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers plus élevée par rapport à la période correspondante de 2023. La dotation du premier semestre de 2024 reflète également des radiations nettes en hausse.

Le Mouvement Desjardins a continué en 2024 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,17 % pour les six premiers mois de 2024, comparativement à 0,14 % pour la période correspondante de 2023.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,77 %, comparativement à 0,57 % au 30 juin 2023. Cette augmentation s'explique par la hausse du volume de prêts dépréciés bruts, principalement du côté des prêts aux entreprises en raison d'une migration de la qualité du crédit.

## Frais autres que d'intérêts bruts

### Comparaison des deuxièmes trimestres de 2024 et de 2023

Les frais autres que d'intérêts bruts ont atteint 2 697 M\$, soit un montant comparable à celui du deuxième trimestre de 2023. Les mesures déployées visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité, dont la réduction des honoraires, ont permis de limiter la hausse des frais.

### Comparaison des premiers semestres de 2024 et de 2023

Les frais autres que d'intérêts bruts ont atteint 5 253 M\$, en hausse de 228 M\$, comparativement aux six premiers mois de 2023, essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Augmentation des frais de 69 M\$ liée aux activités de Worldsource acquises au 1<sup>er</sup> mars 2023.
- Les mesures déployées visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité, dont la réduction des honoraires, ont permis de limiter à 159 M\$, ou 3,3 % l'augmentation des autres éléments inclus dans les frais autres que d'intérêts bruts.

## Impôts sur les excédents

### Comparaison des deuxièmes trimestres de 2024 et de 2023

**Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 301 M\$**, en hausse de 115 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2023.

- Taux d'imposition effectif<sup>(1)</sup> de 24,7 % pour le trimestre terminé le 30 juin 2024, en diminution par rapport à celui de 25,2 % pour la période correspondante de 2023 en raison principalement des éléments suivants :
  - Augmentation des revenus de placement non imposables.
  - En contrepartie, effet favorable des économies d'impôt sur le taux d'imposition effectif moindre pour le deuxième trimestre de 2024 par rapport à la période correspondante de 2023 en raison de la hausse des excédents.

### Comparaison des premiers semestres de 2024 et de 2023

**Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 566 M\$**, en hausse de 256 M\$ par rapport aux six premiers mois de 2023.

- Taux d'imposition effectif<sup>(1)</sup> de 24,2 % pour les six premiers mois de 2024, en diminution par rapport à celui de 25,7 % pour la même période en 2023 en raison principalement de l'augmentation des revenus de placement non imposables.

## RÉSULTATS DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière du Mouvement Desjardins est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins de ses membres et clients, ainsi que des marchés dans lesquels il évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers du Mouvement Desjardins sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, ainsi qu'Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Autres. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Au cours du premier trimestre de 2024, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré. La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que le Mouvement Desjardins a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette présentation tient compte de la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais autres que d'intérêts. Ainsi, certains frais autres que d'intérêts ont été déplacés de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises. De plus, certaines activités de gestion de patrimoine du réseau des caisses, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent maintenant dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Depuis le premier trimestre de 2024, le Mouvement Desjardins transfère les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents aux actifs et passifs liés aux membres et clients aux équipes de gestion de l'appariement. Les revenus nets d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises incluent la rémunération et les coûts liés à ce financement interne. Le taux de financement interne, établi en fonction du marché, prend en considération les objectifs de gestion des risques de taux d'intérêt et de liquidité du Mouvement Desjardins et les coûts inhérents aux fonds propres. Depuis le deuxième trimestre, ce secteur d'activité se voit également allouer le montant de capital estimé pour assurer le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant d'optimiser le coût financier du capital lié à leurs activités.

Les transactions entre les secteurs d'activité du Mouvement sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

Des renseignements supplémentaires sur ces secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, leurs réalisations de 2023 et la description de l'industrie à laquelle ils sont associés sont fournis aux pages 26 à 39 du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement.

### Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Fort d'une offre intégrée et complète pour répondre aux besoins des membres et clients particuliers et entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives, le Mouvement Desjardins est un leader dans les services financiers au Québec et est présent dans les services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière de gestion financière au quotidien, d'épargne, de paiement, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement et de risque, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres et clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution de ses membres et clients, le Mouvement Desjardins offre ses services par l'intermédiaire du réseau des caisses et de leurs centres Desjardins Entreprises, soit en personne, au téléphone ou par Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 55 à 62.

## Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2024	31 mars 2024 <sup>(1)</sup>	30 juin 2023 <sup>(1)</sup>	30 juin 2024	30 juin 2023 <sup>(1)</sup>
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>1 778 \$</b>	1 680 \$	1 586 \$	<b>3 458 \$</b>	3 074 \$
<b>Autres revenus</b>	<b>640</b>	637	623	<b>1 277</b>	1 208
<b>Revenu net total</b>	<b>2 418</b>	2 317	2 209	<b>4 735</b>	4 282
Dotation à la provision pour pertes de crédit	86	142	65	228	174
Frais autres que d'intérêts bruts	1 713	1 630	1 744	3 343	3 448
Impôts sur les excédents	160	144	98	304	164
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>459</b>	401	302	<b>860</b>	496
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	81	81	80	162	158
<b>Excédents nets de la période après ristournes aux membres</b>	<b>378 \$</b>	320 \$	222 \$	<b>698 \$</b>	338 \$
<b>Indicateurs</b>					
Actif moyen <sup>(2)</sup>	<b>338 303 \$</b>	330 980 \$	319 997 \$	<b>334 635 \$</b>	317 725 \$
Actif principal moyen portant intérêt <sup>(3)</sup>	<b>250 511</b>	249 953	240 675	<b>248 608</b>	238 550
Prêts et acceptations bruts moyens <sup>(2)</sup>	<b>265 180</b>	260 006	248 326	<b>262 942</b>	246 452
Dépôts moyens <sup>(2)</sup>	<b>214 283</b>	220 496	221 875	<b>218 924</b>	219 421
Marge nette d'intérêts <sup>(3)</sup>	<b>2,66 %</b>	2,57 %	2,53 %	<b>2,63 %</b>	2,48 %
Indice de productivité <sup>(2)</sup>	<b>70,8</b>	70,3	78,9	<b>70,6</b>	80,5
Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit <sup>(2)</sup>	<b>0,13</b>	0,22	0,10	<b>0,17</b>	0,14
Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts <sup>(2)</sup>	<b>0,80</b>	0,64	0,57	<b>0,80</b>	0,57

<sup>(1)</sup> Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

<sup>(2)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 55 à 62.

<sup>(3)</sup> Pour plus de renseignements sur les mesures financières et ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

## Comparaison des deuxièmes trimestres de 2024 et de 2023

- **Excédents avant ristournes aux membres de 459 M\$,** en hausse de 157 M\$ par rapport à la même période en 2023 en raison principalement des éléments suivants :
  - Augmentation du revenu net d'intérêts.
  - Diminution des frais autres que d'intérêts à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité.
  - En contrepartie, hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
- **Revenu net d'intérêts de 1 778 M\$,** en hausse de 192 M\$, ou de 12,1 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
  - Croissance de l'encours moyen du portefeuille de prêts, principalement au niveau des prêts aux entreprises.
  - Incidence favorable sur le revenu net d'intérêts provenant du contexte de hausse des taux d'intérêt.
- **Autres revenus de 640 M\$,** en hausse de 17 M\$, ou de 2,7 %, en raison principalement des éléments suivants :
  - Augmentation des revenus de services de courtage et de fonds de placement en lien principalement avec la bonne performance des activités de marché des capitaux.
  - Hausse des frais de service sur les dépôts et les paiements.
- **Revenu net total de 2 418 M\$,** en hausse de 209 M\$, ou de 9,5 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 86 M\$,** en hausse de 21 M\$, ou de 32,3 %, par rapport à la même période de 2023, l'évolution des informations prospectives du trimestre en cours ayant eu un effet moins favorable qu'au trimestre correspondant de 2023. La dotation du deuxième trimestre de 2024 reflète également des radiations nettes en hausse.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 1 713 M\$,** en baisse de 31 M\$, ou de 1,8 %, à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité, touchant notamment les frais liés au personnel.
- **Marge nette d'intérêts à 2,66 %,** en hausse de 13 points de base par rapport à la période correspondante de 2023, en raison notamment de la hausse des taux d'intérêt jumelée à la croissance plus marquée du volume moyen des prêts inclus dans le total de l'actif principal moyen portant intérêt.
- **Indice de productivité à 70,8 %,** comparativement à 78,9 % au deuxième trimestre de 2023, en raison de la croissance des revenus jumelée à la baisse des frais autres que d'intérêts bruts.



### Comparaison des premiers semestres de 2024 et de 2023

- **Excédents avant ristournes aux membres de 860 M\$**, en hausse de 364 M\$ par rapport aux six premiers mois de 2023 en raison principalement des éléments suivants :
  - Augmentation du revenu net d'intérêts et des autres revenus.
  - Diminution des frais autres que d'intérêts à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé.
  - En contrepartie, hausse de la dotation à la provision pour pertes de crédit.
- **Revenu net d'intérêts de 3 458 M\$**, en hausse de 384 M\$, ou de 12,5 %. Cette augmentation provient des éléments suivants :
  - Croissance de l'encours moyen des prêts aux entreprises et des prêts hypothécaires résidentiels.
  - Incidence favorable sur le revenu net d'intérêts provenant du contexte de hausse des taux d'intérêt.
- **Autres revenus de 1 277 M\$**, en hausse de 69 M\$, ou de 5,7 %, en raison principalement des éléments suivants :
  - Augmentation des revenus de services de courtage et de fonds de placement en lien principalement avec la bonne performance des activités de marché des capitaux.
  - Hausse des frais de service sur les dépôts et les paiements.
- **Revenu net total de 4 735 M\$**, en hausse de 453 M\$, ou de 10,6 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 228 M\$**, en hausse de 54 M\$, comparativement aux six premiers mois de 2023. Cette variation s'explique principalement par une dotation relative aux portefeuilles de cartes de crédit et de prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers plus élevée par rapport à la période correspondante de 2023. La dotation du premier semestre de 2024 reflète également des radiations nettes en hausse.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 3 343 M\$**, en baisse de 105 M\$, ou de 3,0 %, à la suite de la mise en place de mesures visant à améliorer l'efficacité et l'efficacé, touchant notamment les frais liés au personnel et les honoraires.
- **Marge nette d'intérêts à 2,63 %**, en hausse de 15 points de base par rapport à la période correspondante de 2023, en raison notamment de la hausse des taux d'intérêt jumelée à la croissance plus marquée du volume moyen des prêts inclus dans le total de l'actif principal moyen portant intérêt.
- **Indice de productivité à 70,6 %**, comparativement à 80,5 % pour les six premiers mois de 2023, en raison de la croissance des revenus jumelée à la baisse des frais autres que d'intérêts bruts.

### Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes joue un rôle de premier plan dans le développement de l'autonomie financière des membres et clients du Mouvement Desjardins, en les aidant à développer de saines habitudes financières.

Ce secteur accompagne les membres et clients, particuliers et entreprises, par l'entremise de divers réseaux de distribution en Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de solutions de placement. Il comprend également la gestion d'actifs et les services de fiducie. Le secteur de Gestion de patrimoine et Assurance de personnes figure parmi les leaders canadiens en investissement responsable et en assurance responsable.

La diversité et l'étendue pancanadienne des réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur :

- Réseau des caisses Desjardins;
- Réseaux spécialisés Desjardins (Service Signature, Gestion privée, Valeurs mobilières et Courtage en ligne);
- Réseaux des agents Desjardins;
- Réseaux partenaires de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie;
- Réseau partenaire Worldsource;
- Réseaux externes en assurance et en solutions de placement;
- Firmes d'actuaire-conseils et courtiers.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des Centres de relations clients, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins évolutifs de la clientèle.

## Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

(en millions de dollars)	Aux ou pour les périodes de trois mois terminées le			Aux ou pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023 <sup>(1)</sup>	30 juin 2024	30 juin 2023 <sup>(1)</sup>
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>69 \$</b>	57 \$	53 \$	<b>126 \$</b>	97 \$
Résultat des activités d'assurance					
Revenus des activités d'assurance	1 085	1 026	970	2 111	1 913
Charges afférentes aux activités d'assurance	(945)	(879)	(821)	(1 824)	(1 596)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	7	(5)	(16)	2	(34)
	<b>147</b>	142	133	<b>289</b>	283
Résultat financier d'assurance net					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	307	(234)	196	73	1 113
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(145)	389	(94)	244	(980)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	5	(27)	12	(22)	42
	<b>167</b>	128	114	<b>295</b>	175
<b>Revenu net lié aux activités d'assurance</b>	<b>314</b>	270	247	<b>584</b>	458
<b>Autres revenus</b>	<b>652</b>	630	627	<b>1 282</b>	1 102
<b>Revenu net total</b>	<b>1 035</b>	957	927	<b>1 992</b>	1 657
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	—	(2)	1	(2)	—
Frais autres que d'intérêts					
Frais autres que d'intérêts bruts	855	852	808	1 707	1 502
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance <sup>(2)</sup>	(94)	(95)	(88)	(189)	(181)
Frais autres que d'intérêts nets	<b>761</b>	757	720	<b>1 518</b>	1 321
Impôts sur les excédents	43	33	51	76	89
<b>Excédents nets de la période</b>	<b>231 \$</b>	169 \$	155 \$	<b>400 \$</b>	247 \$
<b>Indicateurs</b>					
Marge sur services contractuels (MSC) <sup>(3)</sup>					
MSC totale <sup>(3)(4)</sup>	2 587 \$	2 630 \$	2 643 \$	2 587 \$	2 643 \$
MSC sur les nouvelles ventes <sup>(3)(5)</sup>	42	25	25	42	25
Ventes nettes d'épargne <sup>(1)(6)</sup>	2 939	3 664	(65)	6 603	2 064
Ventes d'assurance <sup>(6)</sup>	140	189	119	329	275
Primes d'assurance collective <sup>(6)</sup>	1 019	992	955	2 011	1 886
Primes d'assurance individuelle <sup>(6)</sup>	260	259	246	519	496
Primes de rentes <sup>(6)</sup>	504	356	233	860	359
Encaissements liés aux fonds distincts <sup>(6)</sup>	1 176	1 095	751	2 271	2 011

(1) Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

(2) Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

(3) Inclus aux postes « Passifs des contrats d'assurance » et « Actifs (passifs) des contrats de réassurance » du bilan combiné. Pour plus de renseignements, voir la note complémentaire 7 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés intermédiaires.

(4) MSC totale de 2 795 M\$ (2 895 M\$ au 30 juin 2023) présentée nette de la réassurance d'un montant de 208 M\$ (252 M\$ au 30 juin 2023).

(5) MSC sur les nouvelles affaires d'assurance de 41 M\$ (27 M\$ au 30 juin 2023) présentée nette de la réassurance d'un montant de (1) M\$ (2 M\$ au 30 juin 2023).

(6) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 55 à 62.

## Comparaison des deuxièmes trimestres de 2024 et de 2023

- **Excédents nets de 231 M\$**, en hausse de 76 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2023. La variation est attribuable aux éléments suivants :
  - Augmentation du résultat financier d'assurance net liée au gain sur disposition d'immeubles et à l'incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt compensée, en partie, par un ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
  - Hausse des autres revenus liée au gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.
  - En contrepartie, augmentation des coûts provenant essentiellement de la hausse des actifs sous administration ainsi que des frais d'administration, incluant ceux liés au personnel.
- **Revenu net d'intérêts de 69 M\$**, en hausse de 16 M\$, ou de 30,2 %. Cette augmentation provient principalement de la hausse de volume des valeurs mobilières.

- **Résultat des activités d'assurance de 147 M\$**, en hausse de 14 M\$, ou de 10,5 %, attribuable principalement à l'expérience plus favorable et à la croissance des affaires. De façon plus détaillée, l'augmentation du résultat des activités d'assurance s'explique par les éléments suivants :
  - Ajustement de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
  - Expérience plus favorable en assurance collective, essentiellement pour la garantie d'invalidité longue durée.
  - Croissance des affaires en assurance collective.
  - En contrepartie, effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective.
- **Résultat financier d'assurance net de 167 M\$**, en hausse de 53 M\$ provenant essentiellement des éléments suivants :
  - Gain sur disposition d'immeubles.
  - Incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.
  - En contrepartie, ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
- **Autres revenus de 652 M\$**, en hausse de 25 M\$, ou de 4,0 %, provenant essentiellement du gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.
- **Revenu net total de 1 035 M\$**, en hausse de 108 M\$, ou de 11,7 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 855 M\$**, en hausse de 47 M\$, ou de 5,8 %, en raison principalement des éléments suivants :
  - Hausse des coûts provenant de l'augmentation du volume de transactions liée à la croissance des actifs sous administration des réseaux spécialisés.
  - Augmentation des frais liés au personnel.
 Précisons que 94 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 88 M\$ au deuxième trimestre de 2023.

Informations supplémentaires liées à certains indicateurs :

- **Marge sur services contractuels (MSC)**
  - MSC totale de 2 587 M\$ au 30 juin 2024 comparativement à 2 630 M\$ au 31 mars 2024. La décroissance de la MSC totale est expliquée par les éléments suivants :
    - Effet des services rendus, lesquels proviennent principalement de la création de la MSC à la transition à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*.
    - Ajustement de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 Cette décroissance a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
    - Incidence favorable des nouvelles ventes en assurance individuelle.
    - Effet des charges de désactualisation.
- **Croissance des affaires**
  - Augmentation des ventes nettes d'épargne provenant principalement des Fonds négociés en bourse ainsi que du Compte d'épargne-placement Desjardins.
  - Augmentation des ventes d'assurance provenant essentiellement de l'assurance collective.
  - Croissance des primes d'assurance, essentiellement en assurance collective.
  - Croissance des primes de rentes provenant essentiellement de l'épargne-retraite collective, liée à l'ajout de deux groupes importants.

#### Comparaison des premiers semestres de 2024 et de 2023

- **Excédents nets de 400 M\$**, en hausse de 153 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023, principalement attribuable aux éléments suivants :
  - Hausse des autres revenus liée, notamment, à l'augmentation des actifs sous administration et sous gestion ainsi qu'au gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.
  - Augmentation du résultat financier d'assurance net liée au gain sur disposition d'immeubles et à l'incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt compensée, en partie, par un ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.
  - En contrepartie, augmentation des coûts provenant de la hausse des actifs sous administration et des frais d'administration, incluant ceux liés au personnel.
- **Revenu net d'intérêts de 126 M\$**, en hausse de 29 M\$, ou de 29,9 %. Cette augmentation provient principalement de la hausse de volume des valeurs mobilières.
- **Résultat des activités d'assurance de 289 M\$**, en hausse de 6 M\$, ou de 2,1 %, attribuable principalement à la croissance des affaires. De façon plus détaillée, l'augmentation du résultat des activités d'assurance s'explique par les éléments suivants :
  - Ajustement de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
  - Croissance des affaires en assurance collective.
  - En contrepartie, effet défavorable de la mise à jour d'hypothèses actuarielles en épargne-retraite collective.
- **Résultat financier d'assurance net de 295 M\$**, en hausse de 120 M\$ provenant essentiellement des éléments suivants :
  - Gain sur disposition d'immeubles.
  - Incidence favorable de la couverture du risque de taux d'intérêt.
  - En contrepartie, ajustement favorable des paramètres de la courbe d'actualisation des passifs effectué au cours du deuxième trimestre de 2023.

- **Autres revenus de 1 282 M\$,** en hausse de 180 M\$, ou de 16,3 %, provenant essentiellement des éléments suivants :
  - Augmentation des revenus de 56 M\$ liée aux activités de Worldsource acquises au 1<sup>er</sup> mars 2023.
  - Revenus des réseaux spécialisés supérieurs liés à l'augmentation des actifs sous administration.
  - Hausse des revenus provenant des actifs sous gestion supérieurs à ceux de la période comparative.
  - Gain sur disposition de la participation dans Gestion Fiera Inc. et Fiera Capital S.E.C.
- **Revenu net total de 1 992 M\$,** en hausse de 335 M\$, ou de 20,2 %.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 1 707 M\$,** en hausse de 205 M\$, ou de 13,6 %, en raison principalement des éléments suivants :
  - Augmentation des frais de 69 M\$ liée aux activités de Worldsource acquises au 1<sup>er</sup> mars 2023.
  - Hausse des coûts provenant de l'augmentation du volume de transactions liée à la croissance des actifs sous administration des réseaux spécialisés.
  - Augmentation des frais liés au personnel.
 Précisons que 189 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 181 M\$ pour les six premiers mois de 2023.

Informations supplémentaires liées à certains indicateurs :

- **Marge sur services contractuels (MSC)**
  - MSC totale de 2 587 M\$ au 30 juin 2024 comparativement à 2 595 M\$ au 31 décembre 2023. La légère décroissance de la MSC totale est expliquée par les éléments suivants :
    - Effet des services rendus, lesquels proviennent principalement de la création de la MSC à la transition à l'IFRS 17.
    - Ajustement de l'hypothèse d'indexation en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
 Cette décroissance a été contrebalancée, en partie, par les éléments suivants :
    - Incidence favorable des nouvelles ventes en assurance individuelle et en épargne-retraite collective.
    - Expérience favorable en assurance individuelle.
    - Gains au niveau du passif en fonds de placement garanti.
    - Effet des charges de désactualisation.
- **Croissance des affaires**
  - Augmentation des ventes nettes d'épargne provenant principalement du Compte d'épargne-placement Desjardins ainsi que des Fonds négociés en bourse.
  - Augmentation des ventes d'assurance provenant essentiellement de l'assurance collective.
  - Croissance des primes d'assurance, essentiellement en assurance collective.
  - Croissance des primes de rentes provenant essentiellement de l'épargne-retraite collective, liée à l'ajout de quatre groupes importants.

## Secteur d'activité Assurance de dommages

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales, et propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers, ainsi que des produits d'assurance aux entreprises. Ses produits sont offerts dans le réseau des caisses Desjardins du Québec, de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. et des centres Desjardins Entreprises, et sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans plusieurs centres de contact avec la clientèle ainsi que par un réseau d'agents exclusifs, dont plus de 450 agences en Ontario, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Ce réseau d'agents exclusifs distribue de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers. Le secteur offre également des conseils et des services de prévention des sinistres aux membres et clients pour leur permettre de protéger leurs actifs et de se prémunir contre les incidences d'un événement météo ou climatique. Les membres et clients ont aussi accès à une multitude de services disponibles sur le numérique et par des applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de 3,7 millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous la marque Desjardins Assurances, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats, et le personnel d'employeurs, sous la marque La Personnelle.

Le 31 mai 2024, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., filiale de la Fédération, a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation d'ICPEI. Le Mouvement Desjardins détenait une participation minoritaire dans ICPEI depuis février 2023. ICPEI est un assureur canadien qui propose des gammes de produits d'assurance des particuliers et des entreprises exclusivement par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers. Cette acquisition vise à consolider la présence du Mouvement Desjardins en assurance de dommages, particulièrement en matière d'assurance des entreprises, afin de renforcer sa position à l'échelle du Canada. La comptabilisation du regroupement d'entreprises devrait être complétée au cours des prochains trimestres.

## Assurance de dommages – résultats sectoriels

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023
Résultat des activités d'assurance					
Revenus des activités d'assurance	1 790 \$	1 749 \$	1 634 \$	3 539 \$	3 203 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance	(1 296)	(1 492)	(1 459)	(2 788)	(3 052)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance	(34)	13	(21)	(21)	(28)
	460	270	154	730	123
Résultat financier d'assurance net					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	151	182	24	333	224
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(102)	(14)	11	(116)	(108)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	9	1	(1)	10	11
	58	169	34	227	127
<b>Revenu net lié aux activités d'assurance</b>	<b>518</b>	<b>439</b>	<b>188</b>	<b>957</b>	<b>250</b>
<b>Autres revenus (pertes)</b>	<b>(9)</b>	<b>10</b>	<b>(7)</b>	<b>1</b>	<b>(15)</b>
<b>Revenu net total</b>	<b>509</b>	<b>449</b>	<b>181</b>	<b>958</b>	<b>235</b>
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	1	(7)	—	(6)	(2)
Frais autres que d'intérêts					
Frais autres que d'intérêts bruts	260	248	268	508	525
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance <sup>(1)</sup>	(164)	(158)	(167)	(322)	(331)
Frais autres que d'intérêts nets	96	90	101	186	194
Impôts sur les excédents	112	86	24	198	12
<b>Excédents nets de la période</b>	<b>300 \$</b>	<b>280 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>580 \$</b>	<b>31 \$</b>
dont :					
Part revenant au Groupe	265 \$	246 \$	45 \$	511 \$	17 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	35	34	11	69	14
<b>Indicateurs</b>					
Primes souscrites directes <sup>(2)</sup>	2 082 \$	1 556 \$	1 910 \$	3 638 \$	3 350 \$
Ratio des sinistres <sup>(3)(4)(5)</sup>	58,8 %	62,8 %	74,1 %	60,8 %	77,4 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours <sup>(3)(4)(5)</sup>	69,8	69,4	80,0	69,6	81,2
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs <sup>(3)(4)(5)</sup>	—	—	5,2	—	2,6
Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures <sup>(3)(4)(5)</sup>	(11,0)	(6,6)	(11,1)	(8,8)	(6,4)
Ratio des frais <sup>(3)</sup>	25,6	25,5	26,0	25,5	26,5
Ratio des pertes sur contrats déficitaires <sup>(3)</sup>	(1,0)	5,3	1,0	2,1	3,6
Ratio combiné <sup>(3)(4)(5)</sup>	83,4	93,6	101,1	88,4	107,5
Ratio combiné actualisé <sup>(3)</sup>	78,5	88,9	95,9	83,6	102,0

(1) Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

(2) Pour plus de renseignements sur les mesures financières supplémentaires, voir le glossaire aux pages 55 à 62.

(3) Pour plus de renseignements sur les ratios non conformes aux PCGR, voir la section « Mesures financières non conformes aux PCGR et autres mesures financières » aux pages 5 à 7.

(4) Ratio non actualisé, excluant donc l'effet de l'actualisation des passifs nets au titre des sinistres survenus.

(5) Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

Comparaison des deuxièmes trimestres de 2024 et de 2023

- **Excédents nets de 300 M\$**, en hausse de 244 M\$ par rapport au deuxième trimestre de 2023. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Baisse des charges liées aux sinistres.
  - Hausse des revenus des activités d'assurance en assurance automobile et de biens.
- **Résultat des activités d'assurance de 460 M\$**, en hausse de 306 M\$.
  - **Revenus des activités d'assurance** de 1 790 M\$, en hausse de 156 M\$, ou de 9,5 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 84 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 144 M\$, ou de 9,2 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens.
  - **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 1 296 M\$, en baisse de 163 M\$, ou de 11,2 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 50 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la baisse est de 162 M\$, ou de 11,5 %, attribuable aux éléments suivants :
    - Charges liées aux sinistres en baisse comparativement au trimestre comparatif de 2023 essentiellement expliquées par les éléments ci-dessous :
      - Absence de catastrophes et d'événements majeurs alors que le deuxième trimestre de 2023 avait été marqué par deux événements majeurs, soit une tempête de verglas au Québec et en Ontario ainsi que des feux de forêt en Nouvelle-Écosse.
      - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours inférieures à celles constatées au trimestre comparatif de 2023 attribuables à l'assurance automobile et de biens, notamment en raison d'une diminution de la fréquence des sinistres.
    - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires favorable alors qu'un effet défavorable avait été constaté au deuxième trimestre de 2023, attribuable à l'assurance automobile.
    - En contrepartie, variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
- **Résultat financier d'assurance net de 58 M\$**, en hausse de 24 M\$.
  - **Revenus nets de placement d'assurance** de 151 M\$, en hausse de 127 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
    - Variation positive de la juste valeur des obligations appariées alors qu'une variation négative avait été constatée au trimestre comparatif de 2023, notamment en raison de l'effet de la baisse des taux d'intérêt sur le marché au cours du deuxième trimestre de 2024, alors qu'une hausse était survenue au deuxième trimestre de 2023.
    - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux du trimestre comparatif de 2023.
  - **Charges financières d'assurance nettes** de 102 M\$, comparativement à des revenus de 11 M\$ au trimestre comparatif. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 9 M\$ (charges de 1 M\$ au deuxième trimestre de 2023), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 93 M\$, comparativement à des revenus de 10 M\$ au trimestre comparatif. La variation est attribuable à l'incidence défavorable de la baisse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus alors qu'une hausse des taux avait été constatée au trimestre comparatif de 2023.
- **Autres pertes de 9 M\$**, soit un montant comparable au trimestre comparatif de 2023.
- **Revenu net total de 509 M\$**, en hausse de 328 M\$.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 260 M\$**, en baisse de 8 M\$, ou de 3,0 %, en raison principalement de la décomptabilisation d'une licence informatique au trimestre comparatif de 2023.  
Précisons que 164 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, soit un montant comparable à celui du deuxième trimestre de 2023.



Comparaison des premiers semestres de 2024 et de 2023

- **Excédents nets de 580 M\$**, en hausse de 549 M\$ par rapport à la période correspondante de 2023. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
  - Baisse des charges liées aux sinistres.
  - Hausse des revenus des activités d'assurance en assurance automobile et de biens.
  - Augmentation du résultat financier d'assurance net.
- **Résultat des activités d'assurance de 730 M\$**, en hausse de 607 M\$.
  - **Revenus des activités d'assurance** de 3 539 M\$, en hausse de 336 M\$, ou de 10,5 %. En incluant les revenus des activités d'assurance cédés de 169 M\$ présentés dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la hausse est de 306 M\$, ou de 10,0 %, essentiellement attribuable à la croissance des primes en assurance automobile et de biens.
  - **Charges afférentes aux activités d'assurance** de 2 788 M\$, en baisse de 264 M\$, ou de 8,7 %. En incluant les charges afférentes aux activités d'assurance cédées de 148 M\$ présentées dans la rubrique Revenus (charges) nets des activités de réassurance, la baisse est de 301 M\$, ou de 10,2 %, attribuable aux éléments suivants :
    - Charges liées aux sinistres en baisse comparativement aux six premiers mois de 2023 expliquées par les éléments ci-dessous :
      - Charges afférentes aux sinistres pour l'exercice en cours inférieures à celles constatées à la période comparative de 2023 essentiellement attribuable à l'assurance automobile et de biens, en raison d'une diminution de la fréquence des sinistres s'expliquant notamment par des conditions météorologiques plus clémentes.
      - Incidence découlant de l'évolution des sinistres des années antérieures plus favorable que celle constatée au semestre comparatif de 2023 principalement attribuable à l'assurance de biens.
      - Absence de catastrophes et d'événements majeurs alors que le premier semestre de 2023 avait été marqué par deux événements majeurs, soit une tempête de verglas au Québec et en Ontario ainsi que des feux de forêt en Nouvelle-Écosse.
    - Effet de l'élément de perte sur contrats déficitaires moins défavorable que celui constaté au semestre comparatif de 2023 attribuable à l'assurance automobile.
    - En contrepartie, variation des fonds de participation bénéficiant aux groupes avec lesquels des ententes ont été conclues sous la marque La Personnelle. Rappelons que cette variation est compensée par les résultats de ces groupes.
- **Résultat financier d'assurance net de 227 M\$**, en hausse de 100 M\$.
  - **Revenus nets de placement d'assurance** de 333 M\$, en hausse de 109 M\$. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
    - Revenus d'intérêts sur titres à revenu fixe supérieurs à ceux du semestre comparatif de 2023.
    - Gains nets sur actions privilégiées alors que des pertes nettes avaient été constatées pour les six premiers mois de 2023.
  - **Charges financières d'assurance nettes** de 116 M\$, en hausse de 8 M\$. En incluant les revenus financiers de réassurance nets de 10 M\$ (11 M\$ à la période comparative de 2023), les charges financières d'assurance et de réassurance nettes sont de 106 M\$, comparativement à 97 M\$ à la période comparative. La variation est essentiellement attribuable à l'incidence de la hausse des taux d'actualisation utilisés pour évaluer les passifs nets au titre des sinistres survenus moins favorable que celle constatée au premier semestre de 2023.
- **Autres revenus de 1 M\$**, comparativement à des pertes de 15 M\$ au semestre comparatif. La variation provient notamment de l'augmentation moins importante de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company découlant de l'évolution favorable des sinistres repris.
- **Revenu net total de 958 M\$**, en hausse de 723 M\$.
- **Frais autres que d'intérêts bruts de 508 M\$**, en baisse de 17 M\$, ou de 3,2 %. Cette diminution est attribuable aux éléments suivants :
  - Baisse des frais liés à la technologie.
  - Décomptabilisation d'une licence informatique en 2023.
  - Réévaluation à la baisse de la provision pour le programme de rémunération différée et le régime d'avantages complémentaires différés des agents de Desjardins alors qu'une réévaluation à la hausse avait été constatée au semestre comparatif de 2023.Précisons que 322 M\$ des frais autres que d'intérêts bruts sont inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance, comparativement à 331 M\$ pour les six premiers mois de 2023.

**Rubrique Autres**

La rubrique Autres comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou les besoins de liquidités des caisses. On y trouve également les résultats des fonctions de soutien offertes par la Fédération à l'ensemble du Mouvement, dont : les finances, incluant la trésorerie; les opérations; la gestion des risques, incluant la conformité; les ressources humaines; le marketing, les communications, la coopération et le Bureau du président; le Bureau de la sécurité Desjardins; les affaires juridiques, incluant la gouvernance; et le Bureau du développement durable. Elle inclut aussi les activités de Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers combinés intermédiaires, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

**Rubrique Autres**

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023 <sup>(1)</sup>	30 juin 2024	30 juin 2023 <sup>(1)</sup>
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>14 \$</b>	(4) \$	27 \$	<b>10 \$</b>	36 \$
<b>Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance</b>	<b>25</b>	10	30	<b>35</b>	(11)
<b>Autres revenus (pertes)</b>	<b>(248)</b>	(165)	(135)	<b>(413)</b>	(293)
<b>Perte nette totale</b>	<b>(209)</b>	(159)	(78)	<b>(368)</b>	(268)
Recouvrement à la provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	(1)
Frais autres que d'intérêts nets	(123)	(166)	(131)	(289)	(433)
Impôts sur les excédents	(14)	2	13	(12)	45
<b>Excédents (déficit) nets de la période</b>	<b>(72) \$</b>	5 \$	40 \$	<b>(67) \$</b>	121 \$

<sup>(1)</sup> Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

**Comparaison des deuxièmes trimestres de 2024 et de 2023**

- **Déficit net de 72 M\$,** comparativement à des excédents nets de 40 M\$ pour le deuxième trimestre de 2023.
  - En lien avec les activités de trésorerie, les variations de taux du marché ainsi que l'évolution des positions de couverture ont eu un effet défavorable sur les autres revenus (pertes) nets de placement inclus dans les autres revenus.
  - Les frais autres que d'intérêts nets incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information et l'amélioration des processus d'affaires. Ils incluent également les variations des provisions relatives aux éventualités à l'égard de nos activités, d'ententes de fournisseurs et du portefeuille de placement, ainsi que les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.

**Comparaison des premiers semestres de 2024 et de 2023**

- **Déficit net de 67 M\$,** comparativement à des excédents nets de 121 M\$ pour les six premiers mois de 2023.
  - Les frais autres que d'intérêts nets incluent des investissements liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant la création de plateformes technologiques innovatrices, la protection de l'information et l'amélioration des processus d'affaires. Ils incluent également les variations des provisions relatives aux éventualités à l'égard de nos activités, d'ententes de fournisseurs et du portefeuille de placement, ainsi que les engagements pris en lien avec le Fonds du Grand Mouvement visant notamment à soutenir les régions sur les plans sociaux et économiques.

## SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres du Mouvement Desjardins.

## Résultats des huit derniers trimestres

(en millions de dollars)	2024		2023				2022	
	T2	T1	T4 <sup>(1)</sup>	T3 <sup>(1)</sup>	T2 <sup>(1)</sup>	T1 <sup>(1)</sup>	T4 <sup>(1)</sup>	T3 <sup>(1)</sup>
<b>Revenu net d'intérêts</b>	<b>1 861 \$</b>	<b>1 733 \$</b>	<b>1 696 \$</b>	<b>1 716 \$</b>	<b>1 666 \$</b>	<b>1 541 \$</b>	<b>1 482 \$</b>	<b>1 602 \$</b>
Résultat des activités d'assurance								
Revenus des activités d'assurance	2 829	2 752	2 718	2 656	2 562	2 493	2 480	2 462
Charges afférentes aux activités d'assurance	(2 182)	(2 351)	(2 093)	(2 245)	(2 238)	(2 358)	(2 177)	(2 158)
Revenu (charges) nets des activités de réassurance	(27)	8	(47)	(20)	(36)	(26)	(40)	(27)
	<b>620</b>	<b>409</b>	<b>578</b>	<b>391</b>	<b>288</b>	<b>109</b>	<b>263</b>	<b>277</b>
Résultat financier d'assurance net								
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance	467	(39)	3 005	(1 363)	249	1 080	286	119
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets	(244)	375	(2 780)	1 479	(83)	(999)	(30)	(214)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets	14	(26)	115	(65)	11	42	(17)	11
	<b>237</b>	<b>310</b>	<b>340</b>	<b>51</b>	<b>177</b>	<b>123</b>	<b>239</b>	<b>(84)</b>
<b>Revenu net lié aux activités d'assurance</b>	<b>857</b>	<b>719</b>	<b>918</b>	<b>442</b>	<b>465</b>	<b>232</b>	<b>502</b>	<b>193</b>
<b>Autres revenus</b>								
Frais de service sur les dépôts et les paiements	129	126	134	119	117	113	115	115
Commissions sur les prêts et les cartes	238	262	185	258	242	266	256	269
Services de courtage et de fonds de placement	363	376	347	339	400	253	235	235
Honoraires de gestion et de services de garde	222	199	207	192	189	163	182	151
Autres revenus (pertes) nets de placement	(61)	17	(65)	(30)	41	(18)	22	(116)
Revenus de change	47	48	59	47	47	39	42	19
Autres	97	84	57	50	72	78	36	74
	<b>1 035</b>	<b>1 112</b>	<b>924</b>	<b>975</b>	<b>1 108</b>	<b>894</b>	<b>888</b>	<b>747</b>
<b>Revenu net total</b>	<b>3 753</b>	<b>3 564</b>	<b>3 538</b>	<b>3 133</b>	<b>3 239</b>	<b>2 667</b>	<b>2 872</b>	<b>2 542</b>
Dotation à la provision pour pertes de crédit	87	133	231	127	66	105	80	125
Frais autres que d'intérêts								
Frais autres que d'intérêts bruts	2 697	2 556	2 749	2 443	2 680	2 345	2 525	2 317
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance <sup>(2)</sup>	(250)	(245)	(250)	(240)	(246)	(249)	(262)	(256)
Frais autres que d'intérêts nets	<b>2 447</b>	<b>2 311</b>	<b>2 499</b>	<b>2 203</b>	<b>2 434</b>	<b>2 096</b>	<b>2 263</b>	<b>2 061</b>
Impôts sur les excédents	301	265	58	189	186	124	71	61
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>918</b>	<b>855</b>	<b>750</b>	<b>614</b>	<b>553</b>	<b>342</b>	<b>458</b>	<b>295</b>
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	81	81	68	78	80	78	64	78
<b>Excédents nets de la période après ristournes aux membres</b>	<b>837 \$</b>	<b>774 \$</b>	<b>682 \$</b>	<b>536 \$</b>	<b>473 \$</b>	<b>264 \$</b>	<b>394 \$</b>	<b>217 \$</b>
dont :								
Part revenant au Groupe	<b>802 \$</b>	<b>740 \$</b>	<b>641 \$</b>	<b>520 \$</b>	<b>462 \$</b>	<b>261 \$</b>	<b>379 \$</b>	<b>214 \$</b>
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	<b>35</b>	<b>34</b>	<b>41</b>	<b>16</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>15</b>	<b>3</b>

<sup>(1)</sup> Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

<sup>(2)</sup> Représentent les frais autres que d'intérêts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance qui sont présentés sous la rubrique « Résultat des activités d'assurance ».

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. À la suite du passage au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, les excédents nets des assureurs sont plus sensibles aux variations des marchés financiers principalement, mais aussi aux taux d'intérêt, ce qui ajoute de la volatilité aux résultats trimestriels comparativement à ce qui était observé par le passé. De plus, les dispositions de l'IFRS 17 permettaient de revoir la désignation ou le classement des actifs financiers comptabilisés selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, détenus dans le cadre des activités d'assurance à la date de première application de l'IFRS 17. Le Mouvement Desjardins a choisi de ne pas retraiter les chiffres comparatifs de ses états financiers combinés pour refléter les changements de désignation ou de classement pour ces actifs financiers qui ont été effectués au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ainsi la comparabilité pourrait être moindre entre les résultats des périodes de 2024 et 2023 comparativement à ceux de 2022. Pour plus de renseignements sur les variations trimestrielles, se référer aux pages 42 et 43 du rapport de gestion annuel 2023.

## REVUE DU BILAN

### GESTION DU BILAN

#### Bilan combiné

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Au 30 juin 2024		Au 31 décembre 2023	
<b>Actif</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 390 \$	2,1 %	8 987 \$	2,1 %
Valeurs mobilières	87 996	19,8	88 365	20,9
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	21 253	4,8	13 678	3,2
Prêts nets	276 996	62,3	265 935	62,9
Actif net des fonds distincts	26 637	6,0	24 754	5,9
Instruments financiers dérivés	5 584	1,3	5 861	1,4
Autres actifs	16 492	3,7	15 360	3,6
<b>Total de l'actif</b>	<b>444 348 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>422 940 \$</b>	<b>100,0 %</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>				
Dépôts	290 085 \$	65,4 %	279 329 \$	66,1 %
Passifs des contrats d'assurance	33 054	7,4	32 961	7,8
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 279	2,5	11 686	2,8
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	18 389	4,1	12 032	2,8
Instruments financiers dérivés	5 798	1,3	6 626	1,6
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	23 117	5,2	21 233	5,0
Autres passifs	22 235	5,0	21 729	5,1
Obligations subordonnées	3 903	0,9	2 954	0,7
Capitaux propres	36 488	8,2	34 390	8,1
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>444 348 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>422 940 \$</b>	<b>100,0 %</b>

#### Actif

L'actif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 444,3 G\$ au 30 juin 2024, en hausse de 21,4 G\$, ou de 5,1 %, depuis le 31 décembre 2023.

La trésorerie et les dépôts auprès d'institutions financières ont augmenté de 0,4 G\$, ou de 4,5 %, et les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ont augmenté de 7,2 G\$, ou de 7,1 % reflétant les activités de gestion de la trésorerie.

L'encours du portefeuille de prêts du Mouvement Desjardins, net de la provision pour pertes de crédit, a progressé de 11,1 G\$, ou de 4,2 %, en raison principalement des prêts hypothécaires résidentiels qui ont augmenté de 5,7 G\$, ou de 3,4 %. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont augmenté de 5,3 G\$, ou de 6,9 %, depuis le 31 décembre 2023. Quant aux prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, leur encours est stable depuis la fin de 2023.

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit du Mouvement Desjardins sont présentés dans la section « Gestion des risques », aux pages 37 à 39 de ce rapport de gestion.

L'actif net des fonds distincts a augmenté de 1,9 G\$, ou de 7,6 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers.

L'actif d'instruments financiers dérivés a diminué de 0,3 G\$, ou de 4,7 %, en raison principalement de la fluctuation des taux de change et de l'effet de la variation des taux d'intérêt.

Les autres actifs ont augmenté de 1,1 G\$, ou de 7,4 %, en raison principalement de la hausse des sommes à recevoir des clients, des courtiers et des institutions financières.

#### Passif

Le passif total du Mouvement Desjardins s'élevait à 407,9 G\$ au 30 juin 2024, en hausse de 19,3 G\$, ou de 5,0 %, depuis le 31 décembre 2023.

L'encours des dépôts a progressé de 10,8 G\$, ou de 3,9 %. L'augmentation des dépôts des particuliers, qui représentaient 54,4 % du portefeuille total de dépôts, est en grande partie responsable de cette croissance. En effet, leur encours s'est accru de 6,2 G\$, ou de 4,1 %, en raison de la croissance des dépôts des membres dans les caisses. L'encours des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituait 45,5 % du portefeuille total de dépôts, a augmenté de 4,7 G\$, ou de 3,7 % en raison principalement de la croissance des dépôts des membres entreprises dans les caisses. Les dépôts provenant des institutions de dépôts ont diminué de 0,2 G\$ depuis la fin de 2023.

Les passifs des contrats d'assurance du Mouvement Desjardins ont augmenté de 0,1 G\$, ou de 0,3 %.

Les engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert et prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ont augmenté de 6,0 G\$, ou de 25,1 %, pour atteindre un volume de 29,7 G\$.

Le passif d'instruments financiers dérivés a diminué de 0,8 G\$, ou de 12,5 %, en raison principalement de la fluctuation des taux de change et de l'effet de la variation des taux d'intérêt.

Le passif net des fonds distincts des contrats d'investissement a augmenté de 1,9 G\$, ou de 8,9 %, en raison de la hausse de la juste valeur du portefeuille occasionnée par l'évolution des marchés financiers.

Les autres passifs ont augmenté de 0,5 G\$, ou de 2,3 %, en raison principalement de la hausse des sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières.

Les obligations subordonnées ont augmenté de 0,9 G\$, ou de 32,1 %, en raison d'une émission le 15 mai 2024 d'un montant de 1,0 G\$ de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous le programme de billets subordonnés FPUNV canadiens.

### Capitaux propres

Les capitaux propres ont enregistré une hausse de 2,1 G\$, ou de 6,1 %, depuis le 31 décembre 2023 en raison principalement des excédents nets après ristournes aux membres de 1,6 G\$ des six premiers mois de 2024.

Les notes complémentaires 23 « Capital social » et 24 « Capital-actions » des états financiers combinés annuels présentent des renseignements supplémentaires sur le capital social et le capital-actions du Mouvement Desjardins.

## GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière du Mouvement Desjardins dont l'objectif est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation a une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est sujette à changement et est mise à jour annuellement par le conseil d'administration de la Fédération en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent. Des renseignements supplémentaires sur le Cadre intégré de gestion du capital sont présentés dans la section 3.2 « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières canadiennes les mieux capitalisées et respecter ses cibles.

### Cadre réglementaire

Les ratios de fonds propres réglementaires du Mouvement Desjardins sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF et applicable notamment aux coopératives de services financiers. Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Selon le cadre réglementaire applicable, un montant minimal de fonds propres doit être maintenu sur une base combinée par l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les fiducies, les coopératives de crédit, les assureurs et les valeurs mobilières. Le Mouvement Desjardins surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de leur capital et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que la filiale d'assurance de personnes sous autorité provinciale est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous autorité provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous autorité fédérale doivent pour leur part respecter la ligne directrice sur le *Test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres du Mouvement Desjardins en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. La société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Par ailleurs, le Mouvement est tenu de maintenir en tout temps une capacité minimale d'absorption des pertes pour appuyer sa recapitalisation interne en cas de défaillance, laquelle est composée de fonds propres réglementaires ainsi que de créances à long terme externes non garanties satisfaisant aux critères visés par la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF.

Le tableau suivant présente un sommaire des ratios cibles réglementaires établis par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III.

### Sommaire des ratios réglementés par l'AMF en vertu de l'Accord de Bâle III

(en pourcentage)	Ratio minimal	Réserve de conservation des fonds propres	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres	Supplément s'appliquant aux IFIS-I <sup>(1)(2)</sup>	Ratio minimal incluant la réserve de conservation des fonds propres et le supplément s'appliquant aux IFIS-I	Ratios de fonds propres et levier au 30 juin 2024
Fonds propres de la catégorie 1A <sup>(3)</sup>	> 4,5 %	2,5 %	> 7,0 %	1,0 %	> 8,0 %	21,2 %
Fonds propres de la catégorie 1 <sup>(3)</sup>	> 6,0	2,5	> 8,5	1,0	> 9,5	21,2
Total des fonds propres <sup>(3)</sup>	> 8,0	2,5	> 10,5	1,0	> 11,5	23,2
Ratio TLAC <sup>(4)</sup>	> 21,5	s. o.	> 21,5	s. o.	> 21,5	30,9
Ratio de levier <sup>(5)</sup>	> 3,0	s. o.	> 3,0	0,5	> 3,5	7,6
Ratio de levier TLAC <sup>(6)</sup>	> 6,75	s. o.	> 6,75	s. o.	> 6,75	10,9

<sup>(1)</sup> Exigence supplémentaire applicable au Mouvement en tant qu'institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I).

<sup>(2)</sup> L'AMF peut aussi, à sa discrétion, fixer des ratios cibles plus élevés lorsque les circonstances le justifient. À cet effet, depuis le 31 mars 2019, l'AMF pourrait activer le coussin contracyclique si elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. D'après cette évaluation, une exigence de coussin contracyclique représentant entre 0 % et 2,5 % du total de l'actif pondéré en fonction des risques (APR) serait imposée si la situation le justifie. Cette exigence serait levée lorsque le risque se matérialiserait ou se dissiperait.

<sup>(3)</sup> Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques.

<sup>(4)</sup> Le ratio TLAC s'exprime en pourcentage des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce, au niveau du groupe de résolution, qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

<sup>(5)</sup> Le ratio de levier est déterminé en divisant les fonds propres de la catégorie 1 par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

<sup>(6)</sup> Le ratio de levier TLAC est déterminé en divisant la somme des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la ligne directrice sur la TLAC par la mesure de l'exposition, et ce, au niveau du groupe de résolution.

### Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et les ratios de levier. À cet effet, des informations supplémentaires sont présentées dans le rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement à la page 46. De plus, la section « Évolution du contexte réglementaire » du présent rapport de gestion présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins.

En février 2024, l'AMF a publié une nouvelle révision de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* visant à harmoniser les lignes directrices de l'AMF quant au traitement des risques liés à la titrisation, à ajuster les exigences relatives au risque de crédit et à rehausser les exigences en matière d'assurance de qualité pour les relevés de fonds propres. Ces changements sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### Respect des exigences

Au 30 juin 2024, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres du Mouvement Desjardins, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient respectivement de 21,2 %, de 21,2 % et de 23,2 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,6 %.

Au 30 juin 2024, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A était en hausse de 74 points de base par rapport au 31 décembre 2023, essentiellement en raison de la croissance des réserves et des excédents de la période.

Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC étaient respectivement de 30,9 % et de 10,9 % au 30 juin 2024.

Le Mouvement Desjardins et toutes ses composantes qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 30 juin 2024.



## Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes et le solde des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC pour le Mouvement, les actifs pondérés en fonction des risques, les ratios réglementaires ainsi que l'évolution des fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC au cours de la période.

### Principales composantes des fonds propres et autres instruments TLAC

Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC				
Total des fonds propres				
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2	Autres instruments TLAC
	Catégorie 1A <sup>(1)</sup>	Catégorie 1B <sup>(1)</sup>		
<b>Éléments admissibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réserves et excédents non répartis</li> <li>Cumul des autres éléments du résultat global admissibles</li> <li>Parts de capital F</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participations ne donnant pas le contrôle<sup>(2)</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Portion admissible de la provision pour pertes de crédit</li> <li>Billets subordonnés FPUNV<sup>(3)</sup></li> <li>Parts de qualification admissibles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Billets de premier rang TLAC</li> </ul>
<b>Ajustements réglementaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Goodwill</li> <li>Logiciels</li> <li>Autres actifs incorporels</li> <li>Actifs nets au titre des régimes à prestations définies</li> <li>Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes</li> <li>Déficit de provisions</li> <li>Gains et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit de l'entité</li> <li>Placements en actions dans les fonds d'investissement soumis à l'approche de repli</li> </ul>			
<b>Déductions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Principalement des participations significatives dans des entités financières<sup>(4)</sup></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire</li> <li>Instrument financier subordonné</li> </ul>	

<sup>(1)</sup> Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent, pour une coopérative financière régie par l'AMF, des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

<sup>(2)</sup> Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

<sup>(3)</sup> Ces titres répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*. Pour être admissibles, les titres doivent comporter une clause exigeant la conversion intégrale et permanente en instrument de fonds propres de la catégorie 1A au point de non-viabilité.

<sup>(4)</sup> Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujéti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

**Fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC**

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
<b>Fonds propres</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A	31 111 \$	28 678 \$
Fonds propres de la catégorie 1	31 111	28 678
Total des fonds propres	34 152	30 745
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible <sup>(1)</sup>	44 289	40 137
<b>Actifs pondérés en fonction des risques</b>		
Risque de crédit <sup>(2)</sup>	120 993 \$	115 313 \$
Risque de marché <sup>(2)</sup>	3 322	2 881
Risque opérationnel	22 759	22 287
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	147 074 \$	140 481 \$
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC<sup>(1)</sup></b>	143 099	136 311
<b>Exposition du ratio de levier</b>	411 407	390 563
<b>Exposition du ratio de levier TLAC<sup>(1)</sup></b>	405 638	383 474
<b>Ratios</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A	21,2 %	20,4 %
Fonds propres de la catégorie 1	21,2	20,4
Total des fonds propres	23,2	21,9
TLAC <sup>(1)</sup>	30,9	29,4
Levier	7,6	7,3
Levier TLAC <sup>(1)</sup>	10,9	10,5

<sup>(1)</sup> Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.

<sup>(2)</sup> Les données au 30 juin 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés de risque de marché et du rajustement de l'évaluation de crédit (AEC) entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La Fédération dispose de la capacité d'émettre des instruments admissibles comme fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité sur les marchés canadien, américain et internationaux. Depuis la mise en place de ce programme, elle a d'ailleurs procédé à l'émission de tels titres pour un montant total de 4,0 G\$ en date du 30 juin 2024, dont 1,0 G\$ au cours du deuxième trimestre de 2024. Ainsi, à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital*, ces billets seraient automatiquement et immédiatement convertibles en fonds propres de catégorie 1A de la Fédération.

Par ailleurs, le Mouvement Desjardins a procédé à l'émission de créances admissibles à la ligne directrice sur la TLAC depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, afin de satisfaire aux exigences minimales, et ce, pour un montant total de 11,0 G\$ au 30 juin 2024.

**Évolution des fonds propres réglementaires et des autres instruments TLAC**

Pour la période de six mois terminée le

(en millions de dollars)

	30 juin 2024
<b>Fonds propres de la catégorie 1A</b>	
Solde au début de la période	28 678 \$
Croissance des réserves et des excédents non répartis <sup>(1)</sup>	2 214
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	(100)
Parts de capital F <sup>(2)</sup>	(100)
Dédutions <sup>(3)</sup>	419
Solde à la fin de la période	31 111
<b>Total des fonds propres de la catégorie 1<sup>(4)</sup></b>	<b>31 111</b>
<b>Fonds propres de la catégorie 2</b>	
Solde au début de la période	2 067
Instruments admissibles	948
Portion admissible de la provision pour pertes de crédit	26
Solde à la fin de la période	3 041
<b>Total des fonds propres</b>	<b>34 152 \$</b>
<b>Total des fonds propres aux fins du TLAC<sup>(5)</sup></b>	<b>33 242 \$</b>
<b>Autres instruments TLAC</b>	
Solde au début de la période	10 292
Billets de premier rang TLAC	755
Solde à la fin de la période	11 047
<b>Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible<sup>(5)</sup></b>	<b>44 289 \$</b>

<sup>(1)</sup> Montant incluant la variation des régimes de retraite à prestations définies.<sup>(2)</sup> Le 29 avril 2024, la Fédération a procédé au rachat pour annulation de 10 000 000 parts de capital F détenues au Fonds fiduciaire.<sup>(3)</sup> Tiennent compte des marges sur services contractuels déclarées comme élément de passif dans les états financiers des filiales d'assurance du Mouvement. Il s'agit d'une nouvelle exigence de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.<sup>(4)</sup> Aucun instrument de fonds propres de la catégorie 1B n'a été émis à ce jour.<sup>(5)</sup> Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.**Actifs pondérés en fonction des risques (APR)**

Le Mouvement Desjardins calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel.

Risque de crédit

- Le Mouvement utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit.
- Cette approche est utilisée pour les expositions de détail – Particuliers ainsi que pour la plupart des expositions des classes d'actifs emprunteurs souverains, institutions financières, entreprises et PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail.
- L'approche standard est utilisée pour évaluer le risque de crédit de certaines expositions liées à des composantes de moindre importance, ainsi que des classes d'actifs peu significatives pour ce qui est du montant et du profil de risque perçu.

Risque de marché

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le Mouvement a adopté le cadre d'approche standard révisé pour le calcul des APR liés au risque de marché conformément aux exigences de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* mise à jour dans le cadre des réformes réglementaires de Bâle III. L'approche fondée sur les modèles internes n'est plus utilisée.

Risque opérationnel

- Le Mouvement utilise l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel.

Le Mouvement est également assujéti à un plancher d'APR. Lorsque les APR modélisés sont inférieurs aux APR calculés selon l'approche standard multipliés par un facteur déterminé par l'AMF, cet écart est ajouté au dénominateur du ratio de fonds propres réglementaires conformément à ce qui est prévu dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

**Évolution des actifs pondérés en fonction des risques**

Les APR totaux se chiffraient à 147,1 G\$ au 30 juin 2024, soit une hausse de 4,8 G\$ par rapport au trimestre précédent.

Pour le risque de crédit, l'évolution des APR pour le deuxième trimestre de 2024 est segmentée en deux volets, soit le risque de crédit autre que le risque de contrepartie et le risque de contrepartie.

- Pour le risque de crédit autre que le risque de contrepartie, la hausse nette est de 3,7 G\$.
- Pour le risque de contrepartie, la hausse nette est de 42 M\$.

En ce qui a trait au risque de marché, la hausse nette est de 0,5 G\$ des APR. Le risque opérationnel est également en hausse de 0,6 G\$.

## ARRANGEMENTS HORS BILAN

Le Mouvement Desjardins contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres et clients, les instruments de crédit, les garanties ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section 3.3 « Arrangements hors bilan » du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement.

Les notes complémentaires 14 « Intérêts détenus dans d'autres entités » et 29 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins contiennent des renseignements sur les entités structurées, les instruments de crédit et les garanties, tandis que la note complémentaire 9 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers combinés annuels contient des renseignements sur la titrisation de prêts du Mouvement Desjardins.

### Biens sous gestion et sous administration

Au 30 juin 2024, le Mouvement Desjardins administrait, pour le compte de ses membres et clients, des biens d'une valeur de 557,9 G\$, soit une augmentation de 22,6 G\$, ou de 4,2 %, depuis le 31 décembre 2023. Les avoirs financiers confiés au Mouvement à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 88,2 G\$ au 30 juin 2024, ce qui représente une augmentation de 6,7 G\$, ou de 8,2 %, depuis le 31 décembre 2023. L'augmentation des biens sous gestion et sous administration s'explique principalement par la hausse des actifs découlant de l'évolution des marchés financiers ainsi que par la croissance du volume de biens gérés et administrés.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration du Mouvement sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas au Mouvement, mais plutôt à ses membres et clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan combiné. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

## GESTION DES RISQUES

### GESTION DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien de l'organisation. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques en cohérence avec les stratégies d'affaires et la philosophie de prise de risque de l'organisation visant, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion des risques liés à l'atteinte de ses objectifs, y compris les risques découlant de facteurs externes, dont les changements climatiques.

Le Mouvement Desjardins est exposé à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi qu'aux risques réglementaires.

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, notamment à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des six premiers mois de l'exercice 2024, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels le Mouvement est exposé (y compris le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque de réputation, les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que les risques réglementaires) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 57 à 97 du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement. En plus de ces risques, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Ces principaux risques et risques émergents, ainsi que les autres facteurs de risque, n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 53 à 56 du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement, sauf pour la situation économique tel que précisé dans la section « Environnement économique et perspectives » de ce rapport de gestion.

### RISQUE DE CRÉDIT

*Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.*

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements. Il est également exposé par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

L'environnement macroéconomique demeure marqué par des taux d'intérêt élevés, malgré une légère baisse par rapport au premier trimestre de 2024, des tensions géopolitiques croissantes ainsi que l'inflation, ce qui continue de causer de l'incertitude.

Dans le contexte actuel d'inflation et de politique monétaire restrictive de la Banque du Canada, le Mouvement Desjardins accompagne ses membres et ses clients vulnérables plus grandement impactés par la hausse de taux d'intérêt.

Cette situation exige également que la direction continue de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues. Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles qui laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Le portefeuille de crédit demeure en bonne posture malgré les incertitudes économiques.

### Qualité du portefeuille de prêts

Au 30 juin 2024, selon la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires, la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts se chiffrait à 1 164 M\$ et celle sur les éléments hors bilan était de 90 M\$, pour un total de 1 254 M\$ en baisse de 19 M\$ par rapport au 31 décembre 2023. Cette variation reflète la migration de la qualité du crédit ainsi que l'effet favorable de la mise à jour des informations prospectives de la période, lesquels ont été partiellement contrebalancés par l'effet à la hausse liée aux évolutions méthodologiques. Pour plus de renseignements sur la méthodologie et les hypothèses utilisées pour l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, se référer à la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés intermédiaires.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,77 % au terme du deuxième trimestre de 2024, comparativement à 0,74 % au 31 décembre 2023. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalisait 494 M\$ au 30 juin 2024, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 22,9 %.

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés.

### Prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2024			Au 31 décembre 2023		
	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total	De 31 à 90 jours	91 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	174 \$	95 \$	269 \$	245 \$	95 \$	340 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	153	35	188	196	38	234
Aux entreprises et aux gouvernements	106	102	208	41	128	169
<b>Total</b>	<b>433 \$</b>	<b>232 \$</b>	<b>665 \$</b>	<b>482 \$</b>	<b>261 \$</b>	<b>743 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les prêts en souffrance depuis moins de 31 jours ne sont pas présentés puisqu'ils ne sont pas une indication, de façon générale, qu'un emprunteur ne respectera pas ses obligations de paiement.

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs du Mouvement Desjardins ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

### Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2024				Au 31 décembre 2023	
	Valeur comptable brute		Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés	Prêts dépréciés nets	Prêts dépréciés bruts	Prêts dépréciés nets
	Prêts et acceptations bruts	Prêts dépréciés bruts <sup>(1)</sup>				
Hypothécaires résidentiels	171 563 \$	436 \$	0,25 %	27 \$	409 \$	375 \$
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	24 302	242	1,00	168	74	224
Aux entreprises et aux gouvernements	82 295	1 475	1,79	299	1 176	1 365
<b>Total</b>	<b>278 160 \$</b>	<b>2 153 \$</b>	<b>0,77 %</b>	<b>494 \$</b>	<b>1 659 \$</b>	<b>1 964 \$</b>

<sup>(1)</sup> Pour plus de renseignements sur le ratio des prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts qui est une mesure financière supplémentaire, voir le glossaire aux pages 55 à 62.

## Variation du solde des prêts dépréciés bruts

(en millions de dollars)	Pour les périodes de trois mois terminées le			Pour les périodes de six mois terminées le	
	30 juin 2024	31 mars 2024	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023
<b>Prêts dépréciés bruts au début de la période</b>	<b>2 150 \$</b>	1 964 \$	1 270 \$	<b>1 964 \$</b>	1 191 \$
Prêts dépréciés bruts survenus depuis la dernière période	871	930	834	1 801	1 504
Retours à un état non déprécié	(718)	(645)	(550)	(1 363)	(1 078)
Radiations et recouvrements	(150)	(98)	(77)	(248)	(138)
Autres variations	—	(1)	(1)	(1)	(3)
<b>Prêts dépréciés bruts à la fin de la période</b>	<b>2 153 \$</b>	2 150 \$	1 476 \$	<b>2 153 \$</b>	1 476 \$

En mars 2024, l'AMF a publié une mise à jour de sa *Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels*. Dans le cadre de cette mise à jour, l'AMF a introduit des attentes concernant les programmes de prêts combinés, les prêts hypothécaires inversés et les prêts hypothécaires avec participation à la mise de fonds. Ces nouvelles attentes visent à adapter l'encadrement de l'AMF aux conditions du marché actuelles et à maintenir une équité concurrentielle entre les prêteurs hypothécaires réglementés. Le Mouvement Desjardins poursuit ses travaux pour se conformer à ces exigences.

Les tableaux suivants sont présentés afin de répondre à des exigences de divulgation stipulées dans la *Ligne directrice sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels* de l'AMF. Ils présentent le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. par type de produit et par région, ainsi que les ratios prêt-valeur correspondants.

Portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels<sup>(1)</sup>Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.<sup>(2)</sup>

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2024							
	Prêts garantis ou assurés <sup>(3)</sup>		Prêts non assurés <sup>(4)</sup>		Marges de crédit hypothécaires <sup>(5)</sup>		Total	
Québec	29 556 \$	97,8 %	93 135 \$	95,2 %	5 891 \$	95,0 %	128 582 \$	95,8 %
Ontario	625	2,1	4 723	4,8	309	5,0	5 657	4,2
Autres <sup>(6)</sup>	19	0,1	46	—	—	—	65	—
<b>Toutes les régions</b>	<b>30 200 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>97 904 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>6 200 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>134 304 \$</b>	<b>100,0 %</b>

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 31 mars 2024							
	Prêts garantis ou assurés <sup>(3)</sup>		Prêts non assurés <sup>(4)</sup>		Marges de crédit hypothécaires <sup>(5)</sup>		Total	
Québec	28 480 \$	97,9 %	91 206 \$	95,1 %	5 760 \$	94,8 %	125 446 \$	95,8 %
Ontario	594	2,0	4 653	4,9	315	5,2	5 562	4,2
Autres <sup>(6)</sup>	19	0,1	43	—	—	—	62	—
<b>Toutes les régions</b>	<b>29 093 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>95 902 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>6 075 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>131 070 \$</b>	<b>100,0 %</b>

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2023							
	Prêts garantis ou assurés <sup>(3)</sup>		Prêts non assurés <sup>(4)</sup>		Marges de crédit hypothécaires <sup>(5)</sup>		Total	
Québec	29 002 \$	97,8 %	89 966 \$	95,2 %	5 619 \$	94,9 %	124 587 \$	95,8 %
Ontario	634	2,1	4 578	4,8	300	5,1	5 512	4,2
Autres <sup>(6)</sup>	20	0,1	44	—	—	—	64	—
<b>Toutes les régions</b>	<b>29 656 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>94 588 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>5 919 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>130 163 \$</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>(1)</sup> Désignent tous les prêts pour lesquels un immeuble de quatre logements ou moins est fourni en garantie. Les prêts hypothécaires résidentiels relatifs à des immeubles de quatre logements ou moins détenus ailleurs que dans le réseau des caisses du Québec et de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. totalisaient 218 M\$ au 30 juin 2024 (218 M\$ au 31 mars 2024 et 209 M\$ au 30 juin 2023).

<sup>(2)</sup> La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF).

<sup>(3)</sup> Prêts à terme hypothécaires et portion amortie des marges de crédit hypothécaires pour lesquels le Mouvement Desjardins détient une garantie ou une assurance complète ou partielle auprès d'un assureur hypothécaire (public ou privé) ou d'un gouvernement.

<sup>(4)</sup> Prêts à terme hypothécaires conventionnels, y compris la portion amortie conventionnelle des marges de crédit hypothécaires et les prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.

<sup>(5)</sup> Portion non amortie des marges de crédit hypothécaires et des marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.

<sup>(6)</sup> Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.



**Ratio prêt-valeur (RPV) moyen des prêts hypothécaires résidentiels non assurés et octroyés au cours du trimestre**Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.<sup>(1)</sup>

(ratio prêt-valeur moyen, par régions géographiques)	Au 30 juin 2024			Au 31 mars 2024			Au 30 juin 2023		
	Prêts non assurés <sup>(2)</sup>	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés <sup>(3)</sup>	Total non assuré	Prêts non assurés <sup>(2)</sup>	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés <sup>(3)</sup>	Total non assuré	Prêts non assurés <sup>(2)</sup>	Marges de crédit hypothécaires et prêts liés <sup>(3)</sup>	Total non assuré
Québec	64,1 %	62,9 %	63,3 %	61,8 %	61,4 %	61,5 %	61,6 %	65,2 %	64,4 %
Ontario	65,6	64,0	64,7	65,8	61,7	63,5	61,1	61,9	61,6
Autres <sup>(4)</sup>	79,7	55,2	66,5	79,9	—	79,9	79,7	69,6	72,4
<b>Toutes les régions</b>	<b>64,2 %</b>	<b>63,0 %</b>	<b>63,3 %</b>	<b>62,1 %</b>	<b>61,4 %</b>	<b>61,6 %</b>	<b>61,5 %</b>	<b>65,1 %</b>	<b>64,3 %</b>

<sup>(1)</sup> La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.<sup>(2)</sup> Prêts à terme hypothécaires conventionnels et prêts amortis à la consommation garantis par un immeuble de quatre logements ou moins.<sup>(3)</sup> Marges de crédit hypothécaires, y compris les prêts liés amortis et les marges de crédit à la consommation garanties par un immeuble de quatre logements ou moins.<sup>(4)</sup> Représentent les régions du Canada autres que le Québec et l'Ontario.

Le tableau suivant présente le portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels du Mouvement Desjardins par période d'amortissement résiduel.

**Période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels<sup>(1)(2)</sup>**Réseau des caisses du Québec et Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc.<sup>(3)</sup>

(en millions de dollars de prêts bruts et en pourcentage du total par catégorie d'amortissement restant)	Total des prêts amortis					
	Au 30 juin 2024		Au 31 mars 2024		Au 30 juin 2023 <sup>(4)</sup>	
0 à 10 ans	9 227 \$	7,2 %	9 099 \$	7,3 %	9 058 \$	7,3 %
10 à 20 ans	42 394	33,1	41 402	33,1	41 102	33,1
20 à 25 ans	64 806	50,6	62 661	50,1	62 034	50,0
25 à 30 ans	6 145	4,8	5 945	4,8	5 152	4,1
30 à 35 ans	169	0,1	172	0,1	169	0,1
35 ans ou plus <sup>(5)</sup>	5 363	4,2	5 716	4,6	6 729	5,4
<b>Tous les amortissements</b>	<b>128 104 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>124 995 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>124 244 \$</b>	<b>100,0 %</b>

<sup>(1)</sup> Les prêts hypothécaires à taux variable du Réseau des caisses représentent 23,2 % au 30 juin 2024 (24,1 % au 31 mars 2024 et 25,9 % au 30 juin 2023).<sup>(2)</sup> Selon les pratiques internes de Desjardins, la période d'amortissement résiduel des prêts hypothécaires résidentiels est limitée à 30 ans. Cependant, il est permis pour certaines situations exceptionnelles de dépasser l'amortissement maximal de 30 ans.<sup>(3)</sup> La Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. n'est pas légalement soumise aux règles de l'AMF, mais plutôt à celles de l'ARSF.<sup>(4)</sup> Les données comparatives ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante en raison d'un changement méthodologique.<sup>(5)</sup> Les prêts à amortissement négatif sont inclus dans la catégorie plus de 35 ans, ce qui reflète l'incidence des majorations de taux d'intérêt sur le portefeuille de prêts hypothécaires à taux variables.**Expositions à l'international**

Les expositions au risque de crédit du Mouvement Desjardins à l'extérieur du Canada et des États-Unis représentent 1,4 % du total des expositions au 30 juin 2024.

**Risque de contrepartie et d'émetteur***Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.*

La Première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. Hormis la détention en dette souveraine américaine et les engagements avec de grandes banques internationales, l'exposition du Mouvement aux entités étrangères est faible.

## RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

### Gouvernance

Les composantes du Mouvement Desjardins sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires liés à l'industrie bancaire, au courtage en valeurs mobilières, à la gestion du patrimoine et à l'assurance de personnes, ainsi qu'à l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et des procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits dans les pages suivantes.

### Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Le tableau suivant présente le lien entre les principales données figurant au bilan combiné et les positions incluses dans les activités de négociation et les activités autres que de négociation. De plus, on y indique les principaux risques de marché associés aux activités autres que de négociation.

#### Lien entre le risque de marché et le bilan combiné

Au 30 juin 2024

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché				Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation <sup>(1)(2)</sup>	Activités autres que de négociation <sup>(3)</sup>	Non exposés au risque de marché	
<b>Actif</b>					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 390 \$	— \$	9 390 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	36 159	9 339	26 820	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 776	—	51 776	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	61	—	61	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	21 253	18 013	3 240	—	Taux d'intérêt
Prêts nets	276 996	—	276 996	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	26 637	—	26 637	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 584	336	5 248	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	16 492	—	—	16 492	
<b>Total de l'actif</b>	<b>444 348 \$</b>	<b>27 688 \$</b>	<b>400 168 \$</b>	<b>16 492 \$</b>	
<b>Passif et capitaux propres</b>					
Dépôts	290 085 \$	— \$	290 085 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	33 054	—	33 054	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 279	11 017	262	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	18 389	17 767	622	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	5 798	507	5 291	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	23 117	—	23 117	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	22 235	—	687	21 548	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	3 903	—	3 903	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	36 488	—	—	36 488	
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>444 348 \$</b>	<b>29 291 \$</b>	<b>357 021 \$</b>	<b>58 036 \$</b>	

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

**Lien entre le risque de marché et le bilan combiné (suite)**

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Exposés au risque de marché				Principaux risques associés aux activités autres que de négociation
	Bilan combiné	Activités de négociation <sup>(1)(2)</sup>	Activités autres que de négociation <sup>(3)</sup>	Non exposés au risque de marché	
<b>Actif</b>					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 987 \$	— \$	8 987 \$	— \$	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	36 627	11 945	24 682	—	Taux d'intérêt
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	51 692	—	51 692	—	Taux d'intérêt, change, prix
Titres au coût amorti	46	—	46	—	Taux d'intérêt
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 678	11 277	2 401	—	Taux d'intérêt
Prêts nets	265 935	—	265 935	—	Taux d'intérêt
Actif net des fonds distincts	24 754	—	24 754	—	Taux d'intérêt, prix
Instruments financiers dérivés	5 861	726	5 135	—	Taux d'intérêt, change, prix
Autres actifs	15 360	—	—	15 360	
<b>Total de l'actif</b>	<b>422 940 \$</b>	<b>23 948 \$</b>	<b>383 632 \$</b>	<b>15 360 \$</b>	
<b>Passif et capitaux propres</b>					
Dépôts	279 329 \$	— \$	279 329 \$	— \$	Taux d'intérêt
Passifs des contrats d'assurance	32 961	—	32 961	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686	11 361	325	—	Taux d'intérêt
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	12 032	10 726	1 306	—	Taux d'intérêt
Instruments financiers dérivés	6 626	971	5 655	—	Taux d'intérêt, change, prix
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	21 233	—	21 233	—	Taux d'intérêt, prix
Autres passifs	21 729	—	867	20 862	Taux d'intérêt
Obligations subordonnées	2 954	—	2 954	—	Taux d'intérêt
Capitaux propres	34 390	—	—	34 390	
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>422 940 \$</b>	<b>23 058 \$</b>	<b>344 630 \$</b>	<b>55 252 \$</b>	

<sup>(1)</sup> Positions liées aux activités de négociation pour lesquelles la mesure de risque est la Valeur à risque (VaR).<sup>(2)</sup> Les montants présentés dans les activités de négociation tiennent compte des éliminations intragroupes.<sup>(3)</sup> Positions liées principalement aux activités bancaires autres que de négociation et aux activités d'assurance.**Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque**

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est régie par des encadrements spécifiques. Ces encadrements précisent les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et communiqué à la haute direction. Tout dépassement de limite est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » VaR. La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

Le tableau suivant présente la VaR globale des activités de négociation par catégories de risques. Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt (incluant le risque spécifique de taux d'intérêt) représentent les trois catégories de risques de marché auxquelles est exposé le Mouvement Desjardins. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* de l'AMF.

**Mesures du risque de marché pour le portefeuille de négociation**

(en millions de dollars)	Pour le trimestre terminé le				Pour les trimestres terminés le			
	30 juin 2024				31 mars 2024		30 juin 2023	
	Au 30 juin 2024	Moyenne	Haut	Bas	Au 31 mars 2024	Moyenne	Au 30 juin 2023	Moyenne
Actions	0,3 \$	0,3 \$	0,4 \$	0,2 \$	0,3 \$	0,2 \$	0,4 \$	0,3 \$
Change	0,5	0,4	0,7	0,2	0,4	0,5	0,4	0,4
Taux d'intérêt	4,8	5,2	7,9	3,1	4,4	4,8	4,4	4,8
Effet de diversification <sup>(1)(2)</sup>	(0,7)	(0,8)	s. o. <sup>(3)</sup>	s. o. <sup>(3)</sup>	(0,9)	(0,8)	(0,8)	(0,7)
<b>VaR globale</b>	<b>4,9 \$</b>	<b>5,1 \$</b>	<b>7,8 \$</b>	<b>3,0 \$</b>	<b>4,2 \$</b>	<b>4,7 \$</b>	<b>4,4 \$</b>	<b>4,8 \$</b>

<sup>(1)</sup> Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

<sup>(2)</sup> L'effet de diversification a été recalculé pour le deuxième trimestre de 2023.

<sup>(3)</sup> Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates. Il n'est pas pertinent de calculer un effet de diversification.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 5,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 juin 2024, en hausse de 0,4 M\$ par rapport au trimestre terminé le 31 mars 2024.

La VaR globale est une mesure appropriée d'un portefeuille de négociation, mais elle doit être interprétée en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- cette mesure ne permet pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- cette mesure sert à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- cette mesure ne donne pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

**Contrôle ex post**

Un contrôle ex post, soit la comparaison de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) hypothétique et réel des portefeuilles, est effectué quotidiennement afin de s'assurer de la qualité et de l'exactitude du modèle de la VaR.

**Simulations de crise**

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant entraîner des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Pour plus de détails sur notre programme de simulation de crise, se référer à la section « Risque de marché » du rapport de gestion annuel 2023 à la page 81.

**Gestion du risque structurel de taux d'intérêt**

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan combiné sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients, ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres du Mouvement Desjardins, en présumant un bilan stable et aucune mesure prise par la direction en vue d'atténuer le risque.

### Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)<sup>(1)</sup>

	Au 30 juin 2024		Au 31 mars 2024		Au 30 juin 2023	
	Revenu net d'intérêts <sup>(2)</sup>	Valeur économique des capitaux propres <sup>(3)</sup>	Revenu net d'intérêts <sup>(2)</sup>	Valeur économique des capitaux propres <sup>(3)</sup>	Revenu net d'intérêts <sup>(2)</sup>	Valeur économique des capitaux propres <sup>(3)</sup>
(en millions de dollars)						
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	52 \$	(15) \$	58 \$	(42) \$	69 \$	(80) \$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base	(45)	(197)	(53)	(147)	(67)	12

<sup>(1)</sup> La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Toutefois, l'information sur la sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance au 31 décembre 2023 est présentée dans la note complémentaire 17 « Contrats d'assurance et de réassurance » des états financiers combinés annuels.

<sup>(2)</sup> Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

<sup>(3)</sup> Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

### RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont, par ailleurs, pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit ces deux ratios ainsi que le NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF.

## Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités, composées d'actifs de haute qualité, est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques Mouvement. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le CBCB. Ces scénarios permettent :

- d'évaluer l'ampleur des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

## Actifs liquides

Les tableaux suivants présentent un sommaire des actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins, lesquels excluent les actifs détenus par les filiales d'assurance puisque ces actifs sont engagés pour couvrir les passifs d'assurance et non les besoins de liquidités des autres composantes du Mouvement. Les actifs liquides constituent la principale réserve de liquidités du Mouvement pour l'ensemble de ses activités. Les actifs liquides grevés comprennent principalement des actifs liquides donnés en garantie ou qui ne peuvent être utilisés en raison des restrictions réglementaires, juridiques, opérationnelles ou de tout autre ordre.

### Actifs liquides<sup>(1)</sup>

Au 30 juin 2024

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	7 720 \$	— \$	7 720 \$	631 \$	7 089 \$
<b>Valeurs mobilières</b>					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	48 562	22 010	70 572	28 600	41 972
Autres titres au Canada	4 452	1 072	5 524	1 366	4 158
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	271	2	273	2	271
<b>Prêts</b>					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	12 987	—	12 987	2 021	10 966
<b>Total</b>	<b>73 992 \$</b>	<b>23 084 \$</b>	<b>97 076 \$</b>	<b>32 620 \$</b>	<b>64 456 \$</b>

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Actifs liquides détenus par le Mouvement Desjardins	Valeurs mobilières reçues en garantie – Financement sur titres et transactions sur dérivés	Total des actifs liquides	Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>	6 285 \$	— \$	6 285 \$	458 \$	5 827 \$
<b>Valeurs mobilières</b>					
Émises ou garanties par le Canada, des provinces au Canada, des corps municipaux au Canada, des corps scolaires et publics au Canada, des administrations publiques à l'étranger	50 143	14 216	64 359	22 883	41 476
Autres titres au Canada	5 748	790	6 538	1 106	5 432
Émises ou garanties par des émetteurs étrangers	233	1	234	1	233
<b>Prêts</b>					
Titres adossés à des prêts hypothécaires résidentiels assurés	13 022	—	13 022	2 221	10 801
<b>Total</b>	<b>75 431 \$</b>	<b>15 007 \$</b>	<b>90 438 \$</b>	<b>26 669 \$</b>	<b>63 769 \$</b>

(1) À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance.



**Actifs liquides non grevés par entités<sup>(1)</sup>**

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
Fédération	38 774 \$	35 264 \$
Réseau des caisses	22 846	24 739
Autres entités	2 836	3 766
<b>Total</b>	<b>64 456 \$</b>	<b>63 769 \$</b>

<sup>(1)</sup> À l'exclusion des actifs détenus par les filiales d'assurance. La quasi-totalité des actifs liquides non grevés présentés dans ce tableau a comme monnaie d'émission, le dollar canadien.

**Actifs grevés**

Dans le cadre de ses activités courantes, le Mouvement donne en garantie des valeurs mobilières, des prêts et d'autres actifs principalement à l'égard d'opérations de financement, de participation à des systèmes de compensation et de paiement, ainsi qu'à des opérations liées aux passifs des contrats d'assurance.

Le tableau suivant présente, pour l'ensemble des actifs inscrits au bilan combiné et des titres reçus en garantie, ceux qui sont grevés ainsi que ceux qui peuvent être donnés en garantie dans le cadre de transactions de financement ou autres.

**Actifs grevés**

Au 30 juin 2024

(en millions de dollars)	Répartition des actifs totaux						
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres <sup>(1)</sup>	Pouvant être donnés en garantie	Autres <sup>(2)</sup>
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	9 390 \$	— \$	9 390 \$	184 \$	631 \$	6 905 \$	1 670 \$
Valeurs mobilières	87 996	29 281	117 277	38 707	741	43 120	34 709
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	21 253	—	21 253	—	—	—	21 253
Prêts nets	276 996	—	276 996	35 395	—	64 668	176 933
Actif net des fonds distincts	26 637	—	26 637	—	—	—	26 637
Autres actifs	22 076	—	22 076	—	—	—	22 076
<b>Total</b>	<b>444 348 \$</b>	<b>29 281 \$</b>	<b>473 629 \$</b>	<b>74 286 \$</b>	<b>1 372 \$</b>	<b>114 693 \$</b>	<b>283 278 \$</b>

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Répartition des actifs totaux						
	Actifs au bilan combiné	Valeurs mobilières reçues en garantie	Actifs totaux	Actifs grevés		Actifs non grevés	
				Donnés en garantie	Autres <sup>(1)</sup>	Pouvant être donnés en garantie	Autres <sup>(2)</sup>
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 987 \$	— \$	8 987 \$	186 \$	458 \$	5 641 \$	2 702 \$
Valeurs mobilières	88 365	23 176	111 541	33 188	850	45 262	32 241
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	13 678	—	13 678	—	—	—	13 678
Prêts nets	265 935	—	265 935	30 697	—	66 639	168 599
Actif net des fonds distincts	24 754	—	24 754	—	—	—	24 754
Autres actifs	21 221	—	21 221	—	—	—	21 221
<b>Total</b>	<b>422 940 \$</b>	<b>23 176 \$</b>	<b>446 116 \$</b>	<b>64 071 \$</b>	<b>1 308 \$</b>	<b>117 542 \$</b>	<b>263 195 \$</b>

<sup>(1)</sup> Actifs qui ne peuvent être utilisés pour des raisons juridiques ou autres.

<sup>(2)</sup> Les actifs non grevés « autres » comprennent ceux des sociétés d'assurance ainsi que les autres actifs qui, de l'avis de la direction, ne seraient pas immédiatement disponibles à des fins de garantie ou à des fins de financement dans leur forme actuelle. Certains de ces autres actifs pourraient éventuellement être cédés en garantie à la banque centrale.

**Ratio de liquidité à court terme**

Le ratio de liquidité à court terme (LCR) a été élaboré par le CBCB afin de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des institutions financières et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le LCR correspond à l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une grave crise de liquidités.

Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, les HQLA admissibles aux fins du calcul du ratio LCR sont constitués d'actifs pouvant être convertis rapidement en liquidités sur les marchés financiers sans ou avec peu de perte de valeur. Pour le Mouvement, ces actifs liquides de haute qualité sont constitués essentiellement de trésorerie et de titres assortis de notations élevées émis ou garantis par des gouvernements. Cette ligne directrice prescrit également les pondérations pour les entrées et les sorties de trésorerie.

L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure aux exigences minimales requises de 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts des membres et clients ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio LCR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

### Ratio de liquidité à court terme<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024		Pour le trimestre terminé le 31 mars 2024
	Valeur non pondérée <sup>(2)</sup> totale (moyenne <sup>(4)</sup> )	Valeur pondérée <sup>(3)</sup> totale (moyenne <sup>(4)</sup> )	Valeur pondérée <sup>(3)</sup> totale (moyenne <sup>(4)</sup> )
<b>Actifs liquides de haute qualité</b>			
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o.	54 684 \$	53 186 \$
<b>Sorties de trésorerie</b>			
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	99 090 \$	7 706	7 463
Dépôts stables	49 176	1 475	1 432
Dépôts moins stables	49 914	6 231	6 031
Financement de gros non garanti, dont :	43 162	20 196	21 944
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives	15 750	3 804	3 518
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	18 483	7 463	7 045
Dettes non garanties	8 929	8 929	11 381
Financement de gros garanti	s. o.	136	168
Exigences supplémentaires, dont :	27 592	4 745	4 718
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	1 381	1 274	1 301
Sorties associées à une perte de financements sur produits de dette	243	243	465
Facilités de crédit et de liquidité	25 968	3 228	2 952
Autres obligations de financement contractuelles	3 176	1 396	711
Autres obligations de financement conditionnelles	93 626	2 701	2 701
<b>Total des sorties de trésorerie</b>	s. o.	36 880 \$	37 705 \$
<b>Entrées de trésorerie</b>			
Prêts garantis (p. ex. conventions de revente)	13 348 \$	958 \$	1 003 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	3 560	1 780	1 708
Autres entrées de trésorerie	1	1	4
<b>Total des entrées de trésorerie</b>	16 909 \$	2 739 \$	2 715 \$
		<b>Valeur ajustée totale<sup>(5)</sup></b>	Valeur ajustée totale <sup>(5)</sup>
<b>Total des actifs liquides de haute qualité</b>		54 684 \$	53 186 \$
<b>Total des sorties nettes de trésorerie</b>		34 141	34 990
<b>Ratio de liquidité à court terme</b>		160 %	152 %

(1) À l'exclusion des filiales d'assurance.

(2) Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

(3) Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes prescrites pour les actifs liquides de haute qualité et des taux prescrits pour les entrées et les sorties de trésorerie.

(4) Le résultat du ratio est présenté en fonction de la moyenne des données quotidiennes du trimestre.

(5) La valeur ajustée totale tient compte, s'il y a lieu, des plafonds prescrits par l'AMF pour les actifs liquides de haute qualité et les entrées de trésorerie.

Le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 160 % pour le trimestre terminé le 30 juin 2024, ce qui représente une hausse de 8 % par rapport au trimestre précédent. Le ratio demeure largement au-delà des exigences réglementaires. Pour le trimestre terminé le 30 juin 2024, la moyenne des actifs liquides de haute qualité a été d'environ 54,7 G\$ (53,2 G\$ au 31 mars 2024) dont 95 % (94 % au 31 mars 2024) étaient composés d'actifs de niveau 1 selon les critères de Bâle III. Ceux-ci incluent notamment les pièces et billets de banque, les dépôts auprès des banques centrales ainsi que les titres émis ou garantis par des émetteurs souverains.

### Ratio structurel de liquidité à long terme

Le ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) a été élaboré par le CBCB afin de promouvoir la résilience à moyen et à long termes du profil de risque de liquidité des institutions financières, et a été incorporé dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF. Le NSFR exige que les institutions maintiennent un profil de financement et de capitalisation stable par rapport à la composition de leurs actifs et de leurs activités hors bilan. Le NSFR limite le recours excessif au financement de gros à court terme, il encourage une meilleure évaluation du risque de financement pour tous les éléments au bilan et hors bilan, et il favorise la stabilité du financement.

Ce ratio présente le montant du financement stable disponible (FSD) rapporté au montant du financement stable exigé (FSE). Le montant du FSD désigne la part des fonds propres et des passifs considérés stables sur un horizon d'un an. Les passifs avec les échéances contractuelles les plus éloignées sont ceux qui contribuent le plus significativement au rehaussement du ratio. Le FSD est composé principalement des fonds propres, des dépôts de détail et d'entreprises ainsi que du passif lié au financement de gros. Le montant du FSE est mesuré en tenant compte des grandes caractéristiques du profil de risque de liquidité des actifs et des expositions hors bilan. Le FSE est composé principalement des prêts hypothécaires, d'autres prêts de l'institution et, dans une moindre mesure, d'autres actifs et d'éléments hors bilan. Les montants du FSD et du FSE sont pondérés en fonction du degré de stabilité des passifs et de la liquidité des actifs. Selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, ce ratio devrait en permanence être au moins égal à 100 %.

Le tableau suivant présente les informations quantitatives relatives au ratio NSFR sur la base du modèle préconisé par les exigences de divulgation de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF.

### Ratio structurel de liquidité à long terme<sup>(1)</sup>

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2024					Au
	Valeur non pondérée par échéance résiduelle					31 mars 2024
	Sans échéance	< 6 mois	De 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	Valeur pondérée	Valeur pondérée
<b>Élément de financement stable disponible (FSD)</b>						
Fonds propres	35 504 \$	— \$	— \$	3 000 \$	38 504 \$	37 173 \$
Fonds propres réglementaires	35 504	—	—	3 000	38 504	37 173
Autres instruments de fonds propres	—	—	—	—	—	—
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises	79 881	41 110	21 191	46 722	176 311	171 042
Dépôts stables	45 860	6 236	5 437	13 209	67 865	65 964
Dépôts moins stables	34 021	34 874	15 754	33 513	108 446	105 078
Financement de gros	27 756	41 496	4 549	26 602	46 340	42 156
Dépôts opérationnels	15 116	—	—	—	7 558	7 587
Autres financements de gros	12 640	41 496	4 549	26 602	38 782	34 569
Passifs et leurs actifs interdépendants correspondants	—	843	989	13 784	—	—
Autres passifs <sup>(2)</sup>	27 409			14 381	—	—
Passifs d'instruments dérivés du NSFR <sup>(2)</sup>	s. o.			4 142	s. o.	s. o.
Tous autres passifs ou fonds propres non couverts par les catégories ci-dessus	27 409	10 239	—	—	—	—
<b>FSD total</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>261 155 \$</b>	<b>250 371 \$</b>
<b>Élément de financement stable exigé (FSE)</b>						
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) du NSFR	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	454 \$	858 \$
Dépôts détenus auprès d'autres institutions financières à des fins opérationnelles	— \$	— \$	— \$	— \$	—	—
Prêts et titres productifs	20 191	58 139	24 861	181 071	181 316	178 423
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1	—	21 630	—	—	1 082	808
Prêts productifs à des institutions financières garantis par des HQLA autres que de niveau 1 et prêts productifs à des institutions financières non garantis	—	1 470	—	690	840	622
Prêts productifs à des entreprises non financières, prêts à la clientèle de détail et aux petites entreprises, et prêts à des entités souveraines, des banques centrales et des organismes publics, dont :	14 102	28 875	10 689	70 817	89 407	87 317
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	—	8 049	5 313	12 785	8 310	8 654
Crédits hypothécaires au logement productifs, dont :	6 087	5 981	13 748	106 305	86 912	85 253
Prêts présentant un risque pondéré inférieur ou égal à 35 % dans l'approche standard de Bâle II pour le risque de crédit	6 087	5 981	13 748	106 305	86 912	85 253
Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne remplissent pas les critères définissant les HQLA, y compris les actions négociées sur les marchés organisés	2	183	424	3 259	3 075	4 423
Actifs et leurs passifs interdépendants correspondants	—	843	989	13 784	—	—
Autres actifs <sup>(2)</sup>	—			28 246	17 415	17 677
Produits de base physiques, y compris l'or	—	s. o.	s. o.	s. o.	—	—
Actifs versés en tant que marge initiale dans le cadre de contrats dérivés et contributions à des fonds de garantie de contrepartie centrale <sup>(2)</sup>	s. o.			352	299	267
Actifs d'instruments dérivés du NSFR <sup>(2)</sup>	s. o.			5 516	277	310
Passifs d'instruments dérivés du NSFR avant déduction de la marge de variation versée <sup>(2)</sup>	s. o.			5 539	—	—
Tous autres actifs non couverts par les catégories ci-dessus	—	—	—	16 839	16 839	17 100
Éléments hors bilan <sup>(2)</sup>	s. o.			120 887	3 232	3 079
<b>FSE total</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>202 417 \$</b>	<b>200 037 \$</b>
<b>Ratio de liquidité à long terme</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>	<b>129 %</b>	<b>125 %</b>

<sup>(1)</sup> À l'exclusion des filiales d'assurance.

<sup>(2)</sup> Les montants de ces lignes regroupent les catégories d'échéances résiduelles de moins de 6 mois, de 6 mois à moins de 1 an et de 1 an et plus.

Au 30 juin 2024, le ratio NSFR se situe à 129 %, comparativement à 125 % au 31 mars 2024. Cette variation s'explique par l'augmentation du financement stable disponible liée à la croissance des dépôts et celle du financement à long terme qui ont surpassé la hausse du financement stable exigé, celle-ci étant principalement associée à la croissance des prêts.

### Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité du Mouvement Desjardins. La solide base de dépôts de particuliers, combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles, permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présenté au bilan combiné s'élevait à 290,1 G\$ au 30 juin 2024, en hausse de 10,8 G\$ depuis le 31 décembre 2023. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

### Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des six premiers mois de 2024, la Fédération a maintenu un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de la croissance soutenue de l'épargne des membres et clients durant la période. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et internationaux.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

### Principaux programmes de financement

Au 30 juin 2024

	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens) <sup>(1)</sup>	10 milliards de dollars
Obligations sécurisées (multidevises) <sup>(1)(2)</sup>	26 milliards de dollars
Billets à court terme (multidevises)	5 milliards d'euros
Billets à court terme (américains)	20 milliards de dollars américains
Billets à moyen terme et subordonnés (multidevises) <sup>(1)</sup>	10 milliards d'euros
Billets subordonnés FPUNV (canadiens) <sup>(1)</sup>	5 milliards de dollars
Billets à moyen terme (australiens) <sup>(1)</sup>	3 milliards de dollars australiens

<sup>(1)</sup> Des obligations durables peuvent être émises en vertu de ces programmes de financement conformément au Cadre des obligations durables Desjardins.

<sup>(2)</sup> Le montant maximal autorisé demeure sujet à la limite prudentielle édictée par l'AMF.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

### Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

(en millions de dollars)	Au 30 juin 2024								Au 31 décembre 2023 <sup>(1)</sup>
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	1 321 \$	1 036 \$	6 \$	1 \$	2 364 \$	— \$	— \$	2 364 \$	2 994 \$
Papier commercial	7 791	3 036	401	—	11 228	—	—	11 228	17 038
Billets à moyen terme	—	732	999	2 188	3 919	4 478	6 569	14 966	13 662
Titrisation de créances hypothécaires	—	405	437	956	1 798	1 421	12 301	15 520	13 872
Obligations sécurisées	—	—	1 099	—	1 099	2 839	11 443	15 381	12 922
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	3 903	3 903	2 954
<b>Total</b>	<b>9 112 \$</b>	<b>5 209 \$</b>	<b>2 942 \$</b>	<b>3 145 \$</b>	<b>20 408 \$</b>	<b>8 738 \$</b>	<b>34 216 \$</b>	<b>63 362 \$</b>	<b>63 442 \$</b>
dont :									
Garantis	— \$	405 \$	1 536 \$	956 \$	2 897 \$	4 260 \$	23 744 \$	30 901 \$	26 794 \$
Non garantis	9 112	4 804	1 406	2 189	17 511	4 478	10 472	32 461	36 648

<sup>(1)</sup> Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

L'ensemble du financement de gros du Mouvement Desjardins présenté dans le tableau précédent a été effectué par la Fédération. Le total du financement de gros est stable par rapport au 31 décembre 2023. Le Mouvement Desjardins ne prévoit pas d'événement, d'engagement ou d'exigence qui pourrait avoir une incidence importante sur sa capacité de mobiliser des fonds grâce aux financements de gros ou aux dépôts de ses membres.

De plus, le Mouvement Desjardins diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

### Financement de gros par devises

(en millions de dollars et en pourcentage)

	Au 30 juin 2024		Au 31 décembre 2023	
Dollars canadiens	27 171 \$	42,9 %	25 419 \$	40,1 %
Dollars américains	21 933	34,6	25 440	40,1
Euros	10 390	16,4	10 040	15,8
Autres	3 868	6,1	2 543	4,0
<b>Total</b>	<b>63 362 \$</b>	<b>100,0 %</b>	<b>63 442 \$</b>	<b>100,0 %</b>

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 2,8 G\$ au cours des six premiers mois de 2024. De plus, la Fédération a procédé aux émissions suivantes :

- Le 17 janvier 2024, d'un montant de 1,0 G d'euros, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 26 janvier 2024, d'un montant de 1,0 G de dollars américains, sujette au régime de recapitalisation interne, par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises;
- Le 12 avril 2024, d'un montant de 750 M de livres sterling par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 18 avril 2024, d'un montant de 440 M de francs suisses par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées;
- Le 15 mai 2024, d'un montant de 1,0 G de dollars canadiens de billets admissibles comme Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) sous son programme de billets subordonnés FPUNV canadiens;
- Le 30 mai 2024, d'un montant de 1,0 G d'euros par l'entremise de son programme législatif d'obligations sécurisées.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 45,9 G\$ au 30 juin 2024, comparativement à 40,5 G\$ au 31 décembre 2023. L'encours de ces émissions est présenté au bilan combiné, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ».

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

### Cotes de crédit des titres émis et en circulation

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers, de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

La Fédération bénéficie de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Faits saillants des agences de notation sur les instruments du Mouvement Desjardins :

- Le 28 mars 2024, l'agence de notation Moody's a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 14 juin 2024, l'agence de notation Fitch a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».
- Le 12 juillet 2024, l'agence de notation DBRS a confirmé le maintien des cotes des instruments émis par la Fédération tout en conservant leur perspective à « stable ».

Ces évaluations reflètent la solidité du Mouvement Desjardins au Québec, où il détient des parts de marché dominantes dans plusieurs secteurs d'activité.

Le tableau suivant énumère les différentes cotes de crédit assignées aux instruments de la Fédération.

#### Cotes de crédit des titres émis et en circulation

	DBRS	FITCH	MOODY'S	STANDARD & POOR'S
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Contrepartie/Dépôts <sup>(1)</sup>	AA	AA	Aa1	A+
Dette à court terme	R-1 (élevé)	F1+	P-1	A-1
Dette à moyen et long termes de premier rang non assujettie au régime de recapitalisation interne <sup>(2)</sup>	AA	AA	Aa2	A+
Dette à moyen et long termes de premier rang <sup>(3)</sup>	AA (faible)	AA-	A1	A-
Billets subordonnés FPUNV	A (faible)	A	A2	BBB+
Obligations sécurisées	—	AAA	Aaa	—
Perspective	Stable	Stable	Stable	Stable

<sup>(1)</sup> Représente la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie de Moody's, la cote de crédit de l'émetteur de S&P, la cote de crédit dépôts à long terme de DBRS, la cote de défaut long terme de l'émetteur, la cote de crédit dépôts à long terme et la cote de crédit contrepartie dérivée de Fitch.

<sup>(2)</sup> Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang pouvant être émise et qui serait exclue du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

<sup>(3)</sup> Comprend la dette à moyen et long termes de premier rang émise qui répond aux critères d'admissibilité du régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement Desjardins.

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

#### Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs inscrits au bilan combiné et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par le Mouvement pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que le Mouvement pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de crédit de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que le Mouvement pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.



## Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Au 30 juin 2024

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 863 \$	522 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	5 \$	9 390 \$
<b>Valeurs mobilières</b>										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	335	1 254	1 502	1 419	1 383	2 386	5 094	17 627	5 159	36 159
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	306	893	1 549	2 089	3 129	8 894	20 732	12 628	1 556	51 776
Titres au coût amorti	—	—	16	—	1	2	5	37	—	61
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	17 793	1 963	744	501	252	—	—	—	—	21 253
<b>Prêts</b>										
Hypothécaires résidentiels <sup>(2)</sup>	3 044	3 449	6 237	7 098	10 790	40 207	90 452	3 175	7 111	171 563
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers <sup>(2)</sup>	76	79	139	162	229	1 097	4 704	8 427	9 389	24 302
Aux entreprises et aux gouvernements <sup>(2)</sup>	25 474	6 594	6 530	6 255	6 802	8 807	11 073	2 200	8 560	82 295
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 164)	(1 164)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	26 637	26 637
Instruments financiers dérivés	80	355	479	254	611	852	2 771	182	—	5 584
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	3 180	12	—	—	—	—	—	—	755	3 947
Actifs des contrats de réassurance	29	60	56	47	44	155	316	808	160	1 675
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	465	465
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	803	803
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 510	1 510
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	596	596
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 214	1 214
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 227	1 227
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	676	676
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 182	1 182
Autres actifs – Autres	1 200	206	219	23	34	24	51	5	1 435	3 197
<b>Total de l'actif</b>	<b>60 380 \$</b>	<b>15 387 \$</b>	<b>17 471 \$</b>	<b>17 848 \$</b>	<b>23 275 \$</b>	<b>62 424 \$</b>	<b>135 198 \$</b>	<b>45 089 \$</b>	<b>67 276 \$</b>	<b>444 348 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>										
<b>Dépôts</b>										
Particuliers <sup>(3)</sup>	4 518 \$	5 329 \$	9 299 \$	6 361 \$	13 591 \$	25 954 \$	19 881 \$	398 \$	72 429 \$	157 760 \$
Entreprises et gouvernements <sup>(3)</sup>	14 374	8 640	5 050	4 176	1 944	10 198	24 188	7 737	55 618	131 925
Institutions de dépôts <sup>(3)</sup>	45	1	7	2	1	2	1	—	341	400
Passifs des contrats d'assurance	806	658	816	757	645	2 276	4 916	18 330	3 850	33 054
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>(4)</sup>	226	598	1 311	146	265	1 030	3 385	4 295	23	11 279
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	18 154	235	—	—	—	—	—	—	—	18 389
Instruments financiers dérivés	102	345	445	227	600	969	2 785	325	—	5 798
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 854	7	1	—	—	—	—	—	7 718	10 580
Obligations locatives	7	12	17	19	17	65	167	238	—	542
Passifs des contrats de réassurance	—	—	1	1	1	1	4	29	—	37
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	23 117	23 117
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	687	687
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	308	308
Autres passifs – Autres	3 145	946	734	833	754	616	947	155	1 951	10 081
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	3 903	—	3 903
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	36 488	36 488
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>44 231 \$</b>	<b>16 771 \$</b>	<b>17 681 \$</b>	<b>12 522 \$</b>	<b>17 818 \$</b>	<b>41 111 \$</b>	<b>56 274 \$</b>	<b>35 410 \$</b>	<b>202 530 \$</b>	<b>444 348 \$</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements de crédit <sup>(5)</sup>	2 409 \$	1 218 \$	1 414 \$	1 213 \$	1 453 \$	7 481 \$	13 636 \$	904 \$	108 061 \$	137 789 \$
Lettres de crédit documentaire	2	2	3	4	1	—	—	—	—	12
Garanties et lettres de crédit de soutien	291	367	560	288	378	121	61	60	33	2 159

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page suivante.

## Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2023

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
<b>Actif</b>										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 388 \$	1 593 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	6 \$	8 987 \$
<b>Valeurs mobilières</b>										
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>	214	372	1 139	1 256	1 207	2 860	5 509	19 223	4 847	36 627
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	867	1 658	1 682	1 473	1 468	8 221	22 192	12 619	1 512	51 692
Titres au coût amorti	1	—	—	—	1	1	6	37	—	46
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	10 613	1 689	1 376	—	—	—	—	—	—	13 678
<b>Prêts</b>										
Hypothécaires résidentiels <sup>(2)</sup>	3 207	4 698	7 864	4 991	6 530	34 523	93 329	3 693	7 023	165 858
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers <sup>(2)</sup>	39	72	163	161	205	1 069	4 646	8 499	9 385	24 239
Aux entreprises et aux gouvernements <sup>(2)</sup>	22 160	6 613	5 726	4 609	6 493	8 547	12 831	2 255	7 784	77 018
Provision pour pertes de crédit	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 180)	(1 180)
Actif net des fonds distincts	—	—	—	—	—	—	—	—	24 754	24 754
Instruments financiers dérivés	249	364	649	349	434	1 229	2 386	201	—	5 861
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	2 345	19	—	—	—	—	—	—	437	2 801
Actifs des contrats de réassurance	7	70	60	49	46	152	319	834	139	1 676
Actifs au titre de droits d'utilisation	—	—	—	—	—	—	—	—	476	476
Immeubles de placement	—	—	—	—	—	—	—	—	974	974
Immobilisations corporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 549	1 549
Goodwill	—	—	—	—	—	—	—	—	563	563
Immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	—	—	1 186	1 186
Participations dans les entreprises mises en équivalence	—	—	—	—	—	—	—	—	1 477	1 477
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	46	46
Actifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	1 244	1 244
Autres actifs – Autres	1 079	438	277	38	31	12	35	3	1 455	3 368
<b>Total de l'actif</b>	<b>48 169 \$</b>	<b>17 586 \$</b>	<b>18 936 \$</b>	<b>12 926 \$</b>	<b>16 415 \$</b>	<b>56 614 \$</b>	<b>141 253 \$</b>	<b>47 364 \$</b>	<b>63 677 \$</b>	<b>422 940 \$</b>
<b>Passif et capitaux propres</b>										
<b>Dépôts</b>										
Particuliers <sup>(3)</sup>	4 911 \$	6 288 \$	17 222 \$	6 685 \$	9 348 \$	19 596 \$	16 631 \$	422 \$	70 416 \$	151 519 \$
Entreprises et gouvernements <sup>(3)</sup>	19 455	8 816	4 469	2 587	4 254	9 712	21 016	5 585	51 325	127 219
Institutions de dépôts <sup>(3)</sup>	314	1	5	7	7	3	—	—	254	591
Passifs des contrats d'assurance	869	803	812	692	665	2 159	4 771	18 508	3 682	32 961
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert <sup>(4)</sup>	69	72	623	99	66	817	3 691	6 229	20	11 686
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	11 681	351	—	—	—	—	—	—	—	12 032
Instruments financiers dérivés	510	480	653	393	441	1 422	2 487	240	—	6 626
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	5 056	2	—	—	—	—	—	—	4 292	9 350
Obligations locatives	7	12	17	20	18	66	169	244	—	553
Passifs des contrats de réassurance	—	—	1	1	1	1	4	30	—	38
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	—	—	—	—	21 233	21 233
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	—	—	867	867
Passifs d'impôt différé	—	—	—	—	—	—	—	—	252	252
Autres passifs – Autres	3 461	1 766	1 181	427	333	488	837	156	2 020	10 669
Obligations subordonnées	—	—	—	—	—	—	—	2 954	—	2 954
Total des capitaux propres	—	—	—	—	—	—	—	—	34 390	34 390
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>46 333 \$</b>	<b>18 591 \$</b>	<b>24 983 \$</b>	<b>10 911 \$</b>	<b>15 133 \$</b>	<b>34 264 \$</b>	<b>49 606 \$</b>	<b>34 368 \$</b>	<b>188 751 \$</b>	<b>422 940 \$</b>
<b>Engagements hors bilan</b>										
Engagements de crédit <sup>(5)</sup>	1 050 \$	1 046 \$	1 580 \$	1 739 \$	1 133 \$	4 886 \$	13 375 \$	774 \$	105 465 \$	131 048 \$
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	—	—	—	—	—	—	—	—	2 875	2 875
Lettres de crédit documentaire	3	2	9	1	1	1	—	—	—	17
Garanties et lettres de crédit de soutien	199	259	483	754	444	58	40	40	4	2 281

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(2) Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion du Mouvement. Celles-ci sont classées dans la colonne « Sans échéance précise ».

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2024, le Mouvement Desjardins n'a apporté aucune modification à ses politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'information sur les intervenants et leurs responsabilités liées à ces contrôles est présentée aux pages 97 et 98 du rapport de gestion annuel 2023 du Mouvement.

### INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, le Mouvement Desjardins offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses entreprises associées, coentreprises et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, il verse une rémunération à ses principaux dirigeants à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Le Mouvement Desjardins offre aussi ses produits et services financiers à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens, à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

Le Mouvement a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2023.

La note complémentaire 32 « Information relative aux parties liées » des états financiers combinés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

### MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables du Mouvement Desjardins est essentielle à la compréhension des états financiers combinés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, aux pages 133 à 155 du rapport annuel 2023.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation du Mouvement Desjardins du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 99 à 105 du rapport de gestion annuel 2023 fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine. Aucun changement significatif n'a été apporté à ces méthodes comptables au cours des six premiers mois de 2024.

### MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2023, sont décrites à la note complémentaire 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels du Mouvement Desjardins, à la page 155 du rapport annuel 2023. L'IASB a publié depuis les nouvelles normes et modifications suivantes :

#### **IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers***

L'IASB a publié en mai 2024 des modifications aux normes IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers* suite à l'examen de mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9 et des dispositions connexes de l'IFRS 7.

L'IASB a modifié l'IFRS 9 afin de clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, et afin de clarifier et d'ajouter des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie liés à un actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

L'IASB a modifié l'IFRS 7 afin d'ajouter de nouvelles informations pour certains instruments dont les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie, et afin d'améliorer la présentation des informations fournies sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption des modifications à l'IFRS 7 et l'IFRS 9 qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces modifications ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

**IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers**

L'IASB a publié en avril 2024 l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* qui remplacera l'actuelle IAS 1, *Présentation des états financiers*.

L'IFRS 18 introduit trois nouveaux éléments qui visent à améliorer la présentation des informations fournies dans les états financiers. L'IFRS 18 introduit trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la comparabilité de l'état des résultats entre les sociétés. De plus, l'IFRS 18 a pour objectif d'améliorer la transparence des indicateurs de performance définis par la direction. Finalement, l'IFRS 18 fournit des indications sur la manière de présenter les informations se retrouvant dans les états financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES REQUISES EN VERTU DE LA DÉCISION N° 2021-FS-0091 DE L'AMF**

En plus des entités composant le Groupe coopératif Desjardins (tel que défini à la section « Le Mouvement Desjardins en bref ») et des filiales des entités composant celui-ci, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins regroupent la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO). Le tableau suivant présente les informations financières de la CDO en comparaison avec celles du Mouvement Desjardins.

**Informations financières de la CDO**

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2024			Au 31 décembre 2023		
	Bilan combiné Mouvement Desjardins			Bilan combiné Mouvement Desjardins		
	CDO	% proportion		CDO	% proportion	
Total de l'actif	13 198 \$	444 348 \$	3,0 %	11 922 \$	422 940 \$	2,8 %
Total du passif	12 365	407 860	3,0	11 107	388 550	2,9
Total des capitaux propres	833	36 488	2,3	815	34 390	2,4

(en millions de dollars et en pourcentage)	Pour les périodes de trois mois terminées le						Pour les périodes de six mois terminées le								
	30 juin 2024			31 mars 2024			30 juin 2023			30 juin 2024			30 juin 2023		
	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion	CDO	État combiné du résultat Mouvement Desjardins	% proportion
Revenu net total	54 \$	3 753 \$	1,4 %	55 \$	3 564 \$	1,5 %	51 \$	3 239 \$	1,6 %	109 \$	7 317 \$	1,5 %	95 \$	5 906 \$	1,6 %
Excédents avant ristournes aux membres	6	918	0,7	9	855	1,1	7	553	1,3	15	1 773	0,8	5	895	0,6
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	4	837	0,5	6	774	0,8	5	473	1,1	10	1 611	0,6	1	737	0,1

## GLOSSAIRE

### Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

### Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

### Actif moyen

Correspond à la moyenne de l'actif présenté aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

### Actif principal moyen portant intérêt

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, les actifs liés aux activités de négociation ainsi que tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

### Actif principal moyen portant intérêt – Particuliers et Entreprises

Comprend des valeurs mobilières, de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières, ainsi que des prêts, et exclut les actifs liés aux activités de négociation ainsi que ceux liés aux activités de marché des capitaux et de gestion des liquidités, et tous les autres actifs ne générant pas de revenu net d'intérêts, du secteur Particuliers et Entreprises.

### Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan combiné. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

### Ajustement au titre du risque non financier

Représente l'indemnité exigée par les filiales d'assurance pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par les risques non financiers lorsqu'elles exécutent des contrats d'assurance.

### Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de réduire les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

### Approche de notation interne avancée

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut.

### Approche de notation interne fondation

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, l'échéance applicable et l'exposition en cas de défaut. Le régulateur vient prescrire les paramètres de perte en cas de défaut.

### Approche standard

#### – Risque de crédit

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.

#### – Risque de marché

Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les classes de risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque d'écart de rendement, le risque sur actions, le risque de change, le risque lié aux produits de base et le risque de défaut.

#### – Risque opérationnel

Approche standard du risque opérationnel qui se fonde sur deux composantes principales : une composante d'indicateur d'activité (CIA) reposant sur les états financiers et une composante de perte (CP), à partir de laquelle un multiplicateur de perte interne (MPI) est calculé selon la moyenne des pertes historiques. Le capital pour le risque opérationnel est le produit du CIA et du MPI, les actifs pondérés en fonction du risque opérationnel étant cette exigence de capital multipliée par 12,5.

### Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

### Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

**Biens sous administration**

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente.

**Biens sous gestion**

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan combiné. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent également être administrés par l'institution financière. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

**Billets subordonnés FPUNV**

Titres qui répondent aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, notamment les titres de la Fédération qui comportent une disposition permettant la conversion automatique en parts de capital de la Fédération à la survenance d'un élément déclencheur tel que défini dans cette ligne directrice.

**Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)**

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada, notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

**Capacité totale d'absorption des pertes (Total Loss Absorbing Capacity ou TLAC)**

Ensemble des fonds propres réglementaires et des instruments qui remplissent les conditions d'admissibilité énoncées dans la *Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes* émise par l'AMF.

**Capital économique**

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

**Capital réglementaire**

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

**Capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe**

Correspondent à la moyenne des capitaux propres – Part revenant au Groupe, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

**Catastrophe et événement majeur**– Catastrophe

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction du Mouvement Desjardins relativement à la rétention du programme de réassurance.

- Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
- Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.

– Événement majeur

Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction du Mouvement Desjardins.

**Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit**

Ajustement représentant la valeur de marché du risque de perte sur les produits dérivés de gré à gré provenant du risque de contrepartie et d'émetteur.

**Composante du Mouvement Desjardins (Mouvement ou Desjardins)**

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

**Contrat à terme de gré à gré**

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

**Contrat à terme normalisé**

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

**Contrat d'assurance**

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance important à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'un contrat si un événement futur incertain spécifié dans ce dernier l'affecte de façon défavorable. Dans certaines situations, un contrat d'assurance peut également transférer un risque financier.



**Contrat de change à terme**

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

**Contrat de réassurance**

Contrat en vertu duquel un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré un tel contrat, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

**Convention de rachat**

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

**Convention de revente**

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

**Coussin contracyclique**

Un coussin contracyclique vise à faire en sorte que les exigences de fonds propres tiennent compte du contexte macrofinancier dans lequel le Mouvement évolue. Un tel coussin pourrait être activé par l'AMF lorsqu'elle considère que la croissance excessive du crédit est associée à une accumulation de risques à l'échelle systémique. Ce coussin permettrait de se doter d'une réserve de fonds propres pour absorber d'éventuelles pertes.

**Coût amorti**

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'ont fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

**Couverture**

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition du Mouvement Desjardins à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

**Dépôts moyens**

Correspondent à la moyenne des dépôts présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

**Dotation à la provision pour pertes de crédit**

Montant comptabilisé aux résultats afin de porter la provision pour pertes de crédit au niveau jugé approprié par la direction. Elle se compose des dotations à la provision pour pertes de crédit sur les actifs financiers non dépréciés et dépréciés.

**Encaissements liés aux fonds distincts**

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

**Engagements**

- Engagement direct  
Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.
- Engagement indirect  
Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

**Engagements de crédit**

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

**Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs**

Engagements fournis à des membres et des clients avec qui le Mouvement Desjardins a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

**Entité structurée**

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

**Évaluation à la juste valeur**

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

**Exposition en cas de défaut (ECD)**

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

**Exposition hors bilan**

Comprend les garanties, les engagements, les dérivés et les autres accords contractuels dont le montant total du principal notionnel peut ne pas être comptabilisé au bilan.

**Exposition inutilisée**

Représente le montant non encore utilisé des autorisations de crédit offertes sous forme de marges ou de prêts.

**Expositions liées à des créances hypothécaires au logement**

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

**Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles**

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

**Exposition utilisée**

Représente le montant des fonds investis ou avancés à un membre ou à un client.

**Facteur scalaire**

Facteur qui correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

**Filiale**

Société dont la Fédération détient le contrôle.

**Fonds de couverture**

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

**Fonds distinct**

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

**Fonds propres réglementaires**

Conformément à la définition figurant dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

**Garantie et lettre de crédit de soutien**

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique du Mouvement Desjardins en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

**Indice de productivité - Particuliers et Entreprises**

Correspond aux frais autres que d'intérêts bruts du secteur Particuliers et Entreprises exprimés en pourcentage du revenu net total du secteur Particuliers et Entreprises.

**Instrument financier dérivé**

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

**Instruments de crédit**

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan combiné ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

**Juste valeur**

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

**Lettre de crédit documentaire**

Instrument émis pour le compte d'un membre ou d'un client et représentant le consentement du Mouvement Desjardins à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. Le Mouvement Desjardins est exposé au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

**Levier opérationnel**

Correspond à l'écart entre le taux de croissance du revenu net total et le taux de croissance des frais autres que d'intérêts nets.

**Marge nette d'intérêts**

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt.

**Marge nette d'intérêts – Particuliers et Entreprises**

Correspond au revenu net d'intérêts sur l'actif principal du secteur Particuliers et Entreprises, exprimé en pourcentage de l'actif principal moyen portant intérêt du secteur Particuliers et Entreprises.

**Marge sur services contractuels (MSC)**

Pour les contrats d'assurance qui ne sont pas évalués selon la méthode de la répartition des primes, représente le profit non acquis qui sera comptabilisé au poste « Revenus des activités d'assurance » de l'état combiné du résultat à mesure que les services prévus aux contrats d'assurance seront fournis.

**Montant nominal de référence**

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

**Obligation**

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

**Obligation sécurisée**

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

**Obligation subordonnée**

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

**Option**

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

**Parts de capital**

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

**Passif moyen**

Correspond à la moyenne du passif présenté aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

**Passif moyen portant intérêt**

Comprend des dépôts, des obligations subordonnées et d'autres éléments de passif portant intérêt, et exclut les passifs liés aux activités d'assurance de personnes et de dommages, ainsi que tous les autres passifs ne générant pas de revenu net d'intérêts.

**Passifs des contrats d'assurance**

Obligation représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, incluant notamment un montant constitué afin de couvrir le paiement des prestations et réclamations.

**Perte en cas de défaut (PCD)**

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

**Perte sur contrats déficitaires**

Lorsqu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire à la comptabilisation initiale ou qu'il devient déficitaire subséquentement, une perte sur contrats déficitaires est comptabilisée en charges afférentes aux activités d'assurance, et un élément de perte est ajouté au passif au titre de la couverture restante. Les variations ultérieures de l'élément de perte relatives aux services futurs sont comptabilisées en pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires au poste « Charges afférentes aux activités d'assurance » de l'état combiné du résultat.

**Point de base**

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

**Prêt déprécié brut**

Un actif financier est considéré comme déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de celui-ci. Un actif financier est donc considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés ne soit considéré comme négligeable. La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, ou à certains autres critères.

**Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts**

Correspondent aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

**Prêts et acceptations bruts moyens**

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

**Prêts et acceptations nets moyens**

Correspondent à la moyenne des prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations et nets de la provision pour pertes de crédit, présentés aux états financiers combinés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédant la période visée.

**Prime d'assurance**

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

**Prime d'assurance collective**

Paiement que le preneur d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance. La prime est en relation directe avec le nombre d'assurés et le choix des garanties sélectionnées par le preneur.

**Prime d'assurance individuelle**

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La portion coût d'assurance de la prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

**Prime de rente**

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

**Primes souscrites directes**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises et en vigueur au cours de l'exercice. Dans le domaine de l'assurance de personnes, primes d'assurance ou de rente relatives aux polices ou aux certificats émis au cours de l'exercice.

**Probabilité de défaut (PD)**

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

**Provision pour pertes de crédit**

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prend en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

**Ratios de fonds propres**

Ensemble des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont calculées selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital* émise par l'AMF.

**Ratio de levier**

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

**Ratio de levier TLAC**

Ratio se calculant en divisant la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) par la mesure de l'exposition. Cette dernière est indépendante du risque et comprend :

- les expositions au bilan;
- les expositions aux opérations de financement par titres;
- les expositions sur dérivés;
- les éléments hors bilan.

**Ratio de liquidité à court terme (LCR)**

Encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés par rapport au montant des sorties nettes de trésorerie des 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidités sévère.

**Ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR)**

Ratio du financement stable disponible désigné par les fonds propres et le passif par rapport au financement stable requis désigné par les actifs.

**Ratio TLAC**

Ratio correspondant à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) divisée par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques.

**Régime de retraite**

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

**Régime de retraite à prestations définies**

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

**Rendement des capitaux propres**

Le rendement des capitaux propres correspond aux excédents avant ristournes aux membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, exprimés en pourcentage des capitaux propres moyens – Part revenant au Groupe.

**Revenu net d'intérêts**

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

**Revenu net d'intérêts sur l'actif principal**

Correspond au revenu net d'intérêts excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal.

**Revenu net d'intérêts sur l'actif principal – Particuliers et Entreprises**

Correspond au revenu net d'intérêts du secteur Particuliers en Entreprises excluant le revenu net d'intérêts de l'actif non principal du secteur Particuliers en Entreprises.

**Risque d'assurance**

- Le risque d'assurance de personnes correspond au risque que les montants et l'échéancier des prestations et des dépenses à payer sur les produits d'assurance vie, d'assurance santé, ou de contrats de rentes soient différents de ceux prévus.
- Le risque d'assurance de dommages correspond au risque que les indemnités à verser sur les produits d'assurance de dommages soient différentes des montants estimés lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles.

**Risque de crédit**

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan combiné.

**Risque de fraude et crimes financiers**

Risque d'actes conduits illicitement par des parties internes ou externes dans l'intention de causer des préjudices, d'en tirer profit ou de détourner des actifs du Mouvement, des membres ou des clients ou au risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire en matière de crimes financiers par le Mouvement Desjardins.

**Risque de liquidité**

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan combiné.

**Risque de marché**

Risque de perte résultant d'une variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit, le cours des actions et leur volatilité.

**Risque de protection des renseignements personnels**

Risque lié au mauvais traitement des renseignements personnels (vol ou fuite, perte, collecte, gestion des consentements, utilisation, communication, conservation, destruction ou non-respect des droits des individus liés à leurs renseignements personnels) via un acte intentionnel ou non intentionnel (menace interne, erreur, négligence ou omission). Les principales répercussions du risque de protection des renseignements personnels sont liées à la réputation de Desjardins, à la conformité et à de possibles pertes financières.

**Risque de réputation**

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse engendrer une incidence défavorable significative sur ses revenus, ses fonds propres ou puisse affecter de façon importante la confiance de ses membres et clients ou, plus largement, l'opinion publique.

**Risque juridique et réglementaire**

Risque associé au non-respect des obligations découlant de l'anticipation, de l'interprétation ou de l'application d'une disposition législative ou réglementaire ou d'un engagement contractuel par le Mouvement Desjardins qui pourrait avoir une incidence sur l'exercice de ses activités, sa réputation, ses stratégies et ses objectifs financiers.

**Risque opérationnel**

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes ou la non-atteinte d'objectifs et prend en considération l'impact des défaillances sur l'atteinte des objectifs stratégiques de la composante visée ou du Mouvement, selon le cas.

**Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**

Désignent l'ensemble des considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dont le Mouvement Desjardins et ses entités doivent tenir compte dans le cadre de leurs opérations, activités de financement, d'investissement ou d'assurance et qui pourraient se traduire, entre autres, en risques de crédit, en risques d'assurance, en pertes de la valeur d'actifs ou en risques non financiers tels que l'atteinte à la réputation du Mouvement.

**Risque stratégique**

Risque de perte de valeur attribuable à la matérialisation d'événements externes et internes ou à la mise en œuvre de stratégies ou d'actions inadéquates susceptibles d'empêcher le Mouvement Desjardins d'atteindre ses objectifs stratégiques.

**Risque structurel de taux d'intérêt**

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

**Ristourne aux membres**

En tant que groupe financier coopératif, le Mouvement Desjardins distribue à ses membres une partie des excédents faits au cours d'un exercice financier, en tenant compte de sa capacité financière. Cette distribution, appelée ristourne, est versée par les caisses et est personnalisée à chaque membre en fonction de l'utilisation qu'il fait des services financiers de sa coopérative.

**Sinistre important**

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

**Swap**

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

**Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit**

Correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et les éléments hors bilan exprimée en pourcentage des prêts et des acceptations bruts moyens.

**Taux de morbidité**

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

**Taux de mortalité**

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

**Taux d'imposition effectif**

Correspond à la charge d'impôts sur les excédents exprimée en pourcentage des excédents d'exploitation.

**Taux d'intérêt effectif**

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

**Titre hypothécaire adossé**

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

**Titrisation**

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés.

**Valeur à risque (VaR)**

Perte potentielle qui pourrait survenir d'ici la prochaine journée ouvrable dans des conditions normales de marché et selon un niveau de confiance de 99 % (approximation de la perte pouvant survenir une fois tous les 100 jours).

**Valeur mobilière empruntée ou acquise**

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

**Valeur mobilière prêtée ou vendue**

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

**Valeur mobilière vendue à découvert**

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

**Ventes d'assurance**

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

**Ventes nettes d'épargne**

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.

# ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

## TABLE DES MATIÈRES

<b>63</b>	<b>États financiers combinés</b>	<b>69</b>	<b>Notes complémentaires aux états financiers combinés intermédiaires résumés</b>
64	Bilan combiné	69	Note 1 Mode de présentation
65	État combiné du résultat	70	Note 2 Méthodes comptables
66	État combiné du résultat global	71	Note 3 Valeur comptable des instruments financiers
67	État combiné des variations des capitaux propres	73	Note 4 Juste valeur des instruments financiers
68	Tableau combiné des flux de trésorerie	78	Note 5 Prêts et provision pour pertes de crédit
		85	Note 6 Dépôts
		85	Note 7 Contrats d'assurance et de réassurance
		92	Note 8 Cumul des autres éléments du résultat global
		93	Note 9 Gestion du capital
		94	Note 10 Revenu net d'intérêts et autres revenus (pertes) nets de placement
		95	Note 11 Information sectorielle
		96	Note 12 Acquisition importante



# Bilan combiné

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)

	Notes	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
<b>ACTIF</b>			
<b>Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières</b>		9 390 \$	8 987 \$
<b>Valeurs mobilières</b>			
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net		36 159	36 627
Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		51 776	51 692
Titres au coût amorti		61	46
		87 996	88 365
<b>Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente</b>		21 253	13 678
<b>Prêts</b>	5		
Hypothécaires résidentiels		171 563	165 858
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		24 302	24 239
Aux entreprises et aux gouvernements		82 295	77 018
		278 160	267 115
Provision pour pertes de crédit	5	(1 164)	(1 180)
		276 996	265 935
<b>Actif net des fonds distincts</b>		26 637	24 754
<b>Autres actifs</b>			
Instruments financiers dérivés		5 584	5 861
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		3 947	2 801
Actifs des contrats de réassurance	7	1 675	1 676
Actifs au titre de droits d'utilisation		465	476
Immeubles de placement		803	974
Immobilisations corporelles		1 510	1 549
Goodwill	12	596	563
Immobilisations incorporelles		1 214	1 186
Participations dans les entreprises mises en équivalence		1 227	1 477
Actifs nets au titre des régimes à prestations définies		676	46
Actifs d'impôt différé		1 182	1 244
Autres		3 197	3 368
		22 076	21 221
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>444 348 \$</b>	<b>422 940 \$</b>
<b>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>PASSIF</b>			
<b>Dépôts</b>	6		
Particuliers		157 760 \$	151 519 \$
Entreprises et gouvernements		131 925	127 219
Institutions de dépôts		400	591
		290 085	279 329
<b>Passifs des contrats d'assurance</b>	7	33 054	32 961
<b>Autres passifs</b>			
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		11 279	11 686
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		18 389	12 032
Instruments financiers dérivés		5 798	6 626
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		10 580	9 350
Obligations locatives		542	553
Passifs des contrats de réassurance	7	37	38
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement		23 117	21 233
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies		687	867
Passifs d'impôt différé		308	252
Autres		10 081	10 669
		80 818	73 306
<b>Obligations subordonnées</b>		3 903	2 954
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>407 860</b>	<b>388 550</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		4 736	4 731
Excédents non répartis		3 893	2 668
Cumul des autres éléments du résultat global	8	(808)	(708)
Réserves		27 730	26 784
<b>Capitaux propres – Part revenant au Groupe</b>		<b>35 551</b>	<b>33 475</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		<b>937</b>	<b>915</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>36 488</b>	<b>34 390</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>444 348 \$</b>	<b>422 940 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

# État combiné du résultat

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
		2024	2023 <sup>(1)</sup>	2024	2023 <sup>(1)</sup>
<b>REVENU D'INTÉRÊTS</b>					
Prêts		3 860 \$	3 064 \$	7 480 \$	5 899 \$
Valeurs mobilières		631	595	1 268	1 168
		4 491	3 659	8 748	7 067
<b>FRAIS D'INTÉRÊTS</b>					
Dépôts		2 016	1 468	3 991	2 844
Obligations subordonnées		43	42	78	67
Autres		571	483	1 085	949
		2 630	1 993	5 154	3 860
<b>REVENU NET D'INTÉRÊTS</b>	10	1 861	1 666	3 594	3 207
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>					
Revenus des activités d'assurance		2 829	2 562	5 581	5 055
Charges afférentes aux activités d'assurance		(2 182)	(2 238)	(4 533)	(4 596)
Revenus (charges) nets des activités de réassurance		(27)	(36)	(19)	(62)
		620	288	1 029	397
<b>RÉSULTAT FINANCIER D'ASSURANCE NET</b>					
Revenus (pertes) nets de placement d'assurance		467	249	428	1 329
Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets		(244)	(83)	131	(1 082)
Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets		14	11	(12)	53
	7	237	177	547	300
<b>REVENU NET LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>		857	465	1 576	697
<b>AUTRES REVENUS</b>					
Frais de service sur les dépôts et les paiements		129	117	255	230
Commissions sur les prêts et les cartes		238	242	500	508
Services de courtage et de fonds de placement		363	400	739	653
Honoraires de gestion et de services de garde		222	189	421	352
Autres revenus (pertes) nets de placement	10	(61)	41	(44)	23
Revenus de change		47	47	95	86
Autres		97	72	181	150
		1 035	1 108	2 147	2 002
<b>REVENU NET TOTAL</b>		3 753	3 239	7 317	5 906
<b>DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT</b>	5	87	66	220	171
<b>FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS</b>					
Salaires et avantages du personnel		1 445	1 410	2 797	2 732
Honoraires		211	233	379	450
Technologie		292	259	582	520
Commissions		174	231	383	329
Frais d'occupation		99	99	198	202
Communications		97	95	171	183
Taxes d'affaires et impôts sur le capital		37	29	74	67
Autres		342	324	669	542
<b>Frais autres que d'intérêts bruts</b>		2 697	2 680	5 253	5 025
Frais autres que d'intérêts inclus dans les charges afférentes aux activités d'assurance		(250)	(246)	(495)	(495)
<b>FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS NETS</b>		2 447	2 434	4 758	4 530
<b>EXCÉDENTS D'EXPLOITATION</b>		1 219	739	2 339	1 205
Impôts sur les excédents		301	186	566	310
<b>EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX MEMBRES</b>		918	553	1 773	895
Ristournes aux membres		110	109	220	215
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux membres		(29)	(29)	(58)	(57)
<b>EXCÉDENTS NETS DE LA PÉRIODE APRÈS RISTOURNES AUX MEMBRES</b>		837 \$	473 \$	1 611 \$	737 \$
<b>dont :</b>					
Part revenant au Groupe		802 \$	462 \$	1 542 \$	723 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle		35	11	69	14

<sup>(1)</sup> Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante. Pour plus de renseignements, se référer à la note 1 « Mode de présentation ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

# État combiné du résultat global

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
<b>Excédents nets de la période après ristournes aux membres</b>	837 \$	473 \$	1 611 \$	737 \$
<b>Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)</b>				
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat</b>				
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	339	(199)	531	(220)
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12	(3)	109	40
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3	(6)	(4)	(5)
	354	(208)	636	(185)
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat</b>				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés	104	(194)	109	77
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	(29)	74	(14)	132
	75	(120)	95	209
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	11	(427)	(329)	(167)
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	70	24	133	45
	81	(403)	(196)	(122)
	156	(523)	(101)	87
<b>Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)</b>	510	(731)	535	(98)
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE</b>	1 347 \$	(258) \$	2 146 \$	639 \$
<b>dont :</b>				
Part revenant au Groupe	1 307 \$	(264) \$	2 071 \$	626 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	40	6	75	13

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

## Impôt sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présentée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2024	2023	2024	2023
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat</b>				
Réévaluation des actifs et passifs nets au titre des régimes à prestations définies	136 \$	(73) \$	205 \$	(80) \$
Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1	(6)	21	1
Variation nette de la juste valeur attribuable aux variations du risque de crédit lié aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(3)	(1)	(2)
	137	(82)	225	(81)
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat</b>				
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				
Gains (pertes) nets non réalisés	41	(67)	43	26
Reclassement des (gains) pertes nets à l'état combiné du résultat	(10)	26	(6)	45
	31	(41)	37	71
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie				
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	1	(153)	(121)	(60)
Reclassement à l'état combiné du résultat des (gains) pertes nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	25	8	48	16
	26	(145)	(73)	(44)
	57	(186)	(36)	27
<b>Total de la charge (du recouvrement) d'impôt</b>	194 \$	(268) \$	189 \$	(54) \$

# État combiné des variations des capitaux propres

(non audité)

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin

	Capital social	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 8)	Réserves			Total des réserves	Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve pour ristournes éventuelles	Réserve générale et autres réserves				
(en millions de dollars canadiens)										
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2023</b>	4 731 \$	2 668 \$	(708) \$	616 \$	3 528 \$	22 640 \$	26 784 \$	33 475 \$	915 \$	34 390 \$
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	—	1 542	—	—	—	—	—	1 542	69	1 611
Autres éléments du résultat global de la période	—	629	(100)	—	—	—	—	529	6	535
Résultat global de la période	—	2 171	(100)	—	—	—	—	2 071	75	2 146
Autres variations nettes du capital social	5	—	—	—	—	—	—	5	—	5
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(53)	(53)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves	—	(946)	—	8	(6)	944	946	—	—	—
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2024</b>	4 736 \$	3 893 \$	(808) \$	624 \$	3 522 \$	23 584 \$	27 730 \$	35 551 \$	937 \$	36 488 \$
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	4 786 \$	8 783 \$	(1 939) \$	343 \$	1 704 \$	17 755 \$	19 802 \$	31 432 \$	895 \$	32 327 \$
Excédents nets de la période après ristournes aux membres	—	723	—	—	—	—	—	723	14	737
Autres éléments du résultat global de la période	—	(181)	84	—	—	—	—	(97)	(1)	(98)
Résultat global de la période	—	542	84	—	—	—	—	626	13	639
Autres variations nettes du capital social	8	—	—	—	—	—	—	8	—	8
Dividendes	—	—	—	—	—	—	—	—	(27)	(27)
Virement entre les excédents non répartis et les réserves	—	(5 834)	—	273	1 824	3 737	5 834	—	—	—
Autres	—	(4)	—	—	—	—	—	(4)	—	(4)
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2023</b>	4 794 \$	3 487 \$	(1 855) \$	616 \$	3 528 \$	21 492 \$	25 636 \$	32 062 \$	881 \$	32 943 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

# Tableau combiné des flux de trésorerie

(non audité)

(en millions de dollars canadiens)	Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2024	2023
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédents d'exploitation	2 339 \$	1 205 \$
Ajustements sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, des immobilisations corporelles et incorporelles, et des immeubles de placement	240	228
Amortissement des primes et des escomptes	19	79
Dotation à la provision pour pertes de crédit	220	171
(Gains) pertes nets réalisés sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	49	88
(Gains) pertes nets sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles, et d'immeubles de placement	(80)	—
Autres	(43)	(26)
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :		
Titres à la juste valeur par le biais du résultat net	468	1 679
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	(7 575)	3 413
Prêts	(11 281)	(8 237)
Actifs et passifs des contrats d'assurance et de réassurance	8	1 039
Instruments financiers dérivés, montant net	(729)	366
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net	84	(922)
Dépôts	10 756	5 703
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	(407)	798
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	6 357	(4 063)
Autres	80	(1 399)
Paiement de la contrepartie éventuelle	(49)	(60)
Impôts versés sur les excédents	(294)	(211)
Versements des ristournes aux membres	(414)	(398)
	(252)	(547)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Émission d'obligations subordonnées	997	—
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché	(59)	(3)
Remboursement d'obligations locatives	(44)	(41)
Autres variations nettes du capital social	5	8
Rémunération sur le capital social	(293)	(262)
Dividendes versés	(53)	(27)
	553	(325)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	(18 724)	(18 152)
Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	11 609	10 761
Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti	7 177	8 576
Acquisition d'entreprise nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	—	(743)
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement	(201)	(226)
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement	223	4
Distributions reçues d'entreprises associées et de coentreprises	21	27
Produits de cession de coentreprises et d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	53	—
Acquisitions de coentreprises et d'entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(56)	(70)
	102	177
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>403</b>	<b>(695)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	8 987	8 913
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE</b>	<b>9 390 \$</b>	<b>8 218 \$</b>
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Intérêts versés	3 934 \$	2 615 \$
Intérêts reçus	8 484	6 844
Dividendes reçus	111	145

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers combinés intermédiaires résumés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (non audités)

### NOTE 1 – MODE DE PRÉSENTATION

#### Nature des activités

Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins du Québec, la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. (CDO), la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses filiales, ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins (FSD). Plusieurs filiales sont actives à l'échelle du Canada. Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

#### États financiers combinés

En tant que groupe de services financiers intégré, le Mouvement Desjardins constitue une entité économique à part entière. Ces états financiers combinés intermédiaires résumés non audités (états financiers combinés intermédiaires) ont été établis dans le but de présenter la situation financière, la performance financière ainsi que les flux de trésorerie de cette entité économique. En effet, les caisses Desjardins exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, qui est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement Desjardins. La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins.

En vertu de la nature même des caisses Desjardins et de la Fédération en tant que coopératives de services financiers, ces états financiers combinés intermédiaires comportent des différences par rapport aux états financiers consolidés d'un groupe doté d'une structure organisationnelle traditionnelle. Ainsi, les états financiers combinés du Mouvement Desjardins constituent un regroupement des comptes des caisses Desjardins du Québec, de la CDO, de la Fédération et ses filiales et du FSD. Le capital social du Mouvement Desjardins représente la somme du capital social émis par les caisses Desjardins du Québec, la Fédération et la CDO.

#### Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers combinés intermédiaires ont été préparés par la direction du Mouvement Desjardins conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de la période précédente ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers combinés intermédiaires de la période courante. Au cours du premier trimestre de 2024, une méthode comptable de présentation a été modifiée concernant les revenus et les frais d'intérêts comptabilisés sur les instruments financiers de Valeurs mobilières Desjardins inc. dorénavant présentés sous la rubrique « Revenu net d'intérêts » plutôt que sous la rubrique « Autres revenus ». Cette nouvelle présentation a été jugée préférable pour divulguer de l'information fiable et davantage pertinente. Ainsi, pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023, un montant net de 219 M\$ a été déplacé en deux montants bruts de la rubrique « Autres revenus » vers les postes de revenu et frais d'intérêts présentés dans la rubrique « Revenu net d'intérêts » (103 M\$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2023), faisant varier ces postes de 552 M\$ et 771 M\$ respectivement pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023, et de 282 M\$ et 385 M\$ respectivement pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2023. Ce changement n'a eu aucune incidence sur le revenu net total, ni sur les excédents nets de la période comparative.

Ces états financiers combinés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers combinés annuels audités (états financiers combinés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 ainsi que les zones ombragées de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers combinés annuels.

Ces états financiers combinés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, qui est celui de la Fédération, le 9 août 2024.

#### Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers combinés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle du Mouvement Desjardins. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

## NOTE 2 – MÉTHODES COMPTABLES

L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels.

### MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2023, sont décrites à la note 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels. L'IASB a publié depuis les nouvelles normes et modifications suivantes :

#### **IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers***

L'IASB a publié en mai 2024 des modifications aux normes IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* et IFRS 9, *Instruments financiers* suite à l'examen de mise en œuvre des dispositions de l'IFRS 9 et des dispositions connexes de l'IFRS 7.

L'IASB a modifié l'IFRS 9 afin de clarifier la date de comptabilisation et de décomptabilisation de certains actifs et passifs financiers, avec une nouvelle exception pour certains passifs financiers réglés en trésorerie au moyen d'un système de paiement électronique, et afin de clarifier et d'ajouter des indications supplémentaires pour évaluer si les flux de trésorerie liés à un actif financier correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

L'IASB a modifié l'IFRS 7 afin d'ajouter de nouvelles informations pour certains instruments dont les conditions contractuelles peuvent modifier les flux de trésorerie, et afin d'améliorer la présentation des informations fournies sur les instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption des modifications à l'IFRS 7 et l'IFRS 9 qui seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces modifications ne peuvent pas être adoptées de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

#### **IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers***

L'IASB a publié en avril 2024 l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* qui remplacera l'actuelle IAS 1, *Présentation des états financiers*.

L'IFRS 18 introduit trois nouveaux éléments qui visent à améliorer la présentation des informations fournies dans les états financiers. L'IFRS 18 introduit trois nouvelles catégories de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) afin d'améliorer la comparabilité de l'état des résultats entre les sociétés. De plus, l'IFRS 18 a pour objectif d'améliorer la transparence des indicateurs de performance définis par la direction. Finalement, l'IFRS 18 fournit des indications sur la manière de présenter les informations se retrouvant dans les états financiers.

Le Mouvement Desjardins évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027.



## NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

## CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti <sup>(1)</sup>	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
<b>Au 30 juin 2024</b>						
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	309 \$	— \$	1 181 \$	— \$	7 900 \$	9 390 \$
Valeurs mobilières	16 848	19 311	50 220	1 556	61	87 996
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	21 253	21 253
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	—	1 677	—	—	275 319	276 996
Actif net des fonds distincts	26 783	—	—	—	(146)	26 637
Autres actifs financiers						
Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup>	5 584	—	—	—	—	5 584
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	3 947	3 947
Autres	—	—	—	—	2 189	2 189
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>49 524 \$</b>	<b>20 988 \$</b>	<b>51 401 \$</b>	<b>1 556 \$</b>	<b>310 523 \$</b>	<b>433 992 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts	— \$	1 496 \$	— \$	— \$	288 589 \$	290 085 \$
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 279	—	—	—	—	11 279
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	18 389	18 389
Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup>	5 798	—	—	—	—	5 798
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	10 580	10 580
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	23 117	23 117
Autres	38	—	—	—	6 633	6 671
Obligations subordonnées	—	—	—	—	3 903	3 903
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>17 115 \$</b>	<b>1 496 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>351 211 \$</b>	<b>369 822 \$</b>

<sup>(1)</sup> Au 30 juin 2024, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 9 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

<sup>(2)</sup> Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 312 M\$ à l'actif et de 428 M\$ au passif.

## NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

	À la juste valeur par le biais du résultat net		À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		Coût amorti <sup>(1)</sup>	Total
	Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Au 31 décembre 2023						
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	589 \$	— \$	2 132 \$	— \$	6 266 \$	8 987 \$
Valeurs mobilières	17 674	18 953	50 180	1 512	46	88 365
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	—	—	—	—	13 678	13 678
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	—	1 704	—	—	264 231	265 935
Actif net des fonds distincts	24 860	—	—	—	(106)	24 754
<b>Autres actifs financiers</b>						
Primes à recevoir						
Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup>	5 861	—	—	—	—	5 861
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	2 801	2 801
Autres	—	—	—	—	2 167	2 167
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>48 984 \$</b>	<b>20 657 \$</b>	<b>52 312 \$</b>	<b>1 512 \$</b>	<b>289 083 \$</b>	<b>412 548 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts	— \$	1 317 \$	— \$	— \$	278 012 \$	279 329 \$
<b>Autres passifs financiers</b>						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 686	—	—	—	—	11 686
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	—	—	—	—	12 032	12 032
Instruments financiers dérivés <sup>(2)</sup>	6 626	—	—	—	—	6 626
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	—	—	—	—	9 350	9 350
Passif net des fonds distincts des contrats d'investissement	—	—	—	—	21 233	21 233
Autres	75	—	—	—	6 927	7 002
Obligations subordonnées	—	—	—	—	2 954	2 954
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>18 387 \$</b>	<b>1 317 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>330 508 \$</b>	<b>350 212 \$</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2023, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est négligeable et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 18 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

<sup>(2)</sup> Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 298 M\$ à l'actif et de 650 M\$ au passif.

Aucun reclassement significatif d'instruments financiers n'a été effectué au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2024 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

### DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Pour une description des techniques d'évaluation et des données utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Méthodes comptables » des états financiers combinés annuels. Aucun changement important n'a été apporté à nos techniques d'évaluation de la juste valeur au cours du trimestre. Le Mouvement Desjardins a mis en place des contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable.

### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas une approximation raisonnable de la juste valeur. Ces instruments financiers sont présentés dans le tableau suivant :

	Au 30 juin 2024		Au 31 décembre 2023	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Actifs financiers</b>				
Valeurs mobilières	61 \$	54 \$	46 \$	39 \$
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes de crédit	275 319	273 429	264 231	261 276
<b>Passifs financiers</b>				
Dépôts	288 589	289 020	278 012	277 978
Obligations subordonnées	3 903	3 876	2 954	2 882
Autres passifs – Autres	1 755	1 707	1 762	1 721

### HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur est établie en fonction d'une hiérarchie à trois niveaux. Se référer à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés annuels, qui contient une description de ces trois niveaux.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan combiné :

Au 30 juin 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	236 \$	73 \$	— \$	309 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	6 070	—	—	6 070
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	14 863	475	—	15 338
Corps scolaires ou publics au Canada	11	68	—	79
Administrations publiques à l'étranger	536	—	—	536
Autres titres de créance	—	8 549	381	8 930
Titres de participation	2 403	352	2 451	5 206
	23 883	9 444	2 832	36 159
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 067	1 067
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	610	610
	—	—	1 677	1 677
Actif net des fonds distincts	8 449	17 623	711	26 783
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	309	—	309
Contrats de change	—	589	—	589
Autres contrats	—	4 686	—	4 686
	—	5 584	—	5 584
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>32 568</b>	<b>32 724</b>	<b>5 220</b>	<b>70 512</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	573	608	—	1 181
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	5 390	7 645	—	13 035
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	24 089	3 717	—	27 806
Corps scolaires ou publics au Canada	—	39	—	39
Administrations publiques à l'étranger	343	5	—	348
Autres titres de créance	—	8 992	—	8 992
Titres de participation	1 469	—	87	1 556
	31 291	20 398	87	51 776
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>31 864</b>	<b>21 006</b>	<b>87</b>	<b>52 957</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>64 432 \$</b>	<b>53 730 \$</b>	<b>5 307 \$</b>	<b>123 469 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Dépôts	— \$	1 496 \$	— \$	1 496 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	10 513	766	—	11 279
Autres	—	—	38	38
	10 513	2 262	38	12 813
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	656	—	656
Contrats de change	—	666	—	666
Autres contrats	—	4 476	—	4 476
	—	5 798	—	5 798
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>10 513 \$</b>	<b>8 060 \$</b>	<b>38 \$</b>	<b>18 611 \$</b>

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	127 \$	462 \$	— \$	589 \$
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	8 191	—	—	8 191
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 021	608	—	15 629
Corps scolaires ou publics au Canada	12	68	—	80
Administrations publiques à l'étranger	201	—	—	201
Autres titres de créance	—	7 228	407	7 635
Titres de participation	2 411	242	2 238	4 891
	25 836	8 146	2 645	36 627
Prêts				
Hypothécaires résidentiels	—	—	1 102	1 102
Aux entreprises et aux gouvernements	—	—	602	602
	—	—	1 704	1 704
Actif net des fonds distincts	7 953	16 252	655	24 860
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	475	—	475
Contrats de change	—	831	—	831
Autres contrats	—	4 555	—	4 555
	—	5 861	—	5 861
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>33 916</b>	<b>30 721</b>	<b>5 004</b>	<b>69 641</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	35	2 097	—	2 132
Valeurs mobilières				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	5 775	6 446	—	12 221
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	24 601	3 815	—	28 416
Administrations publiques à l'étranger	334	—	—	334
Autres titres de créance	—	9 209	—	9 209
Titres de participation	1 427	—	85	1 512
	32 137	19 470	85	51 692
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>32 172</b>	<b>21 567</b>	<b>85</b>	<b>53 824</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>66 088 \$</b>	<b>52 288 \$</b>	<b>5 089 \$</b>	<b>123 465 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>				
Dépôts	— \$	1 317 \$	— \$	1 317 \$
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	11 174	512	—	11 686
Autres	—	—	75	75
	11 174	1 829	75	13 078
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	—	797	—	797
Contrats de change	—	1 421	—	1 421
Autres contrats	—	4 408	—	4 408
	—	6 626	—	6 626
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>11 174 \$</b>	<b>8 455 \$</b>	<b>75 \$</b>	<b>19 704 \$</b>

Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2024 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux 1 et 2 de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur. Les transferts d'instruments financiers vers ou depuis le niveau 3 reflètent des changements au niveau de la disponibilité de données d'entrée observables en raison de l'évolution des conditions de marché.

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Le Mouvement Desjardins a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Au cours de la période de six mois terminée le 30 juin 2024, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles et procédures clés, aux techniques d'évaluation, aux données non observables et aux intervalles de valeurs des données utilisées pour l'établissement de la juste valeur. Pour une description du processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3, se référer à la note 5 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers combinés annuels.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

## Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(1)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(2)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global <sup>(3)</sup>	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
<b>Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024</b>							
<b>Actifs financiers</b>							
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créance							
Obligations hypothécaires	259 \$	— \$	(1) \$	— \$	— \$	(18) \$	240 \$
Autres	148	—	(11)	—	61	(57)	141
Titres de participation	2 238	—	38	—	191	(16)	2 451
	2 645	—	26	—	252	(91)	2 832
Prêts							
Hypothécaires résidentiels							
Aux entreprises et aux gouvernements	1 102	—	(14)	—	78	(99)	1 067
	602	—	(3)	—	28	(17)	610
	1 704	—	(17)	—	106	(116)	1 677
Actif net des fonds distincts	655	2	26	—	94	(66)	711
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>5 004</b>	<b>2</b>	<b>35</b>	<b>—</b>	<b>452</b>	<b>(273)</b>	<b>5 220</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>							
Titres de participation	85	—	—	2	—	—	87
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>85</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>87</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>5 089 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>35 \$</b>	<b>2 \$</b>	<b>452 \$</b>	<b>(273) \$</b>	<b>5 307 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>							
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Autres passifs – Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	75 \$	— \$	12 \$	— \$	— \$	(49) \$	38 \$
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>75 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>12 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>(49) \$</b>	<b>38 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

<sup>(2)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

<sup>(3)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.

## NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

## JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

## Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

	Solde au début de la période	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(1)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net <sup>(2)</sup>	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global <sup>(3)</sup>	Achats / Émissions / Autres	Ventes / Règlements / Autres	Solde à la fin de la période
Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023							
<b>Actifs financiers</b>							
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Valeurs mobilières							
Autres titres de créance							
Obligations hypothécaires	448 \$	— \$	1 \$	— \$	— \$	(105) \$	344 \$
Autres	107	—	(2)	—	7	(6)	106
Titres de participation	1 903	23	43	—	143	(32)	2 080
	2 458	23	42	—	150	(143)	2 530
Prêts							
Hypothécaires résidentiels							
Aux entreprises et aux gouvernements	1 062	—	(5)	—	49	(23)	1 083
	609	—	4	—	—	(18)	595
	1 671	—	(1)	—	49	(41)	1 678
Actif net des fonds distincts	598	—	(7)	—	183	(140)	634
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>	<b>4 727</b>	<b>23</b>	<b>34</b>	<b>—</b>	<b>382</b>	<b>(324)</b>	<b>4 842</b>
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>							
Valeurs mobilières							
Titres de participation	65	—	—	9	—	—	74
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>65</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>74</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>4 792 \$</b>	<b>23 \$</b>	<b>34 \$</b>	<b>9 \$</b>	<b>382 \$</b>	<b>(324) \$</b>	<b>4 916 \$</b>
<b>Passifs financiers</b>							
<b>Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net</b>							
Autres passifs – Autres							
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	95 \$	— \$	17 \$	— \$	— \$	(60) \$	52 \$
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>95 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>17 \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>(60) \$</b>	<b>52 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement » à l'état combiné du résultat.

<sup>(2)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés aux postes « Revenus (pertes) nets de placement d'assurance » et « Autres revenus (pertes) nets de placement », alors que les gains ou pertes non réalisés sur les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Autres revenus – Autres » à l'état combiné du résultat.

<sup>(3)</sup> Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état combiné du résultat global.



## NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

## EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues en fonction de la qualité du crédit et de l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés. Pour plus de renseignement sur la qualité du crédit selon les niveaux de risque, se référer au tableau 28 « Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque » et au tableau 29 « Probabilités de défaut des entreprises, institutions financières et emprunteurs souverains par niveaux de risque » de la section 4.0 « Gestion des risques » du Rapport de gestion annuel 2023.

## Prêts

Au 30 juin 2024	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>				
Excellent	53 395 \$	36 \$	— \$	53 431 \$
Très faible	70 249	402	—	70 651
Faible	38 186	1 739	—	39 925
Moyen	2 222	2 631	—	4 853
Élevé	2	857	—	859
Défaut	—	341	436	777
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues</b>	<b>164 054 \$</b>	<b>6 006 \$</b>	<b>436 \$</b>	<b>170 496 \$</b>
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>				1 067
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts</b>	<b>164 054 \$</b>	<b>6 006 \$</b>	<b>436 \$</b>	<b>171 563 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(36)	(31)	(27)	(94)
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels nets</b>	<b>164 018 \$</b>	<b>5 975 \$</b>	<b>409 \$</b>	<b>171 469 \$</b>
<b>Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
Excellent	5 303 \$	— \$	— \$	5 303 \$
Très faible	6 541	2	—	6 543
Faible	8 125	836	—	8 961
Moyen	1 164	772	—	1 936
Élevé	13	1 254	—	1 267
Défaut	—	50	242	292
<b>Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts</b>	<b>21 146 \$</b>	<b>2 914 \$</b>	<b>242 \$</b>	<b>24 302 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(123)	(269)	(168)	(560)
<b>Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets</b>	<b>21 023 \$</b>	<b>2 645 \$</b>	<b>74 \$</b>	<b>23 742 \$</b>
<b>Prêts aux entreprises et aux gouvernements</b>				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	25 762 \$	78 \$	— \$	25 840 \$
Autre que catégorie investissement	46 497	3 519	—	50 016
Sous surveillance	1 685	2 476	—	4 161
En défaut	—	193	1 475	1 668
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues</b>	<b>73 944 \$</b>	<b>6 266 \$</b>	<b>1 475 \$</b>	<b>81 685 \$</b>
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>				610
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts</b>	<b>73 944 \$</b>	<b>6 266 \$</b>	<b>1 475 \$</b>	<b>82 295 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(118)	(93)	(299)	(510)
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets</b>	<b>73 826 \$</b>	<b>6 173 \$</b>	<b>1 176 \$</b>	<b>81 785 \$</b>
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>259 144 \$</b>	<b>15 186 \$</b>	<b>2 153 \$</b>	<b>278 160 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(277)	(393)	(494)	(1 164)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>258 867 \$</b>	<b>14 793 \$</b>	<b>1 659 \$</b>	<b>276 996 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

## NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

## EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

## Prêts (suite)

Au 31 décembre 2023	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Prêts hypothécaires résidentiels</b>				
Excellent	51 993 \$	10 \$	— \$	52 003 \$
Très faible	69 332	332	—	69 664
Faible	34 631	2 054	—	36 685
Moyen	1 931	2 796	—	4 727
Élevé	2	1 023	—	1 025
Défaut	—	277	375	652
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels assujettis aux pertes de crédit attendues</b>	<b>157 889 \$</b>	<b>6 492 \$</b>	<b>375 \$</b>	<b>164 756 \$</b>
Prêts hypothécaires résidentiels à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>				1 102
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts</b>	<b>157 889 \$</b>	<b>6 492 \$</b>	<b>375 \$</b>	<b>165 858 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(45)	(33)	(24)	(102)
<b>Total des prêts hypothécaires résidentiels nets</b>	<b>157 844 \$</b>	<b>6 459 \$</b>	<b>351 \$</b>	<b>165 756 \$</b>
<b>Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
Excellent	5 069 \$	— \$	— \$	5 069 \$
Très faible	6 590	2	—	6 592
Faible	7 858	1 224	—	9 082
Moyen	1 101	814	—	1 915
Élevé	8	1 305	—	1 313
Défaut	—	44	224	268
<b>Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts</b>	<b>20 626 \$</b>	<b>3 389 \$</b>	<b>224 \$</b>	<b>24 239 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(130)	(281)	(140)	(551)
<b>Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets</b>	<b>20 496 \$</b>	<b>3 108 \$</b>	<b>84 \$</b>	<b>23 688 \$</b>
<b>Prêts aux entreprises et aux gouvernements</b>				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	25 102 \$	95 \$	— \$	25 197 \$
Autre que catégorie investissement	42 287	3 859	—	46 146
Sous surveillance	1 425	2 097	—	3 522
En défaut	—	186	1 365	1 551
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements assujettis aux pertes de crédit attendues</b>	<b>68 814 \$</b>	<b>6 237 \$</b>	<b>1 365 \$</b>	<b>76 416 \$</b>
Prêts aux entreprises et aux gouvernements à la juste valeur par le biais du résultat net <sup>(1)</sup>				602
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts</b>	<b>68 814 \$</b>	<b>6 237 \$</b>	<b>1 365 \$</b>	<b>77 018 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(115)	(81)	(331)	(527)
<b>Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets</b>	<b>68 699 \$</b>	<b>6 156 \$</b>	<b>1 034 \$</b>	<b>76 491 \$</b>
<b>Total des prêts bruts</b>	<b>247 329 \$</b>	<b>16 118 \$</b>	<b>1 964 \$</b>	<b>267 115 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(290)	(395)	(495)	(1 180)
<b>Total des prêts nets</b>	<b>247 039 \$</b>	<b>15 723 \$</b>	<b>1 469 \$</b>	<b>265 935 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les prêts à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas assujettis aux pertes de crédit attendues.

## NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

## EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan<sup>(1)</sup>

Au 30 juin 2024	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
Excellent	50 032 \$	— \$	— \$	50 032 \$
Très faible	24 461	10	—	24 471
Faible	7 694	496	—	8 190
Moyen	362	415	—	777
Élevé	6	241	—	247
Défaut	—	10	49	59
<b>Total</b>	<b>82 555 \$</b>	<b>1 172 \$</b>	<b>49 \$</b>	<b>83 776 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(40)	(19)	—	(59)
<b>Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit</b>	<b>82 515 \$</b>	<b>1 153 \$</b>	<b>49 \$</b>	<b>83 717 \$</b>
<b>Entreprises et gouvernements</b>				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	38 464 \$	63 \$	— \$	38 527 \$
Autre que catégorie investissement	15 808	848	—	16 656
Sous surveillance	311	356	—	667
En défaut	—	8	326	334
<b>Total</b>	<b>54 583 \$</b>	<b>1 275 \$</b>	<b>326 \$</b>	<b>56 184 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(23)	(8)	—	(31)
<b>Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit</b>	<b>54 560 \$</b>	<b>1 267 \$</b>	<b>326 \$</b>	<b>56 153 \$</b>
<b>Total des éléments hors bilan</b>	<b>137 138 \$</b>	<b>2 447 \$</b>	<b>375 \$</b>	<b>139 960 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(63)	(27)	—	(90)
<b>Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit</b>	<b>137 075 \$</b>	<b>2 420 \$</b>	<b>375 \$</b>	<b>139 870 \$</b>

Au 31 décembre 2023	Non dépréciés		Dépréciés	Total
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
Excellent	48 395 \$	1 \$	— \$	48 396 \$
Très faible	24 051	13	—	24 064
Faible	6 963	745	—	7 708
Moyen	328	492	—	820
Élevé	5	286	—	291
Défaut	—	9	48	57
<b>Total</b>	<b>79 742 \$</b>	<b>1 546 \$</b>	<b>48 \$</b>	<b>81 336 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(43)	(23)	—	(66)
<b>Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit</b>	<b>79 699 \$</b>	<b>1 523 \$</b>	<b>48 \$</b>	<b>81 270 \$</b>
<b>Entreprises et gouvernements</b>				
Risque acceptable				
Catégorie investissement	35 776 \$	40 \$	— \$	35 816 \$
Autre que catégorie investissement	14 194	1 059	—	15 253
Sous surveillance	346	371	—	717
En défaut	—	5	219	224
<b>Total</b>	<b>50 316 \$</b>	<b>1 475 \$</b>	<b>219 \$</b>	<b>52 010 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(20)	(7)	—	(27)
<b>Total, déduction faite de la provision pour pertes de crédit</b>	<b>50 296 \$</b>	<b>1 468 \$</b>	<b>219 \$</b>	<b>51 983 \$</b>
<b>Total des éléments hors bilan</b>	<b>130 058 \$</b>	<b>3 021 \$</b>	<b>267 \$</b>	<b>133 346 \$</b>
Provision pour pertes de crédit	(63)	(30)	—	(93)
<b>Total des éléments hors bilan, déduction faite de la provision pour pertes de crédit</b>	<b>129 995 \$</b>	<b>2 991 \$</b>	<b>267 \$</b>	<b>133 253 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les engagements de prêts pour lesquels le Mouvement Desjardins estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composés des engagements de crédit et des lettres de crédit documentaires, alors que les garanties financières pour lesquelles il estime une provision pour pertes de crédit attendues sont composées des garanties et des lettres de crédit de soutien.

## NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

## PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les tableaux suivants présentent les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts et les éléments hors bilan :

	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024</b>				
<b>Hypothécaires résidentiels</b>				
<b>Solde au début de la période</b>	<b>48 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>24 \$</b>	<b>105 \$</b>
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	15	(13)	(2)	—
Étape 2	(5)	8	(3)	—
Étape 3	—	(2)	2	—
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(5)	5	12	12
Changements des risques, paramètres et modèles <sup>(3)</sup>	(23)	5	—	(18)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	10	—	—	10
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(3)	(4)	(6)	(13)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	—	(1)	—	(1)
	(11)	(2)	3	(10)
Radiations et recouvrements	—	—	—	—
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>37 \$</b>	<b>31 \$</b>	<b>27 \$</b>	<b>95 \$</b>
<b>À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
<b>Solde au début de la période</b>	<b>170 \$</b>	<b>304 \$</b>	<b>140 \$</b>	<b>614 \$</b>
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	157	(150)	(7)	—
Étape 2	(46)	72	(26)	—
Étape 3	(1)	(34)	35	—
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(43)	36	128	121
Changements des risques, paramètres et modèles <sup>(3)</sup>	(108)	96	132	120
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	46	—	—	46
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(13)	(32)	(41)	(86)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	—	(4)	—	(4)
	(8)	(16)	221	197
Radiations et recouvrements	—	—	(193)	(193)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>162 \$</b>	<b>288 \$</b>	<b>168 \$</b>	<b>618 \$</b>
<b>Aux entreprises et aux gouvernements</b>				
<b>Solde au début de la période</b>	<b>135 \$</b>	<b>88 \$</b>	<b>331 \$</b>	<b>554 \$</b>
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	28	(26)	(2)	—
Étape 2	(17)	23	(6)	—
Étape 3	(1)	(6)	7	—
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(12)	15	59	62
Changements des risques, paramètres et modèles <sup>(3)</sup>	(39)	20	(11)	(30)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	59	—	—	59
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(22)	(15)	(7)	(44)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	10	2	(17)	(5)
	6	13	23	42
Radiations et recouvrements	—	—	(55)	(55)
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>141 \$</b>	<b>101 \$</b>	<b>299 \$</b>	<b>541 \$</b>
<b>Total des soldes à la fin de la période</b>	<b>340 \$</b>	<b>420 \$</b>	<b>494 \$</b>	<b>1 254 \$</b>
<b>Composition</b>				
Prêts	277 \$	393 \$	494 \$	1 164 \$
Éléments hors bilan <sup>(7)</sup>	63	27	—	90

<sup>(1)</sup> Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

<sup>(2)</sup> Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

<sup>(3)</sup> Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

<sup>(4)</sup> Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

<sup>(5)</sup> Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

<sup>(6)</sup> Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

<sup>(7)</sup> La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan combiné.

## NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

## PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023	Non dépréciés		Dépréciés	Provision pour pertes de crédit
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	
<b>Hypothécaires résidentiels</b>				
<b>Solde au début de la période</b>	59 \$	44 \$	16 \$	119 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	22	(21)	(1)	—
Étape 2	(5)	7	(2)	—
Étape 3	—	(2)	2	—
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(8)	7	7	6
Changements des risques, paramètres et modèles <sup>(3)</sup>	(26)	6	4	(16)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	8	—	—	8
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(3)	(3)	(4)	(10)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	—	(1)	—	(1)
	(12)	(7)	6	(13)
<b>Solde à la fin de la période</b>	47 \$	37 \$	22 \$	106 \$
<b>À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers</b>				
<b>Solde au début de la période</b>	170 \$	310 \$	91 \$	571 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	130	(126)	(4)	—
Étape 2	(48)	67	(19)	—
Étape 3	—	(25)	25	—
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(18)	29	83	94
Changements des risques, paramètres et modèles <sup>(3)</sup>	(96)	66	128	98
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	42	—	—	42
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(13)	(24)	(44)	(81)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	—	(3)	—	(3)
	(3)	(16)	169	150
Radiations et recouvrements	—	—	(130)	(130)
<b>Solde à la fin de la période</b>	167 \$	294 \$	130 \$	591 \$
<b>Aux entreprises et aux gouvernements</b>				
<b>Solde au début de la période</b>	125 \$	69 \$	204 \$	398 \$
<i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i>				
Transferts vers <sup>(1)</sup> :				
Étape 1	33	(32)	(1)	—
Étape 2	(15)	19	(4)	—
Étape 3	—	(4)	4	—
Réévaluation nette due aux transferts <sup>(2)</sup>	(9)	10	43	44
Changements des risques, paramètres et modèles <sup>(3)</sup>	(56)	10	23	(23)
Nouveaux montages ou nouvelles acquisitions <sup>(4)</sup>	44	—	—	44
Décomptabilisations et échéances <sup>(5)</sup>	(13)	(5)	(16)	(34)
Octrois (remboursements) nets <sup>(6)</sup>	3	3	—	6
Autres	—	—	1	1
	(13)	1	50	38
Radiations et recouvrements	—	—	(8)	(8)
<b>Solde à la fin de la période</b>	112 \$	70 \$	246 \$	428 \$
<b>Total des soldes à la fin de la période</b>	326 \$	401 \$	398 \$	1 125 \$
<b>Composition</b>				
Prêts	264 \$	378 \$	398 \$	1 040 \$
Éléments hors bilan <sup>(7)</sup>	62	23	—	85

(1) Représentent les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représentent la variation de la provision due à des modifications des risques découlant de la modification des informations prospectives, du niveau de risque, des paramètres et des modèles, après les transferts d'une étape à l'autre.

(4) Représentent l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou les nouvelles acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représentent principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu une décomptabilisation et une comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représentent les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan combiné.

## NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

## DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

Les informations qui suivent constituent une mise à jour, depuis les derniers états financiers combinés annuels, des données et des hypothèses clés sur lesquelles repose l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Pour plus de renseignements, se référer aux notes 2 « Méthodes comptables » et 8 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers combinés annuels.

L'environnement macroéconomique demeure marqué par des taux d'intérêt élevés, malgré une légère baisse par rapport au premier trimestre de 2024, des tensions géopolitiques croissantes et une inflation qui demeure élevée, ce qui continue de causer de l'incertitude. La direction doit donc continuer de poser des jugements particulièrement complexes pour estimer la provision pour pertes de crédit attendues dans ce contexte.

Afin de prendre en compte les facteurs de risque pertinents liés à l'environnement macroéconomique qui ne sont pas reflétés dans les modèles, la direction continue d'appliquer un jugement d'expert en matière de crédit pour l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Des ajustements experts sont ainsi appliqués à l'égard de certaines mesures du risque de crédit et de certaines informations prospectives qui ne devraient pas être aussi représentatives d'une amélioration de la qualité du crédit des portefeuilles que ce que laisseraient autrement supposer les données historiques utilisées dans les modèles.

Les scénarios macroéconomiques établis pour les fins du calcul de la provision pour pertes de crédit attendues incluent les intervalles de valeur suivants sur l'horizon de projection pour les variables les plus significatives sur les paramètres de risque de crédit :

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
<b>Au 30 juin 2024</b>						
<b>Variables macroéconomiques<sup>(1)</sup></b>						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	1,5 %	1,7 %	2,6 %	2,2 %	(1,0) %	1,0 %
Taux de chômage (moyenne)	5,8 %	4,8 %	4,5 %	3,5 %	6,8 %	6,3 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,4 %	1,8 %	3,2 %	2,5 %	1,7 %	1,8 %
Prix des maisons (variation annualisée)	5,9 %	3,5 %	9,7 %	4,3 %	(16,4) %	3,9 %
Écart de financement corporatif <sup>(2)</sup> (moyenne)	136 p.b.	126 p.b.	102 p.b.	95 p.b.	210 p.b.	171 p.b.
Indice boursier S&P/TSX <sup>(2)</sup> (variation annualisée)	3,0 %	5,0 %	15,0 %	6,0 %	(21,0) %	9,0 %

	Scénario de base		Scénario optimiste		Scénario pessimiste	
	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante	12 prochains mois	Période prévisionnelle restante
<b>Au 31 décembre 2023</b>						
<b>Variables macroéconomiques<sup>(1)</sup></b>						
Produit intérieur brut (variation annualisée)	0,6 %	1,5 %	1,5 %	2,0 %	(2,0) %	1,1 %
Taux de chômage (moyenne)	5,7 %	4,4 %	4,7 %	3,6 %	7,3 %	6,5 %
Indice des prix à la consommation (variation annualisée)	2,1 %	2,0 %	2,7 %	2,0 %	1,2 %	1,8 %
Prix des maisons (variation annualisée)	1,0 %	3,4 %	5,7 %	3,8 %	(26,6) %	5,8 %
Écart de financement corporatif <sup>(2)</sup> (moyenne)	177 p.b.	145 p.b.	125 p.b.	109 p.b.	274 p.b.	183 p.b.
Indice boursier S&P/TSX <sup>(2)</sup> (variation annualisée)	3,9 %	5,8 %	22,6 %	7,1 %	(19,5) %	9,9 %

<sup>(1)</sup> Toutes les variables macroéconomiques sont relatives à l'économie québécoise, sauf indication contraire.

<sup>(2)</sup> Variables macroéconomiques relatives à l'économie canadienne.

## NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

### DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS (suite)

Le scénario de base prévoit le prolongement de la période de faible croissance économique jusqu'à l'été 2024. Les effets retardés des hausses précédentes des taux d'intérêt continuent de peser sur l'économie, mais en raison de progrès du côté de l'inflation, plusieurs banques centrales commencent à réduire les taux d'intérêt, cela aidera l'économie à s'accélérer d'ici la fin de l'année. D'ici là, le taux de chômage devrait continuer d'augmenter pour s'approcher de 6 % au Québec. Par la suite, il devrait reprendre une tendance baissière, aidée par l'accélération de la croissance économique, et converger sous 4 %. L'offre insuffisante de logements par rapport à la taille de la population continuera de soutenir le marché de l'habitation, avec des hausses de prix prévues pour 2024 et les années suivantes.

Selon le scénario pessimiste, l'inflation pourrait continuer d'inquiéter plus longtemps les banques centrales et limiter le nombre de baisses de taux d'intérêt. Il en résulterait une plus longue période de faiblesse économique. Dans ce scénario, des baisses du PIB réel seraient probables d'ici la fin de 2024 et en première moitié de 2025. L'augmentation du taux de chômage serait plus manifeste, plafonnant au début de 2025 aux environs de 7,5 % au Québec. Avec l'inflation qui finirait par retomber, les taux d'intérêt pourraient être abaissés plus rapidement en 2025. Cela aiderait à mettre en place une reprise économique, avec une réaccélération du PIB réel et une diminution graduelle du chômage. Le scénario pessimiste inclut une correction d'environ 20 % des prix des maisons au Québec entre le début de 2024 et la fin de 2025. Un chômage plus élevé et une plus faible croissance démographique seraient parmi les principaux facteurs à l'origine de cette correction.

Quant au scénario optimiste, il mise essentiellement sur une économie plus vigoureuse que dans le scénario de base, notamment aidée par un rebond plus marqué des investissements. Des gains de productivité plus importants pourraient également être observés, ce qui aiderait la croissance économique tout en limitant les pressions inflationnistes. D'autres éléments, comme une fin rapide des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, pourraient aussi soutenir l'économie mondiale. Selon ce scénario, le taux de chômage pourrait revenir à près de 4 % au Québec d'ici 2025 et graduellement converger vers 3 % à plus long terme. L'inflation serait tout de même plus persistante que dans le scénario de base. Le retour à la cible d'inflation de 2 % prendrait plus de temps et inciterait la Banque du Canada à maintenir ses taux directeurs plus élevés pendant une période prolongée. Les baisses seraient ensuite moins nombreuses que dans le scénario de base. Le taux d'escompte ne repasserait pas sous 3,75 %, ce qui est près du haut de la fourchette du taux neutre estimé par la Banque du Canada. Les taux d'intérêt un peu plus élevés dans ce scénario contribueraient à limiter la croissance du prix des maisons, laquelle serait tout de même un peu plus forte que dans le scénario de base.

L'évolution des perspectives économiques après le 30 juin 2024 sera prise en compte dans l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues des prochaines périodes.

### ANALYSE DE SENSIBILITÉ DE LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT SUR LES PRÊTS NON DÉPRÉCIÉS

#### Scénarios

Le montant de la provision pour pertes de crédit attendues dépend de la probabilité d'occurrence associée à chaque scénario. Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture, qui tient compte de la pondération probabiliste des trois scénarios, avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si une pondération de 100 % était attribuée à chaque scénario individuellement.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
Selon l'IFRS 9	760 \$	778 \$
<b>Pondération de 100 % attribuée au scénario :</b>		
De base	663 \$	649 \$
Optimiste	498	544
Pessimiste	1 075	1 097

#### Transferts entre les étapes

Le tableau suivant compare la provision pour pertes de crédit au titre des prêts et éléments hors bilan non dépréciés à la date de clôture avec la provision pour pertes de crédit qui serait obtenue si tous les prêts non dépréciés avaient été inclus à l'étape 1 du modèle de dépréciation.

	Provision pour pertes de crédit sur les prêts et éléments hors bilan non dépréciés	
	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
Selon l'IFRS 9	760 \$	778 \$
Si la totalité des prêts et éléments hors bilan non dépréciés étaient inclus à l'étape 1	575 \$	690 \$



## NOTE 6 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels le Mouvement Desjardins n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels le Mouvement Desjardins peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et qui viennent à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 30 juin 2024				Au 31 décembre 2023			
	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	68 142 \$	4 295 \$	85 323 \$	157 760 \$	65 675 \$	4 751 \$	81 093 \$	151 519 \$
Entreprises et gouvernements	55 401	282	76 242	131 925	51 259	281	75 679	127 219
Institutions de dépôts	341	—	59	400	254	—	337	591
	123 884 \$	4 577 \$	161 624 \$	290 085 \$	117 188 \$	5 032 \$	157 109 \$	279 329 \$

## NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

### COMPOSITION DES SOLDES AU BILAN

#### Sommaire du bilan

Le tableau suivant présente la composition des passifs des contrats d'assurance, ainsi que les actifs et passifs des contrats de réassurance :

	Au 30 juin 2024			Au 31 décembre 2023		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
<b>Passifs des contrats d'assurance</b>						
Passifs des contrats d'assurance, excluant l'actif au titre des frais d'acquisition <sup>(1)</sup>	25 811 \$	7 282 \$	33 093 \$	25 817 \$	7 194 \$	33 011 \$
Actif au titre des frais d'acquisition	(39)	—	(39)	(50)	—	(50)
	25 772 \$	7 282 \$	33 054 \$	25 767 \$	7 194 \$	32 961 \$
<b>Passifs des contrats de réassurance</b>	37 \$	— \$	37 \$	38 \$	— \$	38 \$
<b>Actifs des contrats de réassurance</b>	925 \$	750 \$	1 675 \$	923 \$	753 \$	1 676 \$

<sup>(1)</sup> Le solde relatif à l'assurance de personnes inclut un montant de 3 472 M\$ (3 486 M\$ au 31 décembre 2023) correspondant à l'obligation envers les titulaires de fonds distincts et un montant de 506 M\$ (602 M\$ au 31 décembre 2023) en lien avec les garanties des fonds distincts.

## NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

## RÉSULTATS FINANCIERS D'ASSURANCE

## Charges financières et revenus de placement

Les tableaux suivants présentent les revenus financiers (charges financières) d'assurance et le rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance.

	2024			2023		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
<b>Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin</b>						
<b>Rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance</b>						
<b>Revenus (pertes) nets de placement d'assurance</b>						
Contrats d'assurance	283 \$	150 \$	433 \$	168 \$	24 \$	192 \$
Contrats de fonds distincts	34	—	34	57	—	57
	317	150	467	225	24	249
Variation nette des gains et des pertes de placement d'assurance comptabilisés à l'état combiné du résultat global	29	39	68	(10)	(38)	(48)
	346	189	535	215	(14)	201
<b>Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance nets</b>						
<b>Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets</b>						
Intérêts capitalisés	(225)	(83)	(308)	(194)	(85)	(279)
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	153	(19)	134	133	95	228
Variation de la juste valeur des actifs sous-jacents des contrats avec participation directe :						
Contrats d'assurance	(22)	—	(22)	(15)	—	(15)
Contrats de fonds distincts	(34)	—	(34)	(57)	—	(57)
Effet de l'atténuation des risques financiers	4	—	4	57	—	57
Autres	(18)	—	(18)	(17)	—	(17)
	(142)	(102)	(244)	(93)	10	(83)
<b>Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets</b>						
Intérêts capitalisés	7	8	15	4	8	12
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	(3)	2	(1)	4	(9)	(5)
Autres	—	—	—	4	—	4
	4	10	14	12	(1)	11
	(138)	(92)	(230)	(81)	9	(72)
<b>Total</b>	<b>208 \$</b>	<b>97 \$</b>	<b>305 \$</b>	<b>134 \$</b>	<b>(5) \$</b>	<b>129 \$</b>
<b>Composé de :</b>						
<b>Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat</b>	<b>179 \$</b>	<b>58 \$</b>	<b>237 \$</b>	<b>144 \$</b>	<b>33 \$</b>	<b>177 \$</b>
<b>Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat global</b>	<b>29</b>	<b>39</b>	<b>68</b>	<b>(10)</b>	<b>(38)</b>	<b>(48)</b>

## NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

## RÉSULTATS FINANCIERS D'ASSURANCE (suite)

## Charges financières et revenus de placement (suite)

	2024			2023		
	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total	Activités d'assurance de personnes	Activités d'assurance de dommages	Total
<b>Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin</b>						
<b>Rendement tiré des actifs détenus dans le cadre des activités d'assurance</b>						
<b>Revenus (pertes) nets de placement d'assurance</b>						
Contrats d'assurance	(118) \$	332 \$	214 \$	889 \$	224 \$	1 113 \$
Contrats de fonds distincts	214	—	214	216	—	216
	96	332	428	1 105	224	1 329
Variation nette des gains et des pertes de placement d'assurance comptabilisés à l'état combiné du résultat global	98	28	126	55	28	83
	194	360	554	1 160	252	1 412
<b>Revenus financiers (charges financières) d'assurance et de réassurance nets</b>						
<b>Revenus financiers (charges financières) d'assurance nets</b>						
Intérêts capitalisés	(459)	(150)	(609)	(381)	(150)	(531)
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	898	34	932	(323)	42	(281)
Variation de la juste valeur des actifs sous-jacents des contrats avec participation directe :						
Contrats d'assurance	(44)	—	(44)	(68)	—	(68)
Contrats de fonds distincts	(214)	—	(214)	(216)	—	(216)
Effet de l'atténuation des risques financiers	103	—	103	47	—	47
Autres	(37)	—	(37)	(33)	—	(33)
	247	(116)	131	(974)	(108)	(1 082)
<b>Revenus financiers (charges financières) de réassurance nets</b>						
Intérêts capitalisés	12	14	26	13	15	28
Effet lié aux changements de taux d'actualisation et autres hypothèses financières	(35)	(3)	(38)	24	(4)	20
Autres	—	—	—	5	—	5
	(23)	11	(12)	42	11	53
	224	(105)	119	(932)	(97)	(1 029)
<b>Total</b>	<b>418 \$</b>	<b>255 \$</b>	<b>673 \$</b>	<b>228 \$</b>	<b>155 \$</b>	<b>383 \$</b>
<b>Composé de :</b>						
<b>Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat</b>	<b>320 \$</b>	<b>227 \$</b>	<b>547 \$</b>	<b>173 \$</b>	<b>127 \$</b>	<b>300 \$</b>
<b>Résultat financier d'assurance net à l'état combiné du résultat global</b>	<b>98</b>	<b>28</b>	<b>126</b>	<b>55</b>	<b>28</b>	<b>83</b>

## NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

## RAPPROCHEMENTS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

## Rapprochements des passifs des contrats d'assurance

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus.

## Activités d'assurance de personnes

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon			Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Méthode de la répartition des primes		
				Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
<b>Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024</b>						
<b>Solde du passif au début de la période</b>	20 994 \$	128 \$	338 \$	4 244 \$	113 \$	25 817 \$
<b>Revenus des activités d'assurance</b>						
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(566)	—	—	—	—	(566)
Autres contrats	(1 502)	—	—	—	—	(1 502)
	(2 068)	—	—	—	—	(2 068)
<b>Charges afférentes aux activités d'assurance</b>						
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(22)	542	1 028	(1)	1 547
Amortissement des frais d'acquisition	163	—	—	—	—	163
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	67	—	—	—	67
	163	45	542	1 028	(1)	1 777
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	(1 905)	45	542	1 028	(1)	(291)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	(288)	6	6	29	—	(247)
<b>Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat</b>	(2 193) \$	51 \$	548 \$	1 057 \$	(1) \$	(538) \$
<b>Composants investissements</b>	(996)	—	414	582	—	—
<b>Flux de trésorerie</b>						
Primes et autres sommes reçues	3 374	—	—	—	—	3 374
Frais d'acquisition payés	(259)	—	—	—	—	(259)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(952)	(1 631)	—	(2 583)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	3 115 \$	— \$	(952) \$	(1 631) \$	— \$	532 \$
<b>Solde du passif à la fin de la période</b>	20 920 \$	179 \$	348 \$	4 252 \$	112 \$	25 811 \$

## NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

## Activités d'assurance de personnes (suite)

	Couverture restante		Sinistres survenus Contrats évalués selon Méthode de la répartition des primes				Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Méthodes autres que la répartition des primes	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs		Ajustement – risque non financier	
Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023							
<b>Solde du passif au début de la période</b>	18 655 \$	94 \$	344 \$	4 032 \$	108 \$	23 233 \$	
<b>Revenus des activités d'assurance</b>							
Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	(548)	—	—	—	—	(548)	
Autres contrats	(1 327)	—	—	—	—	(1 327)	
	(1 875)	—	—	—	—	(1 875)	
<b>Charges afférentes aux activités d'assurance</b>							
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(21)	441	953	(2)	1 371	
Amortissement des frais d'acquisition	164	—	—	—	—	164	
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	32	—	—	—	32	
	164	11	441	953	(2)	1 567	
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	(1 711)	11	441	953	(2)	(308)	
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	885	1	6	79	3	974	
<b>Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat</b>	(826) \$	12 \$	447 \$	1 032 \$	1 \$	666 \$	
<b>Composants investissements</b>	(864)	—	325	539	—	—	
<b>Flux de trésorerie</b>							
Primes et autres sommes reçues	2 751	—	—	—	—	2 751	
Frais d'acquisition payés	(267)	—	—	—	—	(267)	
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(791)	(1 521)	—	(2 312)	
<b>Total des flux de trésorerie</b>	2 484 \$	— \$	(791) \$	(1 521) \$	— \$	172 \$	
<b>Autres variations</b>	(8)	—	—	(5)	—	(13)	
<b>Solde du passif à la fin de la période</b>	19 441 \$	106 \$	325 \$	4 077 \$	109 \$	24 058 \$	

## NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

## Activités d'assurance de dommages

	Couverture restante		Sinistres survenus <sup>(1)</sup>		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
<b>Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024</b>					
<b>Solde du passif au début de la période</b>	112 \$	224 \$	6 351 \$	507 \$	7 194 \$
<b>Revenus des activités d'assurance</b>	(3 513)	—	—	—	(3 513)
<b>Charges afférentes aux activités d'assurance</b>					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(180)	2 359	88	2 267
Amortissement des frais d'acquisition	537	—	—	—	537
Variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs	—	—	(199)	(99)	(298)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	250	—	—	250
	537	70	2 160	(11)	2 756
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	(2 976)	70	2 160	(11)	(757)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	107	9	116
<b>Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat</b>	(2 976) \$	70 \$	2 267 \$	(2) \$	(641) \$
<b>Flux de trésorerie</b>					
Primes et autres sommes reçues	3 615	—	—	—	3 615
Frais d'acquisition payés	(562)	—	—	—	(562)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(2 324)	—	(2 324)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	3 053 \$	— \$	(2 324) \$	— \$	729 \$
<b>Solde du passif à la fin de la période</b>	189 \$	294 \$	6 294 \$	505 \$	7 282 \$

	Couverture restante		Sinistres survenus <sup>(1)</sup>		Total
	Excluant l'élément de perte	Élément de perte	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	
<b>Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023</b>					
<b>Solde du passif au début de la période</b>	66 \$	277 \$	6 192 \$	480 \$	7 015 \$
<b>Revenus des activités d'assurance</b>	(3 180)	—	—	—	(3 180)
<b>Charges afférentes aux activités d'assurance</b>					
Charges de sinistres survenus et autres charges d'assurance engagées	—	(238)	2 515	93	2 370
Amortissement des frais d'acquisition	531	—	—	—	531
Variations liées aux sinistres survenus lors d'exercices antérieurs	—	—	(141)	(94)	(235)
Pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	—	363	—	—	363
	531	125	2 374	(1)	3 029
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	(2 649)	125	2 374	(1)	(151)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	—	—	100	8	108
<b>Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat</b>	(2 649) \$	125 \$	2 474 \$	7 \$	(43) \$
<b>Flux de trésorerie</b>					
Primes et autres sommes reçues	3 223	—	—	—	3 223
Frais d'acquisition payés	(534)	—	—	—	(534)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	—	—	(2 393)	—	(2 393)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	2 689 \$	— \$	(2 393) \$	— \$	296 \$
<b>Solde du passif à la fin de la période</b>	106 \$	402 \$	6 273 \$	487 \$	7 268 \$

<sup>(1)</sup> Les contrats assumés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes d'assurance de dommages de State Farm sont comptabilisés et évalués à titre de passif au titre des sinistres survenus.

## NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

Les tableaux suivants présentent le rapprochement entre le solde d'ouverture et le solde de clôture des composantes d'évaluation des passifs des contrats d'assurance non évalués selon la méthode de la répartition des primes.

## Activités d'assurance de personnes

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2024	Marge sur services contractuels				Total
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
<b>Solde du passif au début de la période</b>	<b>18 034 \$</b>	<b>768 \$</b>	<b>2 720 \$</b>	<b>93 \$</b>	<b>21 615 \$</b>
<b>Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(131)	(4)	(135)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(22)	—	—	(22)
Ajustements liés à l'expérience	10	—	—	—	10
	10	(22)	(131)	(4)	(147)
<b>Variations liées aux services futurs</b>					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(38)	(12)	60	(11)	(1)
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	27	—	—	—	27
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(56)	31	—	41	16
	(67)	19	60	30	42
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>(57)</b>	<b>(3)</b>	<b>(71)</b>	<b>26</b>	<b>(105)</b>
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	(288)	(17)	24	3	(278)
<b>Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat</b>	<b>(345) \$</b>	<b>(20) \$</b>	<b>(47) \$</b>	<b>29 \$</b>	<b>(383) \$</b>
<b>Flux de trésorerie</b>					
Primes et autres sommes reçues	1 441	—	—	—	1 441
Frais d'acquisition payés	(89)	—	—	—	(89)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(952)	—	—	—	(952)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>400</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>400</b>
<b>Solde du passif à la fin de la période</b>	<b>18 089 \$</b>	<b>748 \$</b>	<b>2 673 \$</b>	<b>122 \$</b>	<b>21 632 \$</b>



## NOTE 7 – CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE (suite)

## Activités d'assurance de personnes (suite)

Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2023	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement – risque non financier	Marge sur services contractuels		Total
			Contrats évalués selon l'approche fondée sur la juste valeur	Autres contrats	
<b>Solde du passif au début de la période</b>	15 658 \$	720 \$	2 847 \$	37 \$	19 262 \$
<b>Variations liées aux services rendus au cours de la période</b>					
Montant de la marge sur services contractuels	—	—	(110)	(1)	(111)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier pour les risques expirés	—	(21)	—	—	(21)
Ajustements liés à l'expérience	(15)	—	—	—	(15)
	(15)	(21)	(110)	(1)	(147)
<b>Variations liées aux services futurs</b>					
Changements dans les estimations qui ajustent la marge sur services contractuels	(65)	(8)	72	1	—
Changements dans les estimations qui entraînent des pertes ou reprises de pertes sur contrats déficitaires	(5)	—	—	—	(5)
Contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(37)	26	—	27	16
	(107)	18	72	28	11
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	(122)	(3)	(38)	27	(136)
Charges financières (revenus financiers) d'assurance nets	837	33	21	1	892
<b>Total des éléments comptabilisés à l'état combiné du résultat</b>	715 \$	30 \$	(17) \$	28 \$	756 \$
<b>Flux de trésorerie</b>					
Primes et autres sommes reçues	944	—	—	—	944
Frais d'acquisition payés	(100)	—	—	—	(100)
Sinistres et autres charges d'assurance payés (incluant les composants investissements)	(791)	—	—	—	(791)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	53 \$	— \$	— \$	— \$	53 \$
<b>Autres variations</b>	(13)	—	—	—	(13)
<b>Solde du passif à la fin de la période</b>	16 413 \$	750 \$	2 830 \$	65 \$	20 058 \$

## NOTE 8 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 30 juin 2024		Au 31 décembre 2023	
	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
<b>Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état combiné du résultat</b>				
Gains (pertes) nets non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global <sup>(1)</sup>	(332) \$	(2) \$	(428) \$	(1) \$
Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(476)	—	(280)	—
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>	<b>(808) \$</b>	<b>(2) \$</b>	<b>(708) \$</b>	<b>(1) \$</b>

<sup>(1)</sup> Tiennent compte d'une provision pour pertes de crédit de 9 M\$ au 30 juin 2024 (18 M\$ au 31 décembre 2023) sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

## NOTE 9 – GESTION DU CAPITAL

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion du capital est de veiller à la santé financière et à la pérennité du Groupe coopératif Desjardins. Pour favoriser le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant de conserver la confiance des membres et clients et d'optimiser le coût financier du capital, l'organisation s'est dotée d'une structure de capital cible qui tient compte des exigences réglementaires de l'industrie bancaire, des ambitions de Desjardins quant au maintien de ses cotes de crédit ainsi que du profil de risque de l'organisation et de ses composantes. La structure cible est mise à jour en fonction de l'évolution des facteurs qui précèdent et approuvée annuellement par le conseil d'administration de la Fédération.

Les ratios de fonds propres du Mouvement Desjardins sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital pour les coopératives de services financiers.

Désigné comme une institution financière d'importance systémique intérieure par l'AMF, le Mouvement Desjardins est assujéti à un supplément de fonds propres de 1,0 % et doit maintenir un ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A de 8,0 %. Son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Ces ratios incluent une réserve de conservation de 2,5 %. Par ailleurs, l'AMF exige que le Mouvement Desjardins respecte un ratio de levier financier minimal de 3,5 %.

Le Mouvement Desjardins doit également satisfaire aux exigences de la Ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes (*Total Loss Absorbing Capacity* ou TLAC) émise par l'AMF. Le ratio TLAC et le ratio de levier TLAC sont calculés conformément à cette ligne directrice. Celle-ci s'applique au groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO. Le Mouvement Desjardins doit maintenir un ratio TLAC d'au moins 21,5 % et un ratio de levier TLAC d'au moins 6,75 %.

Au 30 juin 2024, le Mouvement Desjardins respecte toutes les exigences réglementaires de l'AMF en matière de capital.

Le tableau suivant présente le solde des fonds propres réglementaires et de la capacité d'absorption des pertes (TLAC) disponible, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios réglementaires :

(en millions de dollars et en pourcentage)	Au 30 juin 2024	Au 31 décembre 2023
<b>Fonds propres et autres instruments TLAC</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A	31 111 \$	28 678 \$
Fonds propres de la catégorie 1	31 111	28 678
Total des fonds propres	34 152	30 745
Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible <sup>(1)</sup>	44 289	40 137
<b>Actifs pondérés en fonction des risques</b>		
Risque de crédit <sup>(2)</sup>	120 993	115 313
Risque de marché <sup>(2)</sup>	3 322	2 881
Risque opérationnel	22 759	22 287
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques</b>	147 074 \$	140 481 \$
<b>Total des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du ratio TLAC<sup>(1)</sup></b>	143 099	136 311
<b>Exposition du ratio de levier</b>	411 407	390 563
<b>Exposition du ratio de levier TLAC<sup>(1)</sup></b>	405 638	383 474
<b>Ratios</b>		
Fonds propres de la catégorie 1A	21,2 %	20,4 %
Fonds propres de la catégorie 1	21,2	20,4
Total des fonds propres	23,2	21,9
TLAC <sup>(1)</sup>	30,9	29,4
Levier	7,6	7,3
Levier TLAC <sup>(1)</sup>	10,9	10,5

<sup>(1)</sup> Donnée calculée au niveau du groupe de résolution qui est réputé être le Mouvement Desjardins excluant la CDO.

<sup>(2)</sup> Les données au 30 juin 2024 tiennent compte des dispositions relatives aux cadres révisés de risque de marché et de risque lié à l'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

## NOTE 10 – REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

## REVENU NET D'INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d'intérêts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

	Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin		Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	
	2024	2023 <sup>(1)</sup>	2024	2023 <sup>(1)</sup>
<b>Revenu d'intérêts sur les actifs financiers</b>				
Au coût amorti	3 924 \$	3 131 \$	7 607 \$	6 035 \$
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	494	432	957	852
À la juste valeur par le biais du résultat net	73	96	184	180
	4 491	3 659	8 748	7 067
<b>Frais d'intérêts sur les passifs financiers</b>				
Au coût amorti	2 523	1 914	4 951	3 714
À la juste valeur par le biais du résultat net	107	79	203	146
	2 630	1 993	5 154	3 860
	1 861 \$	1 666 \$	3 594 \$	3 207 \$

<sup>(1)</sup> Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

## AUTRES REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Les tableaux suivants présentent la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin	2024			2023 <sup>(1)</sup>		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
<b>Autres revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers</b>						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	(166) \$	154 \$	(12) \$	(17) \$	61 \$	44 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(16)	(16)	—	15	15
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	11	(20)	(9)	7	(9)	(2)
Au coût amorti et autres	(24)	—	(24)	(16)	—	(16)
	(179) \$	118 \$	(61) \$	(26) \$	67 \$	41 \$

Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin	2024			2023 <sup>(1)</sup>		
	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total	Produits nets d'intérêts et dividendes	Variation de juste valeur et autres	Total
<b>Autres revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers</b>						
Classés à la juste valeur par le biais du résultat net	(292) \$	320 \$	28 \$	(74) \$	130 \$	56 \$
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	—	(41)	(41)	—	(1)	(1)
Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	21	(28)	(7)	17	(33)	(16)
Au coût amorti et autres	(24)	—	(24)	(16)	—	(16)
	(295) \$	251 \$	(44) \$	(73) \$	96 \$	23 \$

<sup>(1)</sup> Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

## NOTE 11 – INFORMATION SECTORIELLE

Au cours du premier trimestre de 2024, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré. La présentation des informations sectorielles est conforme à la présentation que le Mouvement Desjardins a adoptée pour l'exercice qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette présentation tient compte de la révision de la méthode d'allocation sectorielle des frais autres que d'intérêts. Ainsi, certains frais autres que d'intérêts ont été déplacés de la rubrique Autres vers le secteur Particuliers et Entreprises. De plus, certaines activités de gestion de patrimoine du réseau des caisses, auparavant présentées dans le secteur Particuliers et Entreprises, se retrouvent maintenant dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Depuis le premier trimestre de 2024, le Mouvement Desjardins transfère les risques de taux d'intérêt et de liquidité inhérents aux actifs et passifs liés aux membres et clients aux équipes de gestion de l'appariement. Les revenus nets d'intérêts du secteur Particuliers et Entreprises incluent la rémunération et les coûts liés à ce financement interne. Le taux de financement interne, établi en fonction du marché, prend en considération les objectifs de gestion des risques de taux d'intérêt et de liquidité du Mouvement Desjardins et les coûts inhérents aux fonds propres. Depuis le deuxième trimestre, ce secteur d'activité se voit également allouer le montant de capital estimé pour assurer le maintien d'un niveau et d'une structure de fonds propres permettant d'optimiser le coût financier du capital lié à leurs activités.

### RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les tableaux suivants présentent un sommaire des résultats financiers du Mouvement Desjardins par secteurs d'activité :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2024	2023 <sup>(1)</sup>	2024	2023 <sup>(1)</sup>	2024	2023	2024	2023 <sup>(1)</sup>	2024	2023 <sup>(1)</sup>
<b>Pour les périodes de trois mois terminées le 30 juin</b>										
Revenu net d'intérêts	1 778 \$	1 586 \$	69 \$	53 \$	— \$	— \$	14 \$	27 \$	1 861 \$	1 666 \$
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	—	—	314	247	518	188	25	30	857	465
Autres revenus	640	623	652	627	(9)	(7)	(248)	(135)	1 035	1 108
<b>Revenu net total</b>	<b>2 418</b>	<b>2 209</b>	<b>1 035</b>	<b>927</b>	<b>509</b>	<b>181</b>	<b>(209)</b>	<b>(78)</b>	<b>3 753</b>	<b>3 239</b>
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	86	65	—	1	1	—	—	—	87	66
Frais autres que d'intérêts nets	1 713	1 744	761	720	96	101	(123)	(131)	2 447	2 434
<b>Excédents d'exploitation</b>	<b>619</b>	<b>400</b>	<b>274</b>	<b>206</b>	<b>412</b>	<b>80</b>	<b>(86)</b>	<b>53</b>	<b>1 219</b>	<b>739</b>
Impôts sur les excédents	160	98	43	51	112	24	(14)	13	301	186
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>459</b>	<b>302</b>	<b>231</b>	<b>155</b>	<b>300</b>	<b>56</b>	<b>(72)</b>	<b>40</b>	<b>918</b>	<b>553</b>
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	81	80	—	—	—	—	—	—	81	80
<b>Excédents nets de la période après ristournes aux membres</b>	<b>378 \$</b>	<b>222 \$</b>	<b>231 \$</b>	<b>155 \$</b>	<b>300 \$</b>	<b>56 \$</b>	<b>(72) \$</b>	<b>40 \$</b>	<b>837 \$</b>	<b>473 \$</b>
dont :										
Part revenant au Groupe	378 \$	222 \$	231 \$	155 \$	265 \$	45 \$	(72) \$	40 \$	802 \$	462 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	35	11	—	—	35	11

<sup>(1)</sup> Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

## NOTE 11 – INFORMATION SECTORIELLE (suite)

## RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ (suite)

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2024	2023 <sup>(1)</sup>	2024	2023 <sup>(1)</sup>	2024	2023	2024	2023 <sup>(1)</sup>	2024	2023 <sup>(1)</sup>
<b>Pour les périodes de six mois terminées le 30 juin</b>										
Revenu net d'intérêts	3 458 \$	3 074 \$	126 \$	97 \$	— \$	— \$	10 \$	36 \$	3 594 \$	3 207 \$
Revenu (perte) net lié aux activités d'assurance	—	—	584	458	957	250	35	(11)	1 576	697
Autres revenus	1 277	1 208	1 282	1 102	1	(15)	(413)	(293)	2 147	2 002
<b>Revenu net total</b>	<b>4 735</b>	<b>4 282</b>	<b>1 992</b>	<b>1 657</b>	<b>958</b>	<b>235</b>	<b>(368)</b>	<b>(268)</b>	<b>7 317</b>	<b>5 906</b>
Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit	228	174	(2)	—	(6)	(2)	—	(1)	220	171
Frais autres que d'intérêts nets	3 343	3 448	1 518	1 321	186	194	(289)	(433)	4 758	4 530
<b>Excédents d'exploitation</b>	<b>1 164</b>	<b>660</b>	<b>476</b>	<b>336</b>	<b>778</b>	<b>43</b>	<b>(79)</b>	<b>166</b>	<b>2 339</b>	<b>1 205</b>
Impôts sur les excédents	304	164	76	89	198	12	(12)	45	566	310
<b>Excédents avant ristournes aux membres</b>	<b>860</b>	<b>496</b>	<b>400</b>	<b>247</b>	<b>580</b>	<b>31</b>	<b>(67)</b>	<b>121</b>	<b>1 773</b>	<b>895</b>
Ristournes aux membres nettes de l'impôt recouvré	162	158	—	—	—	—	—	—	162	158
<b>Excédents nets de la période après ristournes aux membres</b>	<b>698 \$</b>	<b>338 \$</b>	<b>400 \$</b>	<b>247 \$</b>	<b>580 \$</b>	<b>31 \$</b>	<b>(67) \$</b>	<b>121 \$</b>	<b>1 611 \$</b>	<b>737 \$</b>
dont :										
Part revenant au Groupe	698 \$	338 \$	400 \$	247 \$	511 \$	17 \$	(67) \$	121 \$	1 542 \$	723 \$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	69	14	—	—	69	14

<sup>(1)</sup> Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

## ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Autres		Combiné	
	2024	2023 <sup>(1)</sup>	2024	2023 <sup>(1)</sup>	2024	2023	2024	2023 <sup>(1)</sup>	2024	2023 <sup>(1)</sup>
<b>Au 30 juin 2024</b>	<b>341 946 \$</b>		<b>70 166 \$</b>		<b>13 903 \$</b>		<b>18 333 \$</b>		<b>444 348 \$</b>	
Au 31 décembre 2023 <sup>(1)</sup>	327 299 \$		68 993 \$		13 548 \$		13 100 \$		422 940 \$	

<sup>(1)</sup> Les données ont été redressées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.

## NOTE 12 – ACQUISITION IMPORTANTE

Le 31 mai 2024, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., filiale de la Fédération, a fait l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de La Compagnie d'assurance de l'Île-du-Prince-Édouard (ICPEI). Le Mouvement Desjardins détenait une participation minoritaire dans ICPEI depuis février 2023. ICPEI est un assureur canadien qui propose des gammes de produits d'assurance des particuliers et des entreprises exclusivement par l'intermédiaire d'un réseau de courtiers. Cette acquisition vise à consolider la présence du Mouvement Desjardins en assurance de dommages, particulièrement en matière d'assurance des entreprises, afin de renforcer sa position à l'échelle du Canada.

La détermination de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris ainsi que de la contrepartie transférée est substantiellement complétée, mais demeure provisoire en raison de la clôture récente de la transaction. La transaction a notamment donné lieu à la comptabilisation d'un passif des contrats d'assurance de 85 M\$ et d'un goodwill de 33 M\$. La comptabilisation du regroupement d'entreprises devrait être complétée au cours des prochains trimestres.

Le goodwill est attribuable aux synergies devant résulter de l'acquisition d'ICPEI par le Mouvement Desjardins. Le goodwill n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

## INFORMATION GÉNÉRALE

100, rue des Commandeurs  
Lévis (Québec)  
G6V 7N5 Canada  
Téléphone : 514 281-7000  
[www.desjardins.com](http://www.desjardins.com)

The English version of this quarterly report is available upon request.